

# Évaluation de la paupvreté rurale

AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE



**FIDA**  
FONDS INTERNATIONAL  
DE DÉVELOPPEMENT  
AGRICOLE



Si, en Afrique de l'Ouest et du Centre, la pauvreté est essentiellement un phénomène rural – les trois quarts des pauvres vivent dans les campagnes – le développement continu des zones urbaines au cours des prochaines décennies contraindra les agriculteurs à intensifier leur productivité. La réduction de la pauvreté en milieu rural comme en milieu urbain ainsi que le maintien de la production agricole et des prix des denrées alimentaires à des niveaux acceptables impliquent nécessairement un accroissement substantiel des investissements dans le développement rural et agricole.

Dans la présente étude consacrée à **L'évaluation de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre**, le Fonds international de développement agricole affirme qu'à cet effet il faudra s'attacher à: renforcer le capital humain et social; recentrer en faveur des pauvres les politiques et les institutions de développement rural; améliorer l'accès aux marchés; augmenter la productivité de l'agriculture et des ressources naturelles; et réduire la vulnérabilité des populations aux conflits armés, au VIH/SIDA et à d'autres maladies endémiques. Dans nombre de pays de la région, l'amélioration du cadre macroéconomique et sectoriel, les progrès en matière de démocratie et l'émergence d'organismes dynamiques appartenant à la société civile augmentent les chances de succès de ces investissements.



**FIDA**

FONDS INTERNATIONAL  
DE DÉVELOPPEMENT  
AGRICOLE

Via del Serafico, 107  
00142 Rome, Italie  
Tél: +39-06-54591  
Fax: +39-06-5043463  
Télex: 620330 IFAD-I  
Courrier électronique:  
IFAD@IFAD.ORG  
Site web: [www.ifad.org](http://www.ifad.org)

# Évaluation de la pauvreté rurale

**AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE**



© 2001 Fonds international de développement agricole. Tous droits réservés.

Le présent rapport a été produit par les services du FIDA et les opinions qui y figurent ne reflètent pas nécessairement les vues de ses États membres ni celles des représentants des États membres qui siègent à son Conseil d'administration. Le FIDA ne garantit pas l'exactitude des données contenues dans cette publication et décline toute responsabilité sur les éventuelles conséquences de leur utilisation. Les indications reportées dans les cartes n'impliquent aucune prise de position de sa part quant au statut juridique de tout pays ou territoire ou à la délimitation de ses frontières.

ISBN 92-9072-017-4

Photos du FIDA: Horst Wagner, x; C. Rycroff, xiv; Roberto Faidutti, 12;  
Fiona Mc Dougall, 30; Robert Grossman, 72; Christine Nesbitt, 82.

Mise en page par le Fonds international de développement agricole  
Imprimé en Italie par Palombi  
Rome, décembre 2001



## AVANT-PROPOS

---

Depuis sa fondation en 1978, le FIDA a axé ses efforts sur l'atténuation de la pauvreté dans les zones rurales du monde en développement. À cette époque et pendant les années qui suivirent, la voix du FIDA était encore bien isolée au sein de la communauté internationale. Dans la mesure où la lutte contre la pauvreté figurait au programme de celle-ci, il était couramment admis que le développement économique général et un cadre de politiques favorables suffiraient à sortir les pays pauvres de leur pauvreté. Pendant une bonne partie des années 80, en Afrique et ailleurs, "ramener les prix à un juste niveau" était le thème qui ralliait les partisans de l'ajustement structurel. Vers la fin des années 80 et le début des années 90, les efforts d'ajustement structurel achoppaient dans de nombreux pays, exacerbant parfois les tensions sociales, et les chercheurs commencèrent à découvrir que l'ajustement avait un impact différent selon les groupes sociaux, tant et si bien que les problèmes de la pauvreté acquirent plus de visibilité et que les appels en faveur de filets de sécurité sociale se firent plus pressants.

Pourtant, rares étaient ceux qui percevaient que les pauvres étaient capables de réagir à des mesures incitatives appropriées et de devenir des agents du changement, si des interventions spéciales sont conçues pour répondre à leurs besoins. Les filets de sécurité étaient souvent considérés soit comme une mesure caritative soit comme un moyen d'"acheter" la stabilité politique. On ne reconnaissait pas encore que la lutte contre la pauvreté devait être le thème central des efforts de développement économique et social des gouvernements et de la communauté internationale et que c'était là potentiellement un investissement très avisé.

Tout changea à partir du milieu des années 90. Le Sommet mondial de l'alimentation de 1995 a placé la lutte contre la pauvreté rurale au cœur de l'agenda du développement mondial, en se donnant pour objectif de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015. La réduction de la pauvreté rurale devient désormais un objectif primordial des gouvernements et des donateurs internationaux, dont la place centrale a été réaffirmée au Sommet du millénaire en 2000. Il est généralement admis aujourd'hui que la croissance ne saurait être vraiment durable (économiquement, politiquement et socialement) si l'on ne prenait pas la pauvreté explicitement en compte.

Et pourtant, dans une certaine mesure, le FIDA prêche encore dans le désert. Alors que pas moins de 75% des 1,2 million de pauvres du monde vivent en milieu rural, l'aide publique au développement (APD) néglige ce simple fait. Alors que l'agriculture est le moyen de subsistance primordial des ruraux pauvres, les apports financiers internationaux destinés au développement agricole ont reculé de près de 40% entre 1988 et 1998. Environ 12% seulement de l'APD totale sont consacrés au développement agricole. Si l'on ne prend

pas mieux en compte le milieu dans lequel vivent les pauvres et leur mode de subsistance, si l'on ne s'attache pas davantage à investir dans le développement agricole et rural, l'objectif de développement international, à savoir diminuer de moitié la pauvreté d'ici à 2015, ne sera pas atteint.

S'il est nécessaire d'investir davantage au profit des ruraux pauvres, comprendre comment on peut investir mieux est essentiel. Plus question de s'en remettre à des experts extérieurs pour décider ce qui convient le mieux aux pauvres et leur imposer des solutions toutes faites. À mon sens, quand on travaille avec les pauvres, il faut les aborder avec un profond respect pour leurs savoirs, leurs croyances et leurs pratiques. N'oublions jamais que la dignité humaine de tout un chacun passe par la maîtrise des grandes décisions qui déterminent son bien-être. Les pauvres doivent commencer par acquérir cette maîtrise pour pouvoir accéder ultérieurement aux biens plus tangibles que possèdent ceux qui ne connaissent pas la pauvreté.

S'inscrivant dans le droit fil du *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale* publié par le FIDA au début de l'année, la présente étude fait partie d'une série d'évaluations régionales de la pauvreté menées par les cinq divisions régionales du Département gestion des programmes du FIDA. Le *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale* et chacune des cinq analyses régionales présentent un tableau général des principales caractéristiques et des causes profondes de la pauvreté rurale, et recensent les possibilités de l'atténuer par le renforcement de la base des actifs des ruraux pauvres. Je souhaite que le présent rapport stimule la discussion sur les moyens appropriés et efficaces de répondre aux besoins des ruraux pauvres en Afrique de l'Ouest et du Centre. J'espère surtout qu'il galvanisera un effort coordonné et soutenu de la part des gouvernements, de la société civile et des donateurs afin que le rêve d'une Afrique libérée de la pauvreté devienne réalité.

*Le Président du FIDA*  
**Lennart Båge**



## PRÉSENTATION

---

Conformément à son mandat, le FIDA œuvre depuis près de 25 ans dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, il a intégré dans son mode de fonctionnement une évaluation périodique de la situation de la pauvreté rurale dans les différentes régions du monde afin de dégager les axes stratégiques qui lui permettraient d'améliorer ses interventions. Le document que vous avez entre les mains tente de contribuer à cette réflexion qui revêt un caractère particulier en raison des défis et des espoirs que suscite ce nouveau millénaire, pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

La préparation de ce document a commencé sous la direction de mon prédécesseur, M. Yahia Bouarfa, et a bénéficié des contributions de plusieurs chercheurs, de collègues de la coopération bilatérale et multilatérale, de gouvernements emprunteurs, mais surtout et avant tout de femmes et d'hommes du paysannat de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le document a également fait l'objet de diverses revues et validations tant dans la région qu'au sein du FIDA. Que tous ceux qui ont contribué à cet exercice trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude!

Le principal constat de l'étude est que la pauvreté en Afrique de l'Ouest et du Centre est essentiellement rurale. L'incidence de la pauvreté est d'environ 75% en milieu rural sur une population pauvre de l'ordre de 120 millions de personnes. Pour atteindre le principal Objectif international de développement du Sommet du millénaire, le nombre de pauvres dans la région devra être réduit de moitié, soit d'environ 60 millions de personnes. Par ailleurs, les projections indiquent que l'urbanisation continuera de croître fortement, et qu'en conséquence, la pauvreté urbaine sera dominante vers les années 2020. Une urbanisation accrue aura nécessairement pour effet qu'une paysannerie de moins en moins nombreuse devra accroître sa productivité afin de maintenir la production alimentaire à un niveau acceptable. La réduction efficace de la pauvreté rurale et urbaine et le maintien à des niveaux acceptables de la production alimentaire et des prix des produits agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre passent inévitablement par un accroissement substantiel des investissements dans le développement rural et agricole.

De nombreux aspects du contexte actuel contribuent à l'établissement d'un environnement favorable à la lutte contre la pauvreté. La croissance économique dans la sous-région qui avait baissé de 20% par personne au cours des 20 dernières années reprend progressivement. Cela est dû principalement aux efforts importants consentis par les gouvernements pour améliorer les cadres sectoriels, macro-économiques et politiques, encourager un climat sociopolitique plus ouvert permettant une participation accrue de la société civile aux affaires de la communauté et une décentralisation plus grande des mécanismes de prise de décision. Par

ailleurs, le monde s'intéresse de plus en plus à la problématique de la pauvreté. Les partenaires au développement réorientent leurs interventions pour prendre en compte cette dimension primordiale. À ce titre, les initiatives de réduction de la dette, dont bénéficient plusieurs pays de la Région, témoignent des efforts concrets consentis à cet effet par la communauté internationale.

Cependant, des contraintes majeures demeurent. Parmi celles-ci, la relative faiblesse des capacités humaines et institutionnelles, qui nécessite de poursuivre les efforts de développement du capital humain et de se doter d'institutions plus efficaces et plus adaptées à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'une croissance partagée. Efforts qui devront s'exercer dans un contexte dominé par trois facteurs majeurs, qui marqueront de façon significative les économies de la région dans les années à venir. Il s'agit tout d'abord de la **globalisation** qui ouvre une série de défis et d'opportunités en dépit de la concurrence déloyale de certains pays qui subventionnent lourdement leur agriculture pour ensuite en exporter les surplus vers les pays en développement. La **pandémie du SIDA** représente également un défi pour la Région qui est à un moment décisif en terme de prévalence. Enfin, les **conflits armés**, qui sont à la fois conséquence et source de pauvreté, ne manqueront pas de peser sur les évolutions futures en raison de leurs effets dévastateurs. En effet, 20 % de la population de la Région vit dans des pays en situation conflictuelle.

Dans un tel contexte, le FIDA continuera à appuyer les groupes cibles pauvres, en contribuant à améliorer les conditions de vie et les revenus dans la Région. Conformément à son mandat, le Fonds répondra à une masse critique des besoins prioritaires des populations pauvres qui vivent en milieu rural. Pour ce faire, quatre axes stratégiques sont identifiés par la présente étude:

- investir dans le capital humain et social pour renforcer les capacités des ruraux et de leurs organisations, et promouvoir des politiques et des institutions focalisées sur les questions de lutte contre la pauvreté;
- augmenter la productivité agricole, les ressources naturelles, et améliorer l'accès aux technologies;
- accroître les revenus ruraux à travers un meilleur accès au capital financier et aux marchés;
- contribuer à apporter une réponse aux menaces majeures que sont le SIDA et les conflits.

Afin de réduire de façon substantielle la pauvreté rurale, ces axes devront se traduire en opérations avec la participation effective des femmes, des hommes et des jeunes africains ruraux aux stades de la conception, l'exécution et l'évaluation des programmes de développement. La lutte contre la pauvreté ne pouvant réussir qu'au prix de l'effort de tous, le FIDA devra établir des partenariats solides avec l'ensemble des parties intéressées, en priorité les organisations des populations pauvres et celles qui œuvrent pour éradiquer la pauvreté, tant aux niveaux local, régional que mondial. La présente étude est aussi un appel en ce sens, un appel aux bonnes volontés au nom de celles et de ceux qui cherchent à sortir de la pauvreté.

*Le Directeur de la  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre*  
**Mohamed Béavogui**



## REMERCIEMENTS

---

De nombreuses personnes ont contribué à la présente étude. Yahia Bouarfa, ancien directeur de la division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA, et Mohamed Béavogui, l'actuel directeur de la division, ont assuré la direction d'ensemble. David Kingsbury, économiste régional auprès la division Afrique de l'Ouest et du Centre, a organisé et coordonné la préparation du rapport, et participé à la rédaction de plusieurs de ses sections. Diverses contributions ont également été apportées par Christiana Sparacino (division Afrique de l'Ouest et du Centre), ainsi que par Jaap Reijmerinck, Eric Tollens, Elisabetta Basile et Christopher Auricht (consultants).

Trois ateliers ont été organisés pour examiner et valider les versions préliminaires successives du rapport en mai 2000 et mai 2001 à Rome et en novembre 2000 simultanément à Dakar et à Rome par téléconférence que la Mission résidente de la Banque mondiale à Dakar avait généreusement offert d'organiser.

Ces trois ateliers ont permis de recueillir de nombreux commentaires précieux pour la rédaction du rapport, notamment de la part des participants extérieurs suivants: Philippe Ardouin-Dumazet (FAO); Oladosu Awoyemi (consultant); Demba Baldé (Banque mondiale); Etienne Boka (BOAD); Alice Carloni (FAO); Philippe Chartier (France); Jean-Paul Chausse (Banque mondiale); Raymonde Coffi (Banque africaine de développement); Jean Coulibaly (AOPP); Baba Dioum (CMA/AOC); Victor Manyong (IITA); Marcel Nwalozie (CORAF/WECARD); Leopold Sarr (Banque mondiale); André Simon (FAO); El Hadj Adama Touré (Banque mondiale); Wilbert Tengey (POSDEV); Tshikala Tshibaka (FAO); et Yao Haccandy (PACIL/Côte d'Ivoire). Y ont également participé, du côté du FIDA: Jean-Philippe Audinet; Yahia Bouarfa; Marian Bradley; Rodney Cooke; Eve Crowley; Thomas Elhaut; Francis Fru Ngang; Sappho Haralambous; Sana Jatta; Jean-Louis Lawson; Luciano Lavizzari; Mohamed Manssouri; Sylvie Marzin; Jenny Muller; Luyaku Nsimplasi; Atiqur Rahman; Perin Saint-Ange; Christiana Sparacino; Mohamed Tounessi; Hermi Trupke; Klemens van de Sand; et John Westley.

Helmut Blaufuss a facilité l'organisation de l'atelier de mai 2000 et Roberto Rea a coordonné les dispositions prises pour l'atelier par téléconférence. Moctar Touré, de la Banque mondiale, a également présenté une synthèse des observations formulées par ses collègues.

Une aide aux tâches administratives et aux travaux de secrétariat a été apportée par Chadia Zahreddine et Lucia Girardi. Marianne Doeff a supervisé la traduction d'anglais en français. Maria Elisa Pinzón a coordonné la publication du document avec le concours de Susan Beccio, Enza Falco, David Paqui et Silvia Persi.



## SIGLES ET ACRONYMES

---

AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
APD	Aide publique au développement
ARNA	Activités rurales non agricoles
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENAPA	Fédération nationale des petits agriculteurs (Sao Tomé-et-Principe)
GIE	Groupement d'intérêt économique
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
IMF	Institution de microfinance
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la société civile
PARMEC	Programme d'appui à la réglementation des coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSA	Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification
RNB	Revenu national brut
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise





# TABLE DES MATIÈRES

---

## CHAPITRE I

### APERÇU RÉGIONAL

Aperçu de l'évolution de la croissance économique	2
Développement agricole	3
Tendances démographiques	10

## CHAPITRE II

### INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Incidence de la pauvreté	14
Caractéristiques de la pauvreté	16
Pauvreté rurale	24
Conclusion	27

## CHAPITRE III

### OBSTACLES À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ RURALE ET PERSPECTIVES

Le capital humain et le capital social	32
Le contexte politique	38
Productivité agricole et gestion des ressources naturelles	44
Commercialisation des produits agricoles	56
Financement rural	58
Activités rurales non agricoles (ARNA)	63
Infrastructure rurale	66

## CHAPITRE IV

### LA STRATÉGIE DU FIDA

Les approches transversales	73
Objectifs stratégiques	74
Modalités d'exécution	77
Conclusion	80

**APPENDICE I**

Définition et mesure de la pauvreté

83

**APPENDICE II**

Analyse des travaux publiés sur la pauvreté, les femmes et les ressources

89

**APPENDICE III**

Flux financiers

101

Bibliographie

107

**Liste des figures**

Figure 1: Croissance du revenu par habitant en Afrique de l'Ouest et du Centre: 1990-1999	2
Figure 2: Principaux systèmes agricoles de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	4
Figure 3: Indice de la production alimentaire par habitant en Afrique de l'Ouest et du Centre: 1990-1999	9
Figure 4: Schéma de la stratégie du FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre	74

**Liste des tableaux**

Tableau 1: Croissance du revenu national brut en Afrique de l'Ouest et du Centre, 1980-1999	3
Tableau 2: Systèmes agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre	5
Tableau 3: Part de l'agriculture dans le PIB (%), 1977-1999	7
Tableau 4: Production vivrière par habitant	8
Tableau 5: Incidence de la pauvreté et écart de pauvreté, 1987-1998	14
Tableau 6: Principaux indicateurs sociaux, 1970-1999	15
Tableau 7: Indice de la pauvreté humaine et indice du développement humain par sous-région, 1999	16
Tableau 8: Incidence de la pauvreté rurale et urbaine dans certains pays, (différentes années)	25
Tableau 9: Part de l'agriculture dans les prêts de la Banque mondiale	27
Tableau 10: Fonctions des organisations de base et exemples tirés de la région AOC	35
Tableau 11: Les stades de développement des organisations de base	37
Tableau 12: Rendements potentiels et effectifs à l'hectare des grandes cultures vivrières dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre	46
Tableau 13: Exemple de techniques autochtones de conservation du sol et de l'eau dans certains pays d'AOC	54
Tableau 14: Comparaison des indicateurs régionaux pertinents pour le développement de la microfinance	60
Tableau 15: Avantages respectifs des approches fondées sur l'épargne et sur le crédit	63
Tableau 16: Accès à l'eau salubre et aux services de santé dans les pays d'AOC	67

**Liste des encadrés**

Encadré 1: Les effets de la guerre au Congo	21
Encadré 2: Dynamisme des organisations villageoises traditionnelles: les <i>tons</i> du Mali	36
Encadré 3: La libéralisation du marché du riz au Mali	41
Encadré 4: Institutions "des pauvres": la FENAPA à Sao Tomé-et-Principe	45
Encadré 5: Le Nigéria: vers une intensification de l'agriculture dans la région	49
Encadré 6: La collaboration internationale dans la lutte contre les ravageurs du manioc	50
Encadré 7: Régime foncier et agriculture de décrue en Mauritanie	52
Encadré 8: Tirer parti de la mondialisation: la commercialisation du cacao à Sao Tomé-et-Principe	58
Encadré 9: Une approche globale du développement du financement rural au Ghana	62
Encadré 10: Importance de l'investissement "périphérique" dans les projets d'approvisionnement en eau: l'exemple du Ghana	69





# CHAPITRE I

## APERÇU RÉGIONAL

---

Dans le cadre du Rapport 2001 du FIDA sur la pauvreté rurale, chaque division régionale a été invitée à évaluer la pauvreté rurale dans la région de sa compétence, en examinant l'évolution de la pauvreté, les facteurs qui font obstacle à la réduction de la pauvreté, ceux qui favorisent cette réduction et les orientations stratégiques futures. Ce travail a été l'occasion de faire le bilan des opérations de développement agricole et rural ces dernières années, de ce que le Fonds a appris dans les principaux sous-secteurs où il a investi et de ce qu'il doit encore apprendre pour que son action soit plus efficace.

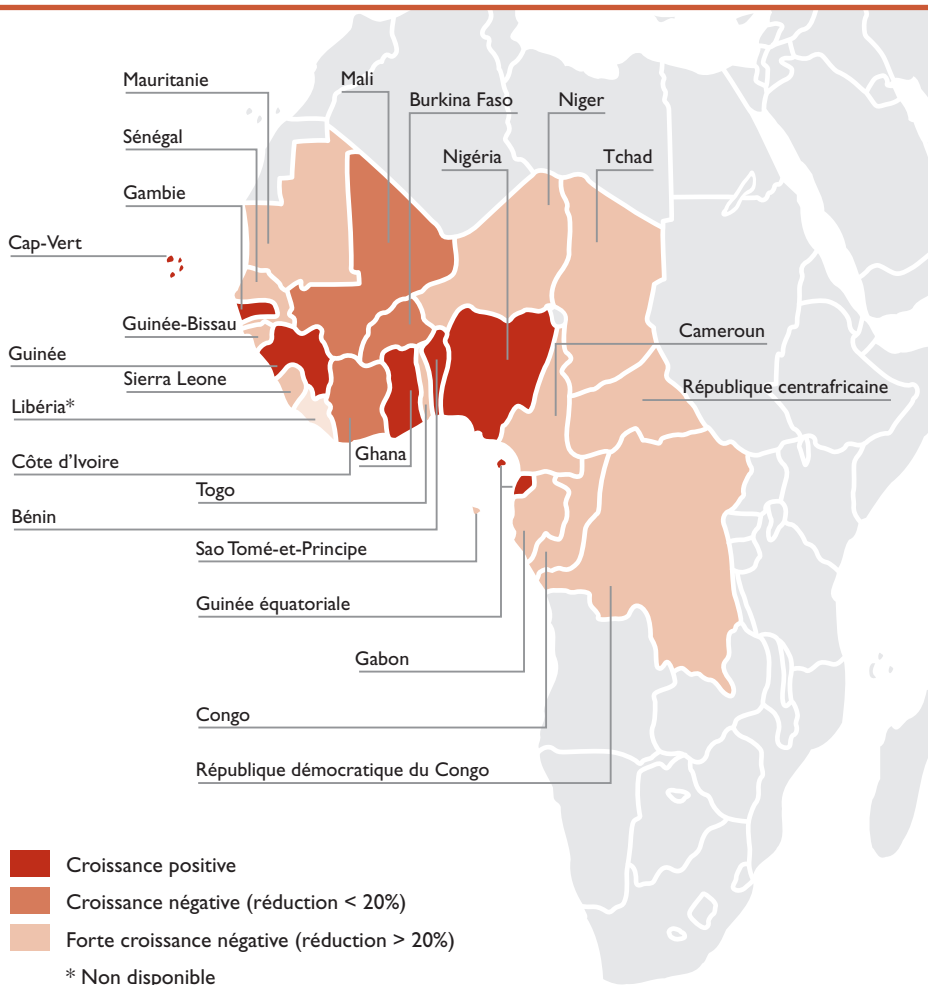
Le présent rapport vise à :

- donner un aperçu de la pauvreté rurale dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC)<sup>1</sup>, de ses principales caractéristiques et des facteurs qui déterminent son évolution récente et future;
- recenser les principaux obstacles et les principales possibilités qui se présentent dans les domaines jugés essentiels pour la lutte contre la pauvreté rurale; et
- déterminer les domaines prioritaires et les modalités des interventions futures du FIDA.

Il se fonde sur des données secondaires et des rapports provenant d'un large éventail de sources. On a consulté systématiquement les documents établis par le FIDA, notamment les documents de conception de projets, les évaluations de projets, et les évaluations thématiques, les exposés des options et des stratégies d'intervention par pays (COSOP) et d'autres documents et études thématiques.

Son plan reprend les trois objectifs énumérés ci-dessus. Le premier chapitre donne un bref aperçu du développement économique et agricole et de l'évolution démographique dans la région. Le chapitre 2 examine, sur la base de données quantitatives et qualitatives, les tendances de l'évolution de la pauvreté à l'échelon national et régional ainsi que les caractéristiques de la pauvreté dans les familles rurales. Le chapitre 3 passe en revue les principaux facteurs qui font obstacle à la réduction de la pauvreté rurale et les facteurs qui la favorisent, dans les domaines de la mise en valeur du capital humain, des politiques macroéconomiques et sectorielles, de la productivité des agriculteurs, de la gestion des ressources naturelles, de la commercialisation des produits agricoles, de l'accès aux financements et de l'infrastructure. Enfin, un dernier chapitre expose les principaux éléments d'une stratégie de lutte contre la pauvreté du FIDA dans la région AOC. Des appendices portant sur la définition et la mesure de la pauvreté; sur la pauvreté, les femmes et les ressources; et sur les flux financiers à destination de la région viennent compléter le rapport.

**Figure 1: Croissance du revenu par habitant en Afrique de l'Ouest et du Centre: 1990-1999**



Source: Estimations d'après les données de la Banque mondiale, 2001b.

### APERÇU DE L'ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Depuis longtemps, la croissance des revenus par habitant et de la production agricole ainsi que les progrès dans la réduction de la pauvreté rurale en Afrique subsaharienne sont décevants. Dans les années 80 et au début des années 90, la plupart des indicateurs socioéconomiques ont stagné ou se sont détériorés. Globalement, le développement économique de l'AOC a été relativement satisfaisant, avec un taux de croissance moyen à long terme de près de 2% par an. C'est un résultat comparable à ceux de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne et légèrement inférieur à ceux de l'ensemble des pays à faible revenu. Toutefois, si l'on tient compte de la croissance démographique, la situation est très différente puisque le taux moyen de croissance démographique est de l'ordre de 3%. Ainsi, le revenu par habitant

**Tableau 1 : Croissance du revenu national brut en Afrique de l'Ouest et du Centre, 1980-1999**

Sous-région	RNB par habitant (en USD constants)			Croissance annuelle moyenne du RNB par habitant (%)		
	1980	1990	1999	1980-1990	1990-1995	1995-1999
Côtière	533	390	350	-3,3	-1,6	-0,4
Centrale <sup>a</sup>	625	570	497	-2,2	-5,2	0,2
Sahel	369	464	429	1,9	-1,4	-
<b>Total</b>	<b>705</b>	<b>652</b>	<b>544</b>	<b>-0,7</b>	<b>-3,3</b>	<b>-</b>

<sup>a</sup> À l'exclusion du Gabon pour le calcul du RNB par habitant (si l'on inclut le Gabon, les chiffres doublent pratiquement).

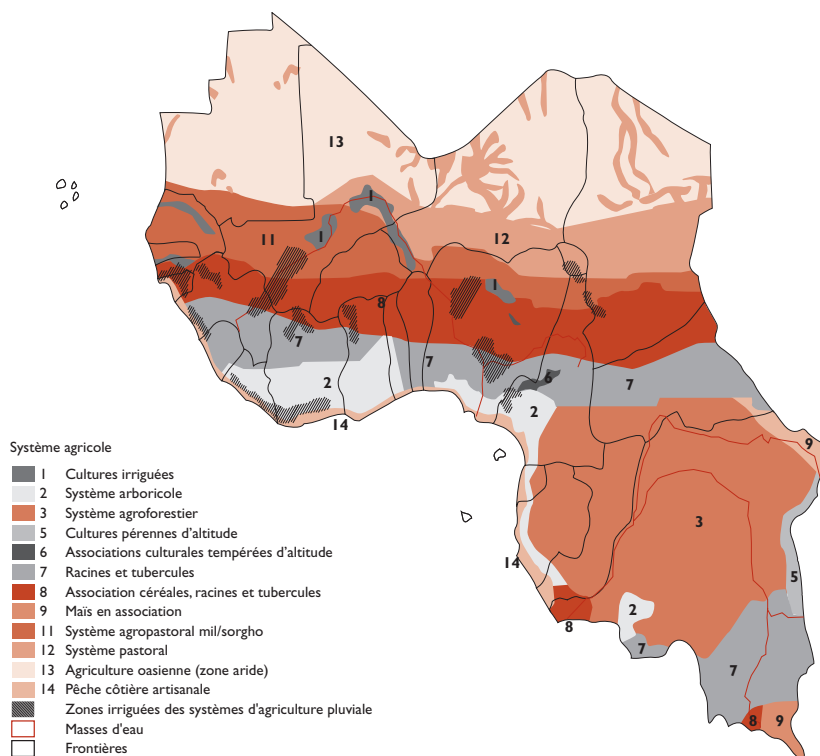
Source: Estimations à partir de données figurant dans le rapport annuel de la Banque mondiale (2001b).

de la région a diminué de près de 30% entre 1980 et 1999<sup>2</sup>. Comme le montre le tableau 1, le revenu par habitant n'a augmenté durant cette période que dans deux pays (Cap-Vert et Guinée équatoriale). La chute a été particulièrement prononcée entre 1980 et 1995 et, depuis, le revenu national brut (RNB) par habitant a plus ou moins stagné.

### DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

L'agriculture est la principale activité économique dans la plupart des zones rurales d'AOC et l'incidence de la pauvreté rurale est liée à sa structure et à sa productivité. Les systèmes de production sont très contrastés avec une grande hétérogénéité intrinsèque à chaque système. Une base de données géoréférencées, mise au point par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a permis de définir 13 systèmes agricoles dans la région (voir le tableau 2 et la figure 2)<sup>3</sup>. Cinq de ces 13 systèmes agricoles couvrent plus de 90% de la superficie cultivée et font vivre 86% de la population rurale. Ces systèmes sont les suivants:

- *Le système associant céréales, racines et tubercules* s'étend de la Guinée jusqu'au nord du Cameroun en passant par le nord de la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et les États du centre du Nigéria; il couvre aussi le sud du Tchad. C'est le principal système agricole de la région puisqu'il est pratiqué sur 23,1% de la superficie cultivée par près de 23% de la population rurale. Pour l'essentiel, il coïncide avec la zone agroécologique de savane humide. Grâce à des sols de bonne qualité, une insolation importante, des pluies assez régulières et une longue période végétative et animale, cette zone est celle qui présente le plus fort potentiel de production végétale. Les principales cultures sont le manioc, le coton, le niébé, le maïs, le mil, le sorgho, le soja et l'igname. Certaines céréales, comme le maïs, le sorgho et le mil, jouent un rôle important, mais les racines et tubercules tels que le manioc et l'igname prédominent là où la traction animale est absente. Les cultures intercalaires sont aussi très importantes.
- *Le système racines et tubercules* couvre la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigéria, le Cameroun et la République centrafricaine. Il est limité au sud par les zones humides de systèmes arboricoles et agroforestiers, et au nord, plus sec, par le système mixte céréales, racines et tubercules. En termes de superficie cultivée, c'est le système le plus vaste, puisqu'il couvre environ le quart de la superficie cultivée dans la région. En termes démographiques, il est pratiqué par 19,3% de la population rurale.

**Figure 2: Principaux systèmes agricoles de l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Notes: Les numéros correspondent aux 15 principaux systèmes agricoles établis par la FAO, dont certains n'existent pas en AOC.

Données et classement provenant de la base de données sur les systèmes agricoles de la FAO et FAO 2001a.

Les précipitations sont soit bimodales soit presque continues, de sorte que le risque de mauvaise récolte est faible. Dans ce système, le manioc est dominant. De façon générale, la demande urbaine de RCT augmente sans pour autant tirer la production en raison des coûts de transaction liés aux difficultés de transport d'un produit aussi pondéreux que le manioc, qui demeurent très élevés.

- *Le système arboricole* s'étend du Libéria à la Côte d'Ivoire et au Ghana d'une part et du Nigéria au Cameroun et au Gabon d'autre part, et se pratique aussi dans des secteurs plus restreints dans la zone sud de Bandundu en République démocratique du Congo. Il fait vivre quelque 15% de la population rurale de la région et couvre 14,6% de la superficie cultivée. C'est de loin la principale source de recettes d'exportation de produits agricoles, avec des cultures arboricoles industrielles telles que le cacao, le café, le palmier à huile et l'hévéa. Des cultures vivrières conduites en intercalaire sont destinées principalement à l'autoconsommation. La fluctuation des cours mondiaux est la principale cause de vulnérabilité de ce système et elle peut avoir des effets macroéconomiques importants sur certains pays.

**Tableau 2: Systèmes agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre**

Système agricole	Principaux produits	Superficie cultivée (millions d'ha)	% du total	Population rurale (millions)	% du total
Association céréales, racines et tubercules (8)	Maïs, sorgho, mil, manioc, igname, légumineuses, bovins	20,3	23,1	42,3	23,0
Racines et tubercules (7)	Igname, manioc, légumineuses, revenus non agricoles	22,4	25,5	35,7	19,3
Système arboricole (2)	Cacao, café, palmier à huile, caoutchouc, igname, maïs, revenus non agricoles	12,9	14,6	27,7	15,0
Système agroforestier (3)	Manioc, maïs, haricots, cacao, igname	8,0	9,1	27,7	15,0
Système agropastoral mil/sorgho (11)	Sorgho, mil chandelle, légumineuses à graines, sésame, bovins, caprins, ovins, volailles, envois de fonds des travailleurs émigrés	16,1	19,3	25,6	13,9
Pêche côtière artisanale (14)	Poisson de mer, noix de coco, noix de cajou, bananes, igname, fruits divers, caprins, volailles, revenus non agricoles	1,8	2,1	7,6	4,1
Système pastoral (12)	Bovins, camélidés, ovins, caprins, envoi de fonds	2,0	2,3	7,0	3,8
Cultures irriguées (1)	Riz, coton, légumes, cultures pluviales, bovins, volailles	1,3	1,5	3,8	2,1
Cultures pérennes d'altitude (5)	Bananes, bananes plantain, café, manioc, patate douce, haricots, céréales, animaux d'élevage, volailles, revenus non agricoles	1,4	1,6	3,7	2,0
Mais en association (9)	Maïs, tabac, coton, bovins, caprins, volailles, envois de fonds	1,4	1,6	2,2	1,2
Associations culturales tempérées d'altitude (6)	Blé, orge, pois, colza, pommes de terre, caprins, ovins, volailles, bovins, travaux non agricoles	0,3	0,4	0,5	0,3
Agriculture oasisienne (zone aride) (13)	Légumes irrigués, palmiers dattiers, bovins, revenus non agricoles	0,1	0,1	0,6	0,3
Agriculture périurbaine	Fruits, légumes, lait, bovins, caprins, volailles, revenus non agricoles	nd	nd	nd	nd

Note: Les chiffres entre parenthèses renvoient à la figure 2.

Source: Base de données de la FAO sur les systèmes agricoles et FAO (2001a).

- *Le système agroforestier* prédomine dans une grande partie de l'Afrique du Centre, notamment dans le sud-est du Cameroun, au Congo, en République démocratique du Congo, en Guinée équatoriale et au Gabon. La zone forestière est vaste et en grande partie vierge. Cette zone abrite quelque 15% de la population rurale de la région et représente 14,6% de la superficie cultivée. Les petits paysans, qui pratiquent une agriculture traditionnelle sur brûlis, avec des durées de jachère variables, produisent l'essentiel des aliments cultivés dans la région. De longues jachères (10 à 15 ans) sont nécessaires pour rétablir la fertilité du sol, éliminer les adventices et réduire la pression des ravageurs et des maladies. Toutefois, en raison d'un accroissement localisé de la pression démographique, les durées de jachère ont été réduites, ce qui a entraîné un déboisement, une dégradation des propriétés physiques du sol et un épuisement des éléments nutritifs. De plus, des adventices, des ravageurs arthropodes et des maladies se sont rapidement propagés dans les champs. Les principales cultures sont le manioc, la banane, la banane plantain, le maïs, l'igname, le taro, le palmier à huile, le café, le cacao et le riz pluvial. La densité démographique est faible et, en général, la population est plus isolée des marchés et des services sociaux que dans tous les autres systèmes. Les produits forestiers, le gibier et parfois, en bordure des fleuves, la pêche sont souvent des sources importantes de revenu monétaire. Le développement présente des risques pour l'environnement en raison de la fragilité des sols et de la menace de disparition des habitats de la faune sauvage et de la biodiversité. Les entreprises d'exploitation forestières font preuve d'une grande avidité et le contrôle gouvernemental est pratiquement inexistant.

- *Le système agropastoral mil/sorgho*. Ce système s'étend sur une grande partie du Sahel, la zone semi-aride de l'Afrique de l'Ouest, du Sénégal au Niger. Il fait vivre 13,9% de la population rurale et couvre 19,3% de la superficie cultivée. La densité globale de la population est faible, mais la pression humaine sur les terres arables est très forte. L'agriculture et l'élevage sont souvent intégrés. Le sorgho et le mil en culture pluviale constituent la base de l'alimentation et sont rarement commercialisés, tandis que le sésame et les légumineuses sont parfois vendus. La terre est préparée à l'aide de bœufs ou de chameaux, tandis que la culture manuelle à la houe est répandue sur les rives des fleuves. Les paysans pratiquent l'élevage pour l'autoconsommation de lait et de produits laitiers, le transport (chameaux, ânes), la préparation du sol (bœufs, chameaux), la vente ou l'échange, l'épargne, la constitution de dots et pour parer aux mauvaises récoltes. En général, la population vit de manière permanente dans les villages même si une partie des troupeaux continuent à effectuer des migrations saisonnières.

La principale cause de vulnérabilité est la sécheresse, qui est responsable de mauvaises récoltes, fragilise les animaux et contraint souvent les paysans à décapitaliser ou vendre leurs biens et leurs troupeaux en catastrophe. De façon générale, la production et les revenus agricoles n'étant pas suffisants pour assurer la subsistance des paysans, le recours à l'emploi non agricole, notamment la migration des travailleurs, constitue une importante stratégie de diversification des revenus.

Les autres systèmes agricoles sont notamment la pêche côtière artisanale, l'élevage pastoral, la culture irriguée, les cultures pérennes d'altitude, la culture du maïs en association, les associations culturales tempérées d'altitude, l'agriculture oasienne (en zone aride) et l'agriculture périurbaine. En ce qui concerne les cultures irriguées, on recense les grands périmètres (aménagements riverains ou systèmes de décrue) le long des fleuves Sénégal et Niger,

**Tableau 3: Part de l'agriculture dans le PIB (%), 1977-1999**

Sous-région	1977	1980	1985	1990	1995	1999
Zone côtière	35,4	35,2	35,2	36,3	35,0	39,0
Zone centrale	28,4	24,2	22,0	25,1	30,8	30,2
Sahel	32,1	30,6	29,8	29,7	31,7	30,1
<b>Moyenne AOC<sup>a</sup></b>	<b>32,3</b>	<b>31,5</b>	<b>29,9</b>	<b>31,6</b>	<b>33,5</b>	<b>33,2</b>

<sup>a</sup> Moyennes non pondérées.

Source: Estimations d'après la Banque mondiale (2001b).

les *fadama* (plaines inondables) du Nigéria et les oasis irriguées du Sahel. Bien que la superficie couverte par ces systèmes et la population qui en vit soient relativement faibles, ils ont fait l'objet d'investissements publics considérables, en particulier dans les grands programmes d'aménagement hydro-agricole, d'ailleurs souvent inefficaces.

Les systèmes de culture, de bas-fonds, souvent intégrés dans les autres systèmes agricoles, (essentiellement les systèmes associant céréales, racines et tubercules et les systèmes fondés sur les racines et tubercules seules), couvrent quelque 50 millions d'hectares et ont un potentiel de production très élevé. Les pouvoirs publics, souvent plus enclins à réaliser de grands aménagements hydrauliques, politiquement plus visibles et plus coûteux, ont relativement peu investi dans ces zones. En Afrique de l'Ouest, seuls 10 à 25% de la superficie des bas-fonds sont consacrés à l'agriculture. Les principaux produits cultivés sont le riz, la canne à sucre et les légumes.

Bien qu'on ne dispose pas de données précises y afférentes, le système d'agriculture périurbaine est très dynamique et s'est développé sans aide publique. Par exemple, la zone de Niayes, au Sénégal, qui s'étend le long de la côte Atlantique de Dakar à Saint-Louis, est une importante zone de production légumière destinée aux marchés urbains et à l'exportation. En République démocratique du Congo, lorsque la situation économique s'est détériorée et que la guerre a interrompu la navigation fluviale, le maraîchage périurbain à Kinshasa est devenu une activité essentielle pour la survie de la population.

L'importance de l'agriculture dans l'économie, c'est-à-dire sa part dans le produit intérieur brut (PIB) (voir tableau 3), est assez variable et semble avoir diminué entre 1977 et le début des années 80, pour augmenter ensuite et retrouver en 1999 à peu près le même niveau qu'en 1977.

L'évolution a été assez différente selon les pays et les sous-régions. Dans la zone côtière, l'agriculture a à peu près conservé son importance économique malgré des variations considérables d'un pays à l'autre. Les moyennes cachent des variations importantes dues notamment à la situation du Nigéria, où le secteur agricole s'est contracté à la fin des années 70 et au début des années 80 en raison du boom pétrolier, qui a drainé la main-d'œuvre agricole. À la fin des années 80 l'agriculture a regagné l'essentiel du terrain perdu du fait de l'évolution des prix relatifs et d'une réforme des politiques et des dépenses publiques. Dans un pays comme le Togo, en revanche, la part de l'agriculture dans le PIB est passée progressivement de 24% en 1977 à 41% en 1999. Dans la zone centrale, l'agriculture s'est développée de façon assez soutenue, sauf durant les années de sécheresse (1983/84 et 1991), mais sa part dans le PIB a diminué jusqu'au milieu des années 80 en raison de l'expansion d'autres secteurs comme celui du pétrole au Cameroun et de l'exploitation minière en R.D. du Congo.

**Tableau 4: Production vivrière par habitant**(production vivrière 1989-1991=100)<sup>a</sup>

Sous-région	1980	1990	1995	1999
Zone côtière	97	98	106	107
Zone centrale	117	100	100	104
Sahel	97	95	94	100
<b>Moyenne AOC</b>	<b>103</b>	<b>98</b>	<b>100</b>	<b>104</b>

<sup>a</sup> Moyennes non pondérées

Source: Estimations d'après les données figurant dans Banque mondiale (2001b).

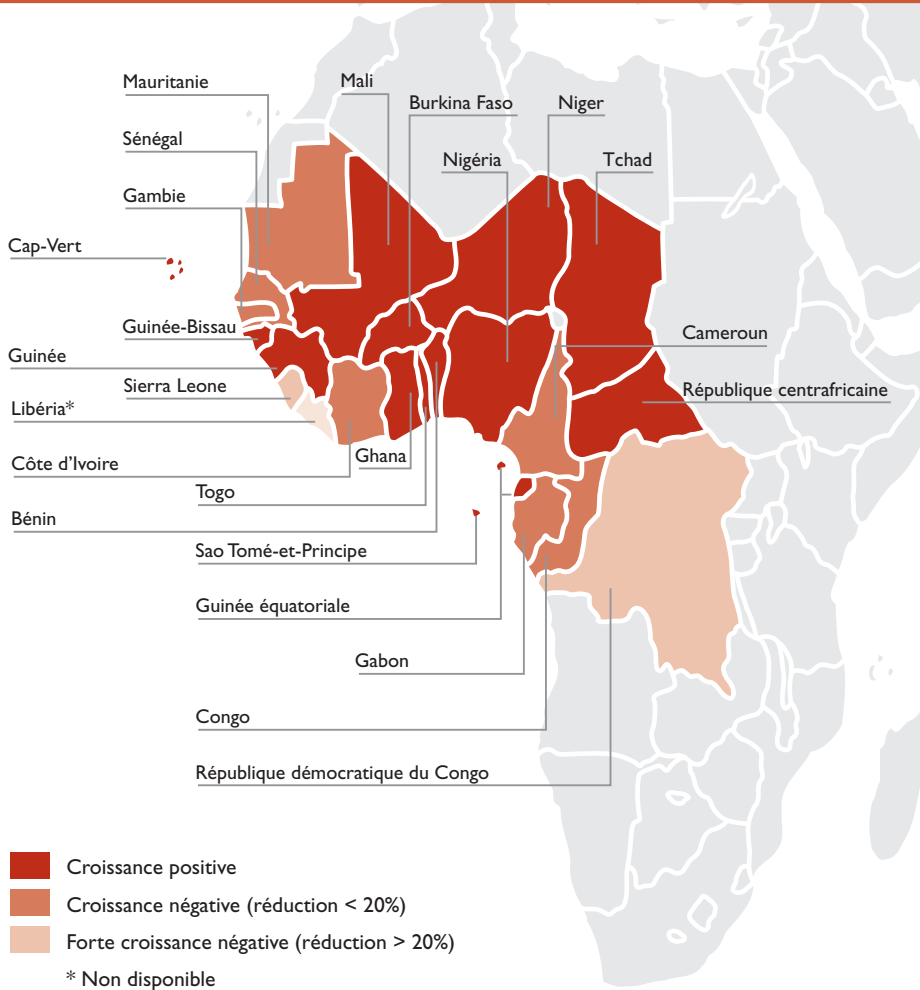
Depuis 1985, du fait de la chute des prix à l'exportation, le ralentissement a été plus prononcé dans les secteurs non agricoles que dans l'agriculture qui a retrouvé sa prééminence<sup>4</sup>. Dans le Sahel, l'agriculture est très exposée aux aléas climatiques qui ont des répercussions sur le reste de l'économie, mais les autres secteurs sont plus stables que l'agriculture grâce à leur diversification. La part de l'agriculture dans le PIB reste à peu près constante.

La production vivrière est une des fonctions essentielles du secteur agricole. Son efficacité à cet égard diffère beaucoup selon les sous-régions et les pays. Nous avons comparé l'indicateur de la production vivrière (quantité de toutes les productions vivrières contenant des nutriments)<sup>5</sup> à l'indicateur de la croissance démographique. Il en résulte un indice de la production vivrière par habitant et par sous-région, dont le tableau 4 donne l'évolution. On trouvera aussi à la figure 3 la valeur de cet indice en 1999 pour chaque pays (avec les données de référence 1989-1991).

Dans la région et dans les sous-régions, la production alimentaire par personne a diminué en général pendant les années 80, sauf dans les pays côtiers où elle a stagné. L'indice de la production par habitant de l'AOC était de 98 en 1990 contre 103 en 1980; cependant, la situation s'est améliorée dans les années 90 et en 1999 la région avait retrouvé son niveau de 1980. L'évolution a été très variable selon les pays. Dans plusieurs pays qui ont subi de longues guerres (Congo, République démocratique du Congo et Sierra Leone), la production alimentaire par habitant a considérablement diminué au cours des 20 dernières années. Dans d'autres, le déclin à long terme est peut-être dû au fait que l'on importe davantage grâce aux recettes pétrolières. C'est le cas notamment en Guinée équatoriale et au Gabon, et ce facteur joue aussi un rôle au Congo. Dans d'autres pays encore, comme le Bénin et le Ghana, la croissance paraît avoir été vigoureuse dans les années 90, peut-être en grande partie à la suite des mesures de libéralisation prises dans le cadre de l'ajustement structurel. Au Nigéria, des mesures en sens inverse (interdiction d'importer du riz, subvention des engrais) ont peut-être aussi contribué à accroître la production alimentaire par habitant dans les années 90.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, les systèmes de production sont assez diversifiés, et la valeur ajoutée à l'hectare<sup>6</sup> a été retenue pour mesurer l'intensification et la productivité. Même au sein de chaque sous-région, les systèmes de production nationaux varient en fonction de la dotation de ressources naturelles, de la densité de population et des politiques publiques. La zone côtière est celle dans laquelle les taux de rentabilité sont les plus uniformes: en 1994 ils allaient de 153 USD/ha au Nigéria à 343 USD/ha au Bénin. Dans la zone centrale les écarts sont plus grands car l'agriculture extensive y occupe une plus grande

**Figure 3: Indice de la production alimentaire par habitant en Afrique de l'Ouest et du Centre: 1990-1999**



Source: Estimations d'après les données de la Banque mondiale, 2001b.

place: la rentabilité va de 28 USD/ha au Congo à 323 USD/ha au Cameroun. Dans le Sahel, on trouve aussi bien des systèmes intensifs comme en Gambie, où la rentabilité à l'hectare (201 USD) est près de deux fois plus élevée qu'au Sénégal (126 USD), que des systèmes extensifs comme au Tchad (10 USD/ha) et au Mali (33 USD/ha).

Il est évident que le degré d'intensité de la production à l'échelle nationale n'est pas un facteur déterminant de la croissance de la production, même si le pays où la croissance à long terme de la production à l'hectare a été la plus élevée sur la période 1977-1994 (Bénin, 4,4% par an) est aussi celui où l'agriculture est la plus intensive (343 USD/ha). Le Mali, le Tchad et le Cameroun ont réalisé une croissance de la production agricole d'environ 2,5%

par an, avec des systèmes extensifs dans les deux premiers pays et une agriculture plus intensive dans le troisième. L'expansion des superficies cultivées n'a apporté qu'une contribution minimale à la croissance de la production et est restée inférieure à 0,5% par an sur la période 1977-1996 dans la plupart des pays. Elle n'a atteint que 0,2% par an au Nigéria et elle n'a été notablement plus élevée qu'au Niger (0,9% par an).

L'utilisation d'intrants (quantité totale d'engrais rapportée à la superficie arable totale) fait apparaître certaines différences entre les sous-régions. Dans les pays de la zone centrale, la consommation d'engrais en 1995 était soit très faible (0,6 kg/ha en République centrafricaine) soit moyenne (5,0 à 13,7 kg/ha dans des pays comme le Cameroun et le Congo). Dans le Sahel, la consommation est de l'ordre de 7 à 8 kg/ha au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. Les pays de la zone côtière utilisent davantage d'engrais, par exemple 14,7 kg/ha au Bénin et 22,4 kg/ha en Côte d'Ivoire. Au niveau national, toutefois, on n'observe pas de corrélation évidente entre la rentabilité et la consommation d'engrais. Ainsi, le Ghana obtient une valeur ajoutée à l'hectare de 231 USD avec seulement 4,3 kg d'engrais, alors que la Côte d'Ivoire n'atteint que de 211 USD/ha avec 22,4 kg d'engrais. D'autres facteurs, tels que la proportion des superficies en cultures intensives et/ou irriguées, la qualité des sols, l'emploi d'apports organiques, l'intégration avec l'élevage, les associations culturales et l'efficacité des services d'appui peuvent être tout aussi importants, indépendamment de la politique générale en matière d'incitations ou de fiscalité.

### TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Depuis des siècles, la région de l'AOC a connu des migrations importantes. Les grandes villes comme Tombouctou et Mopti sur le Niger se sont construites sur le commerce nord-sud. La civilisation Ashanti s'est édifiée sur le commerce de l'or et de l'ivoire. La migration forcée due au trafic d'esclaves qui a commencé au XV<sup>e</sup> siècle et s'est poursuivie jusqu'à la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a eu une influence profonde sur l'histoire de la région et sur l'équilibre des pouvoirs en son sein, sans mentionner l'impact majeur qu'elle a eu sur le développement économique du nouveau monde et de l'Europe.

Néanmoins, les forces démographiques à l'œuvre dans la région depuis l'indépendance sont à certains égards plus puissantes qu'au cours des cinq siècles précédents. L'accélération de la croissance démographique généralisée, l'urbanisation soutenue et les migrations intra-régionales des pays sans littoral du Sahel vers les pays de la zone côtière se sont traduites par des mouvements de population équivalents aux migrations qui ont accompagné la révolution industrielle en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle et à l'émigration des pays d'Europe vers la côte Est des États-Unis dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

D'après l'Étude prospective à long terme de l'Afrique de l'Ouest faite par le Club du Sahel de l'Organisation de coopération et de développement économiques<sup>7</sup>, le taux de croissance de la population urbaine a atteint en moyenne 6% par an entre 1960 et 1990, ce qui a conduit à l'apparition de mégapoles comme Lagos, Kinshasa, Brazzaville, Douala, Abidjan et Dakar. Toutefois, l'attraction exercée par un grand nombre de villes secondaires telles que Bouaké, Ibadan, Kaolack et Kumasi n'a pas été négligeable. Le taux de croissance de la population urbaine ne restera probablement pas aussi élevé, mais l'expansion des mégapoles et l'augmentation du nombre de grandes villes secondaires vont certainement se poursuivre. Selon les projections faites dans cette étude, le nombre de villes de plus de 100 000 habitants passera de 90 en 1990 à plus de 300 dans la région en 2020. Le Nigéria, où

se trouveront plus de la moitié de ces villes, est de loin le pays dans lequel l'urbanisation sera la plus forte. À elle seule, la ville de Lagos comptera 12 à 15 millions d'habitants.

Pour nourrir ces villes, les agriculteurs devront employer des techniques de plus en plus intensives, mais, contrairement à ce qui se passait autrefois, les facteurs encourageant l'intensification seront plus marqués, en raison de l'attraction croissante des marchés urbains, qui seront plus grands et plus proches des zones de production. Les auteurs de l'étude précitée ont calculé un indicateur de "tension du marché"<sup>8</sup> en 1960, 1990 et 2020. On peut en tirer trois conclusions intéressantes. Dans de nombreuses parties de la région, les liens entre les villes et les campagnes deviendront beaucoup plus forts, en particulier le long de la côte, mais aussi dans bon nombre de pays du Sahel, comme le Mali et le Tchad. De plus, l'intégration des marchés urbains devrait s'accroître sensiblement, tant à l'intérieur des pays qu'à l'échelle de la région. Enfin, dans certaines zones rurales qui ne sont actuellement guère intégrées avec les marchés urbains, il y aura apparemment peu de changements. Ainsi, dans certaines parties de l'est du Sénégal et de l'ouest du Mali, dans une grande partie du nord de la Guinée et dans l'est du Tchad, les incitations à l'intensification n'augmenteront guère.

---

## Notes en fin de chapitre

- 1 Les 24 pays de cette région ont été répartis en trois sous-régions: **zone côtière**: Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria, Sierra Leone, Togo; **zone centrale**: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe; **Sahel**: Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.
- 2 On trouvera à la figure 1 un indice de la croissance du revenu par habitant entre 1990 et 1999, par pays.
- 3 Une grande partie des renseignements donnés ici proviennent du chapitre de FAO 2001 consacré à l'Afrique subsaharienne.
- 4 En République démocratique du Congo, l'agriculture représentait 58 % du PIB en 1996 contre 26% en 1977, ce qui indique une quasi-stagnation de toutes les activités non agricoles.
- 5 Ce qui exclut le thé et le café.
- 6 Exprimée en dollars des États-Unis de 1987 pour permettre la comparaison entre pays.
- 7 Club du Sahel.
- 8 Il s'agit d'un indicateur composite comprenant la distance entre les zones de production agricole et les grands centres urbains, le coût du transport des campagnes vers les villes, des variables de l'offre telles que les caractéristiques agroclimatiques et la densité de population rurale, le degré de concurrence entre zones urbaines adjacentes pour la répartition des excédents alimentaires, et des facteurs économiques tenant à la concurrence exercée par les importations.





## CHAPITRE II

### INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Il n'existe pas de définition sans ambiguïté de la pauvreté et plusieurs notions sont couramment employées<sup>1</sup>, la principale distinction étant celle qui est faite entre la pauvreté absolue et la pauvreté relative. Dans le cas de la pauvreté absolue, le niveau de revenu correspondant à la valeur de l'apport alimentaire minimal nécessaire pour la survie et de certains besoins non alimentaires est considéré comme le seuil de pauvreté. La notion de pauvreté relative se fonde sur l'idée que les besoins minimaux varient en fonction de la stratification et du degré de division du travail dans la société d'une part et de la prospérité globale d'autre part. On considère comme pauvres les familles ou personnes dont les revenus ou les dépenses sont les moins élevés, et on détermine un seuil de pauvreté par rapport au revenu moyen par habitant, généralement compris entre la moitié et les deux tiers du PIB par habitant. La différence entre les deux notions tient à ce que celle de la pauvreté absolue néglige les aspects distributionnels de la pauvreté: ainsi, la pauvreté absolue peut diminuer alors que l'inégalité s'accroît, ce qui semble être plus souvent le cas en Afrique subsaharienne que dans les autres régions<sup>2</sup>.

On admet généralement que la pauvreté ne se réduit pas à l'insuffisance des revenus ou des dépenses. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, mais leur poids relatif suscite de vastes débats, bien que l'accès à l'éducation et aux soins de santé soient ceux qui sont le plus souvent retenus. En outre, des études de plus en plus nombreuses soulignent l'importance des perceptions et des attitudes locales pour la définition de la pauvreté et de ses caractéristiques. Selon ces études, des aspects souvent négligés, comme la dignité ou l'appartenance à un réseau d'entraide, sont tout aussi importants que les paramètres du revenu et les autres critères sociaux généralement pris en compte<sup>3</sup>. D'autres auteurs ont élaboré des méthodes fondées sur la vulnérabilité, qui mettent l'accent sur les aspects dynamiques de la pauvreté et la définissent comme la probabilité d'une dégradation prononcée de l'accès à la nourriture ou à d'autres biens de consommation entraînant l'impossibilité de satisfaire les besoins minimaux de survie. La vulnérabilité présente deux aspects principaux: l'exposition au risque et l'incapacité d'y faire face, qui doivent être présents simultanément.

Les définitions de la pauvreté les plus couramment employées sont élaborées par des observateurs extérieurs et se fondent essentiellement sur le revenu ou la dépense. D'autres observateurs ont constaté et démontré que des considérations non économiques sont parfois plus importantes, ou au moins tout aussi importantes, pour les intéressés eux-mêmes et qu'il faut donc les intégrer dans la définition de la pauvreté. Les aspects sexospécifiques de la pauvreté sont rarement pris en considération et jusqu'à présent on n'a pas encore élaboré de méthodes opérationnelles utilisant la conception de la pauvreté qu'ont les pauvres eux-mêmes. Or il semblerait logique que ceux qui prônent des méthodes de développement participatives fondent leur définition de la pauvreté sur la perception de la pauvreté et de la privation qu'en ont les intéressés eux-mêmes.

Le présent document se fonde sur l'analyse de données provenant de sources secondaires, les définitions de la pauvreté utilisées ici sont celles sur lesquelles des données ont été publiées. En général il s'agit de la pauvreté absolue, fondée soit sur un seuil de pauvreté national soit sur l'équivalent de 1 USD de revenu par personne et par jour. Dans la mesure du possible, nous avons employé d'autres indicateurs, mais ceux-ci ne sont pas toujours liés à la pauvreté. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue les inconvénients que présente la notion de pauvreté absolue.

### INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ

La présente section présente les statistiques disponibles sur la pauvreté en Afrique de l'Ouest et du Centre, et établit une comparaison avec l'ensemble de l'Afrique subsaharienne ainsi qu'avec d'autres parties du monde en développement.

**Revenu par habitant.** Comme le montre le tableau 5, l'Afrique subsaharienne est une des régions les plus pauvres du monde et la pauvreté semble y augmenter, du moins si l'on se fonde sur le seuil de pauvreté de 1 USD par personne et par jour pour la période sur laquelle on dispose de données (1987-1998). En 1998, l'ensemble des pays en développement comptait 1,2 milliard de pauvres, soit 23,4% de leur population totale<sup>4</sup>. Depuis 1990, le nombre total de pauvres et leur proportion dans la population semblent avoir diminué. En Afrique subsaharienne au contraire, le nombre de pauvres est passé de 217 millions à 302 millions de personnes, et 48,1% de la population était considérée comme pauvre. L'Afrique subsaharienne est la région où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée au monde.

Si dans l'ensemble des pays en développement l'incidence moyenne de la pauvreté a régressé depuis 1990 grâce essentiellement aux progrès accomplis en Asie, en Afrique subsaharienne elle a continué d'augmenter. Au cours de la période 1987-1998, le nombre de pauvres a diminué de 0,5% par an dans l'ensemble des régions en développement, malgré une croissance démographique totale d'environ 1,5%. Par contre, en Afrique subsaharienne on observe la tendance inverse: le nombre de pauvres a augmenté plus vite (3,3% par an) que la population (3,1%).

Autre facteur inquiétant, en Afrique subsaharienne l'écart de pauvreté<sup>5</sup> reste constant aux alentours de 20%, contrairement à l'ensemble des pays en développement, où il est tombé à 7,2%. Il s'ensuit que les pauvres vivent en Afrique avec un revenu inférieur de 20% en moyenne au seuil de pauvreté, alors que dans les autres régions leur revenu progresse vers ce seuil.

**Indicateurs sociaux.** La pauvreté ne se résume toutefois pas à la faiblesse du revenu: elle dépend aussi des conditions sociales, généralement mesurées au moyen d'indicateurs de santé et d'éducation. Les indicateurs les plus couramment utilisés à cet effet sont le taux de

**Tableau 5: Incidence de la pauvreté et écart de pauvreté, 1987-1998**

Région	Nombre de pauvres (millions)			Incidence de la pauvreté (%)			Écart de pauvreté (%)		
	1987	1990	1998	1987	1990	1998	1987	1990	1998
Afrique subsaharienne	217,2	242,3	301,6	46,6	47,7	48,1	20,0	20,0	20,1
Ensemble des régions en développement	227,1	276,4	174,9	28,3	29,0	23,4	8,6	9,0	7,2

Source: Banque mondiale, base de données Global poverty monitoring.

**Tableau 6: Principaux indicateurs sociaux, 1970-1999**

Indicateur	1970	1980	1990	1999
<b>Afrique de l'Ouest et du Centre</b>				
Analphabétisme chez les femmes (%)	90	81	71	54
Mortalité infantile <sup>a</sup>	150	126	108	88
Espérance de vie (années)	42	46	49	48
Scolarisation primaire <sup>b</sup> (%)	55	78	68	-
<b>Afrique subsaharienne</b>				
Analphabétisme chez les femmes (%)	82	72	60	47
Mortalité infantile <sup>a</sup>	137	115	101	92
Espérance de vie (années)	44	48	50	47
Scolarisation primaire <sup>b</sup> (%)	51	81	76	-

<sup>a</sup> Nombre de décès pour 1000 naissances vivantes.

<sup>b</sup> Taux de scolarisation brute dans l'enseignement primaire.

Source: Estimations d'après les données figurant dans Banque mondiale (2000a).

mortalité infantile et l'espérance de vie d'une part et le taux brut de scolarisation primaire et le taux d'analphabétisme des femmes d'autre part. L'inconvénient de ces indicateurs est que leur amélioration au fil du temps ne signifie pas nécessairement que la situation des pauvres s'est améliorée. Ainsi, le taux d'alphabétisation des femmes ou l'espérance de vie peuvent augmenter à l'échelle nationale, alors que la situation de la partie la plus pauvre de la population reste inchangée ou même qu'elle se dégrade.

Le tableau 6 compare les indicateurs sociaux de l'AOC avec ceux de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Il fait apparaître une amélioration générale, mais irrégulière, des indicateurs sociaux en AOC. Le taux d'analphabétisme des femmes a diminué mais reste globalement plus élevé en 1999 en AOC que dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. En matière de mortalité infantile la région s'est rapprochée de la moyenne. En revanche, l'espérance de vie diminue partout depuis 1990 sous l'impact croissant de l'épidémie de VIH/SIDA. À la fin de 1999, selon des estimations officielles, il y avait en Afrique subsaharienne 25 millions de personnes contaminées, dont 5,9 millions en AOC<sup>6</sup>. Deuxième phénomène inquiétant, le taux de scolarisation a tendance à diminuer dans le primaire, comme dans d'autres parties de l'Afrique, ce qui donne à penser que l'amélioration de la situation sociale ne profite pas nécessairement aux pauvres: il est fort probable en effet que la baisse du taux de scolarisation soit plutôt imputable aux pauvres, qui envoient moins d'enfants à l'école faute de pouvoir payer les frais de scolarité et autres dépenses liées à l'éducation<sup>7</sup>. Le même raisonnement s'applique à des indicateurs tels que l'accès aux services de santé<sup>8</sup>.

Les indicateurs sociaux font donc état d'une situation assez contrastée, où se côtoient progrès, stagnations et reculs. Il est impossible de déterminer quel est l'impact des améliorations ou des détériorations sur la situation des pauvres ou qui a bénéficié des éventuelles améliorations. Les indicateurs sociaux ne sont pas calculés par tranche de revenu et, par conséquent, une amélioration générale du taux de scolarisation primaire, par exemple, ne saurait être interprétée comme une réduction de la pauvreté, car il se peut que les pauvres n'en soient pas les principaux bénéficiaires. Par conséquent, l'utilisation d'indicateurs sociaux établis à l'échelle nationale n'aide guère à mieux comprendre la pauvreté et risque surtout

**Tableau 7: Indice de la pauvreté humaine et indice du développement humain par sous-région, 1999**

Sous-région	Population 1999 (milliers)	Indice de la pauvreté humaine (%)	Classement indice du développement humain (1-162)	RNB/habitant 1999 (méthode de l'Atlas, en USD)
Zone côtière	182 292	38,6	136	320
Zone centrale	72 218	40,1	138	231 <sup>a</sup>
Sahel	53 123	54,9	153	290
<b>AOC</b>	<b>307 633</b>	<b>41,8</b>	<b>140</b>	<b>294<sup>a</sup></b>

Note: Non compris la Guinée équatoriale et le Libéria, faute de données.

<sup>a</sup> Non compris le Gabon dont le RNB par habitant est de 3 300 USD.

Source: PNUD 2001.

d'accroître la confusion, en faisant passer pour une réduction de la pauvreté des progrès sociaux globaux dont les bénéficiaires ne sont pas les pauvres<sup>9</sup>. Plusieurs livraisons du *Rapport mondial sur le développement humain* ont révélé l'importante différence qui existe entre l'évolution des revenus et le développement humain, et l'absence de corrélation entre le classement des pays selon le PIB par habitant et leur classement selon l'indice du développement humain<sup>10</sup>.

**Développement humain et pauvreté humaine.** L'indicateur de la pauvreté humaine indique le pourcentage de la population totale touchée par un ou plusieurs des cinq critères qu'il comprend<sup>11</sup>. La moyenne pondérée en fonction de la population calculée par sous-région, pour 1999, figure dans le tableau ci-dessus, avec le classement sur l'échelle du développement humain, qui porte sur 162 pays.

Le tableau 7 montre que l'incidence de la pauvreté humaine est à peu près le même dans les zones côtière et centrale mais qu'elle est nettement plus étendue dans le Sahel. Il en va de même pour le classement selon l'indicateur de développement humain, les pays des zones côtière et centrale étant mieux placés que ceux du Sahel. Le mauvais classement du Sahel est dû principalement à la médiocrité des indicateurs d'espérance de vie (pourcentage de la population dont l'espérance de vie ne dépasse pas 40 ans) et d'alphabétisation des adultes. Ce tableau confirme l'absence de corrélation forte entre les indicateurs sociaux (ou le développement humain) et le RNB par habitant.

## CARACTÉRISTIQUES DE LA PAUVRETÉ

La section précédente donnait un aperçu général de la pauvreté et de son incidence à l'échelle régionale. Celle-ci est consacrée à l'analyse des caractéristiques de la pauvreté à l'échelle nationale et au niveau des ménages sur la base des données disponibles<sup>12</sup>, et met l'accent, dans la mesure où celles-ci le permettent, sur la pauvreté rurale.

**Situation géographique.** L'incidence de la pauvreté est beaucoup plus marquée dans les campagnes que dans les villes. En milieu rural, toutefois, la pauvreté est souvent concentrée localement. Par exemple, au Cameroun, 45% des pauvres vivent dans les provinces de l'extrême-nord et du nord, zone agroécologique de savane où prédominent la culture du mil, du sorgho, du coton et de l'arachide, et/ou l'élevage (soit à peu près le type de système agropastoral mil/sorgho décrit au tableau 2). Les sécheresses sont fréquentes et les pénuries alimentaires n'y sont pas inconnues. De même, au Ghana, l'incidence de la pauvreté est particulièrement élevée dans les zones de savane et un peu moindre dans les zones côtières. Dans

plusieurs pays où le nord est occupé par la savane et le sud par la forêt, la pauvreté rurale est généralement beaucoup plus grave dans le nord. Souvent, l'évolution socioéconomique et démographique a été différente dans ces deux types de régions. En général toutefois, l'économie du nord repose sur les cultures céréalières, le coton et l'élevage, tandis que le sud dépend de diverses formes d'arboriculture dont les produits sont destinés à l'exportation. Ces dernières sont exposées aux fluctuations des termes de l'échange, mais dans l'ensemble elles paraissent procurer aux ménages davantage de ressources que les systèmes agricoles pratiqués dans la savane.

**Taille des ménages.** Il y a corrélation entre la pauvreté et la taille des ménages. Par exemple, en Côte d'Ivoire, le pourcentage de familles pauvres est d'environ 8% parmi celles qui comportent au maximum trois membres et de 47% parmi celles de 10 à 12 membres. De même, au Niger, 27% des familles comptant au maximum trois membres et 75% des familles de plus de 13 membres sont pauvres.

**Chef de ménage.** Le sexe du chef de famille est un facteur important: une famille a beaucoup plus de chance d'être pauvre si elle a un homme à sa tête. Contrairement aux idées reçues, les données disponibles montrent systématiquement que l'incidence de la pauvreté parmi les familles ayant à leur tête une femme est moins élevée que parmi les familles ayant à leur tête un homme. Ainsi, au Niger, 8% des ménages ont à leur tête une femme et parmi ces ménages il y a 55% de ménages pauvres, le chiffre étant de 64% pour les familles ayant à leur tête un homme. A priori, deux hypothèses peuvent expliquer ce phénomène: i) les femmes chefs de ménage sont plus autonomes, ont un meilleur accès aux ressources que si elles étaient mariées et utilisent les ressources de façon plus productive que les hommes chefs de ménage<sup>13</sup>; ii) lorsque les femmes sont de fait chefs de ménage, elles disposent parfois de transferts de revenus du mari, qui contribuent à accroître le revenu total du ménage. D'après des données relatives à 19 pays d'Afrique subsaharienne, il apparaît que dans neuf de ces pays l'incidence de la pauvreté est moins élevée parmi les ménages ayant à leur tête une femme que parmi les ménages ayant à leur tête un homme. Dans les zones rurales du Nigéria, l'incidence de la pauvreté parmi les ménages dirigés par une femme est tombée de 42% en 1985 à 22% en 1992, les chiffres correspondants pour les familles dirigées par un homme étant de 50% et 38%, respectivement. Par conséquent, on constate que non seulement les familles ayant à leur tête une femme sont en moyenne moins pauvres que les familles ayant à leur tête un homme mais qu'en outre l'incidence de la pauvreté a diminué plus rapidement dans le cas des premières.

Indépendamment du niveau de revenu des ménages pauvres, lorsque les femmes ont davantage d'influence sur l'utilisation du revenu, les dépenses tendent à mieux répondre aux besoins essentiels de la famille et des enfants. D'après des études conduites dans sept pays d'Afrique subsaharienne, le taux de scolarisation et de réussite scolaire des enfants est plus élevé, à ressources égales, dans les familles ayant à leur tête une femme que dans les familles dirigées par un homme. En Côte d'Ivoire, lorsque la part des ressources monétaires de ménages gérée par les femmes double, la part de l'alimentation dans le total des dépenses augmente de 2%, tandis que celle des cigarettes diminue de 26% et celle de l'alcool de 14%<sup>14</sup>.

**Éducation.** L'éducation est essentielle pour le développement humain et la réduction de la pauvreté. Si l'amélioration du niveau d'éducation est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté, elle n'est assurément pas à elle seule la condition suffisante. On a constaté en Côte d'Ivoire une forte corrélation entre le nombre total d'années d'éducation de l'ensemble

des membres d'une famille et le revenu de cette famille en zone urbaine, alors que cette corrélation est beaucoup moins significative dans les campagnes, ce qui peut s'expliquer par le fait que dans les villes l'éducation améliore l'accès au marché du travail, tandis qu'en milieu rural le marché du travail est beaucoup moins stratifié et la demande y recherche généralement une main-d'œuvre moins qualifiée.

Le niveau d'instruction du chef de ménage est un indicateur de la capacité de gain du ménage. Une étude portant sur le Niger, pays dans lequel le niveau global de l'instruction est beaucoup moins élevé que dans l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre<sup>15</sup>, révèle que l'incidence de la pauvreté est la plus élevée (70%) dans les ménages dont le chef n'a aucune instruction; lorsque le chef de ménage (homme ou femme) est alphabétisé, l'incidence est de 65% et lorsqu'il a suivi une scolarité primaire complète elle tombe à 56%.

Le taux de scolarisation dans le primaire et ses liens avec la pauvreté ont fait l'objet de recherches plus approfondies. Au Ghana, les études ont confirmé l'importance du facteur géographique pour la scolarisation: qu'on soit riche ou pauvre, le taux de scolarisation est moins élevé dans les campagnes que dans les villes. Le sexe et le niveau de revenu sont d'autres facteurs déterminants qui, conjugués aux facteurs géographiques, aboutissent à des différences considérables. Ainsi, au Niger, le taux de scolarisation des filles les plus pauvres est de 6% en milieu rural, contre 80% environ parmi les garçons de familles non pauvres en zone urbaine. On observe aussi d'importants écarts dans les campagnes: dans les 20% de ménages ruraux les plus pauvres, le taux de scolarisation des filles (7,3%) représente environ 40% de celui des garçons, alors que dans les 20% de ménages ruraux les plus riches la proportion est de 55%.

Les autres facteurs qui ont un impact majeur sur le taux de scolarisation dans le primaire sont le niveau d'instruction du chef de ménage et son sexe, puisque le taux de scolarisation est plus élevé parmi les ménages dirigés par une femme. En Mauritanie, en 1990, le taux de scolarisation net dans le primaire en milieu rural était de 21% pour les garçons et de 14% pour les filles parmi les 20% de ménages les plus pauvres, contre 58% et 28%, respectivement, parmi les 20% de ménages les plus riches. Selon les parents, en République centrafricaine, pays où le taux de scolarisation brut dans le primaire en milieu rural était de 74% pour les garçons et 42% pour les filles en 1995, les principaux obstacles à la scolarisation étaient le coût des fournitures scolaires et des frais de scolarité, l'éloignement des écoles et l'incompatibilité du calendrier scolaire avec le calendrier agricole. De plus, le contenu de l'enseignement était peu en rapport avec les besoins des élèves et ne semblait guère propre à améliorer leurs capacités de gain. Parmi les principales causes mentionnées par les parents de la faible scolarisation des filles figurent le risque de harcèlement sexuel à l'école et la pratique des mariages précoces.

**Santé.** Globalement, l'état de santé de la population des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre est moins bon que dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, mais les données sur l'état de santé des pauvres sont rares. La pauvreté et la nécessité d'être constamment productif réduisent-elles l'incidence des maladies? Les plus pauvres n'ont-ils tout simplement pas les moyens d'être malades? Cette hypothèse plausible pourrait être l'explication des résultats issus des enquêtes sur les ménages, mais les chercheurs attribuent ces résultats à la sous-déclaration des maladies. Au Ghana, parmi les ménages les plus pauvres, 16% des personnes ont signalé avoir été malades durant une période de référence de deux semaines, alors que la proportion était de 29% parmi les ménages les plus riches. En Côte d'Ivoire, globalement

19% des personnes interrogées ont signalé une maladie durant la période de référence, mais la proportion était moins élevée parmi les pauvres que parmi les ménages plus aisés<sup>16</sup>.

Les données sur le recours à des soins médicaux modernes doivent aussi être interprétées avec prudence. Quel que soit le niveau de revenu du ménage, une grande proportion des maladies et des blessures déclarées sont soignées par automédication. Au Ghana, 42% des malades pauvres et 57% des malades riches ont recours à des soins extérieurs (les proportions sont de 32% et 67%, respectivement, en Côte d'Ivoire). La conclusion qu'on tire généralement de ces chiffres est que, parce qu'ils ont moins d'argent que les riches, les pauvres n'ont pas les moyens d'avoir recours à des soins extérieurs et que, par conséquent, ils sont en fait en moins bonne santé. Cette hypothèse est impossible à vérifier sans une analyse approfondie et on pourrait aussi formuler une autre hypothèse, à savoir que les pauvres ont moins recours à des soins extérieurs car ils pratiquent davantage l'automédication, à l'aide de remèdes et de savoirs traditionnels, usage qui semble disparaître avec l'augmentation du revenu. Cette hypothèse est partiellement confirmée par la composition des dépenses de santé en Côte d'Ivoire, où la proportion de ces dépenses consacrées aux remèdes traditionnels est de 13% pour les plus pauvres, de 8% pour les moins pauvres et de 7% pour les non-pauvres. Au Bénin, quelque 20% des pauvres en zone urbaine utilisent des traitements traditionnels, non seulement parce qu'ils sont moins coûteux mais aussi parce qu'ils sont souvent considérés comme plus efficaces que la médecine moderne. Lorsqu'ils sont malades, les pauvres recourent d'abord à l'automédication et, en cas d'échec, consultent un guérisseur. Les maladies les plus courantes, comme la diarrhée, la rougeole et la varicelle, sont considérées comme relevant de la médecine traditionnelle. Les guérisseurs sont non seulement moins chers mais ils font crédit et n'exigent pas le règlement des honoraires à l'avance comme dans le système officiel (où les frais sont aussi majorés par la pratique de nombreux pourboires informels et illégaux). Au Niger, des enquêtes sur les ménages ont fait apparaître des attitudes et usages similaires dans les familles pauvres.

En l'absence d'indicateurs de la santé ventilés par tranche de revenu, il est difficile de savoir si les pauvres sont en moins bonne santé que les riches. De plus, au niveau global, l'état de santé ne s'explique qu'en partie par le revenu. Une rapide analyse de régression entre le RNB par habitant et le taux de mortalité infantile dans les pays pauvres d'Afrique de l'Ouest et du Centre<sup>17</sup> conduite en 1998 a montré que seuls 15% de l'écart peuvent être imputés à la différence de revenu<sup>18</sup>. De même le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans n'était que très partiellement déterminé par le niveau de revenu (15%). L'analyse des mêmes indicateurs dans 35 pays pauvres d'Afrique subsaharienne dégage une corrélation aussi faible (14% pour la mortalité infantile et 12% pour la mortalité des moins de 5 ans), mais le niveau de revenu n'explique qu'entre le cinquième et le quart de l'état de santé.

Au niveau de la famille, toutefois, l'apparition d'une maladie grave constitue un risque majeur et si elle touche un membre d'une famille pauvre qui a une activité rémunératrice, elle peut entraîner une chute catastrophique des ressources. Dans la pire des hypothèses, la famille est réduite à la misère, car elle doit vendre des actifs tels que du petit bétail ou des biens de consommation précieux, pour payer les frais de traitement.

**VIH/SIDA**<sup>19</sup>. On estime qu'en 2000, 25 millions de personnes étaient atteintes du VIH/SIDA en Afrique subsaharienne, soit un taux alarmant d'infection égal à environ 8% de la population adulte. Depuis le début de l'épidémie, 17,2 millions de personnes sont mortes du SIDA. En 1999, quelque 4 millions de personnes ont été contaminées<sup>20</sup>. Dans les

35 pays d'Afrique les plus touchés, on estime que l'espérance de vie à la naissance pour la période 2000-2005 sera de 48,2 années, soit 8,9 années de moins qu'en l'absence de SIDA<sup>21</sup>. En AOC, la prévalence est particulièrement élevée en République centrafricaine (14% de la population adulte), en Côte d'Ivoire (11%), au Cameroun (8%), au Congo (6%), au Burkina Faso (6%), au Togo (6%) et au Nigéria (5%). Rien qu'au Nigéria, quelque 2,5 millions de personnes sont contaminées. La maladie n'a pas encore fait autant de ravages que dans les autres régions de l'Afrique, mais elle est sur le point d'exploser dans plusieurs pays. On estime que la réduction de l'espérance de vie à la naissance pour la période 2000-2005 due au SIDA est d'environ 11 ans en République centrafricaine et huit ans en Côte d'Ivoire.

L'émigration des travailleurs de sexe masculin contribue beaucoup à propager l'épidémie, qu'il s'agisse des déplacements de longue durée d'hommes de l'intérieur qui se rendent sur les côtes pour y trouver de meilleures conditions de vie ou des migrations saisonnières entre les campagnes et les villes à l'intérieur d'un même pays. Dans les deux cas, ce sont généralement les chefs de ménage des communautés rurales pauvres qui émigrent en laissant derrière eux la famille (femmes, enfants et vieillards), qui doit s'occuper de l'exploitation (de subsistance). Les hommes partent pour de longues périodes, ce qui aggrave le risque de contamination car ils ont de fortes chances de fréquenter des prostituées, lesquelles sont parmi les premières à être contaminées.

La "deuxième vague" de contamination est due à la transmission de la maladie aux autres membres de la famille, notamment les femmes et les enfants. Autrefois, la propagation semblait plus lente car la plupart des hommes contaminés ne retournaient vivre dans leur famille à la campagne que lorsqu'ils étaient gravement malades et avaient besoin d'être pris en charge. Aujourd'hui, le SIDA a pénétré dans de nombreux ménages ruraux et par effet multiplicateur sa prévalence augmente à un rythme inquiétant.

La prise en charge des malades ponctionne les ressources et réduit la capacité de production du ménage, enclenchant un cercle vicieux d'appauvrissement et de baisse des revenus agricoles. On signale en Afrique de l'Ouest de nombreux cas de recul des cultures commerciales ou vivrières, notamment du maraîchage dans les provinces de Sanguie et de Boukime de au Burkina Faso ainsi que du coton, du café et du cacao dans une partie de la Côte d'Ivoire.

Dans une nouvelle étude<sup>22</sup>, la FAO souligne l'impact critique du VIH/SIDA sur la capacité de production agricole de l'Afrique, qui est directement atteinte. Dans les dix pays d'Afrique subsaharienne les plus touchés, la mortalité due au SIDA réduira la force de travail de 26% d'ici à 2020. Dans les trois pays les plus touchés, on estime qu'entre 2000 et 2020 la proportion de la population active agricole qui mourra du SIDA passera de 6,3% à 12,6% en République centrafricaine, de 5,6% à 11,4% en Côte d'Ivoire et de 2,9% à 10,7% au Cameroun. Ce phénomène aura également des effets graves sur la transmission des savoirs traditionnels et de l'expérience accumulée sur les plantes et les méthodes de culture.

**Les conflits.** Le cinquième environ de la population de la région vit aujourd'hui dans des pays en état de guerre ou qui en sont fraîchement sortis. Dans plusieurs pays (Congo, République démocratique du Congo, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone), les conflits prolongés ont des effets sociaux, psychologiques et économiques dramatiques. Dans certaines régions (comme la Casamance au Sénégal, les zones habitées par les Touaregs au Mali, le nord du Tchad et le "triangle" de Guinée), l'insécurité aggrave les disparités de développement au sein du pays. Dans ces pays, il est fréquent que les moyens d'existence des populations rurales soient considérablement réduits. Autrefois, les conflits et les déplacements

**Encadré 1: Les effets de la guerre au Congo**

Les années 90 peuvent être considérées comme une décennie perdue pour le Congo. Ce pays a été un des premiers d'Afrique à tenir une conférence nationale de réconciliation (en 1991), mais celle-ci a plutôt débouché sur l'acrimonie que sur la réconciliation. Les élections nationales qui se sont tenues ensuite ont porté au pouvoir un gouvernement de coalition fragile, composé de rivaux acharnés. Des flambées de violence, souvent d'origine tribale ou ethnique, ont éclaté en 1993, mais elles sont restées limitées à Brazzaville. L'échec de plusieurs tentatives de nouvelles élections a été suivi de nouveaux épisodes de conflits ethniques, plus féroces et plus étendus, en juin 1997 puis à la fin de 1998. Les violences de 1998/99 ont causé de nombreuses victimes humaines et d'importants dégâts matériels non seulement à Brazzaville mais aussi dans le sud du pays, où vit la majeure partie de la population et qui produit l'essentiel de la nourriture. Au plus fort des troubles, à la fin de 1999, on estimait que 810 000 Congolais (environ le tiers de la population) avaient été déplacés, cherchant refuge pour la plupart dans les forêts où ils vivaient dans des conditions désastreuses. On estime que 70% de ces personnes déplacées (soit environ 550 000) étaient sous-alimentées.

Les derniers combats ont détruit une grande partie de l'infrastructure sociale et privée dans le sud, dans les secteurs du transport, de la santé, de l'éducation, de l'eau et du logement, ainsi que de nombreuses entreprises. Ils ont aussi causé des dégâts considérables au chemin de fer national et à la route nationale adjacente qui relie Pointe-Noire à Brazzaville axe principal de toute la vie économique du pays. On estime qu'environ 50% de l'équipement agricole et 75% des animaux d'élevage ont été détruits ou volés. Le secteur financier, déjà fragile avant 1997, s'est encore affaibli. De très nombreuses personnes ont subi des traumatismes sociaux et psychologiques, en particulier parmi les pauvres qui n'avaient guère d'échappatoire et étaient plus vulnérables. Beaucoup de personnes ont perdu tous leurs biens et ont vu tuer ou mutiler sous leurs yeux des membres de leur famille ou des amis. Les atrocités ont été très nombreuses et, comme en Sierra Leone, il apparaît que les combattants ont eu recours systématiquement au viol pour terroriser les femmes et les filles.

internationaux de réfugiés dominaient, alors qu'aujourd'hui ce sont la guerre civile et les exodes internes massifs qui sont les plus fréquents, ce qui rend plus difficile l'aide aux populations civiles touchées. La guerre civile a des effets dévastateurs sur toutes les catégories de la population et notamment sur les ruraux (voir encadré 1).

**Sexospécificité.** On a constaté qu'à égalité d'accès aux ressources et au pouvoir de décision, les familles ayant à leur tête une femme sont moins pauvres que celles qui sont dirigées par un homme. Toutefois, dans les familles pauvres, la pauvreté a un impact plus fort sur les femmes que sur les hommes, même si, là encore, on ne dispose pas de données spécifiques concernant les pauvres. La répartition du travail et du temps consacré à des activités productives, y compris le travail ménager, donne une première indication. Au Cameroun, dans la province du centre, les hommes travaillent en moyenne 32 heures par semaine et les femmes plus de 64, soit le double. Sur ce total, les femmes consacrent 31 heures à des activités ménagères et les hommes 4. Malgré cela, elles consacrent aussi davantage de temps aux travaux agricoles: 26 heures par semaine contre 12 pour les hommes<sup>23</sup>. Au Burkina Faso, les femmes travaillent en moyenne plus de 14 heures par jour contre 8,5 heures pour les hommes. Au Gabon, les femmes travaillent en moyenne 15 heures par jour et font 95% du travail agricole. En période de pointe de travail, les hommes consacrent environ 2 à 3 heures par jour à l'agriculture et le reste de l'année ils passent généralement leur temps à chasser, à pêcher ou à fabriquer des objets artisanaux.

L'intégration des ménages aux marchés passe par le transport familial des produits, et c'est là que la répartition du travail est le plus défavorable aux femmes. Globalement, le volume

de marchandises que les femmes transportent sur leur tête dépasse celui qui est transporté par des véhicules. En moyenne, une femme adulte passe entre un peu moins d'une heure à 2,5 heures par jour à transporter de l'eau, du bois de feu, des produits agricoles et des biens de consommation. D'après les enquêtes faites dans des villages du Ghana et de la République-Unie de Tanzanie, les femmes consacrent environ trois fois plus de temps aux activités de transport que les hommes et transportent à peu près quatre fois plus de marchandises. Au Burkina Faso, les femmes transportent sur leur tête 10 à 15 tonnes-km par an et par femme<sup>24</sup> et les hommes moins de 5 tonnes-km<sup>25</sup>.

Les femmes et les filles sont moins instruites que les hommes et les garçons, ce qui est dû non seulement à la pauvreté mais aussi à des considérations socioculturelles et aux politiques publiques. En 1995, 91% des femmes adultes du Burkina Faso étaient analphabètes, contre 33% au Congo. Il y a une corrélation négative marquée entre le niveau d'instruction de la femme et le taux de mortalité infantile et de fécondité. Le taux de scolarisation dans le primaire des filles augmente plus rapidement que celui des garçons mais ne représente toujours que 30 à 60% de ce dernier. La disponibilité d'eau de boisson à proximité du logement joue un rôle important: elle fait augmenter le taux de scolarisation de 10 à 15%.

Les difficultés d'accès des femmes aux moyens de production tels que la terre, le crédit et les intrants est une contrainte majeure, en dépit du fait que les femmes gèrent en général ces ressources mieux que les hommes. Comme on l'a vu plus haut, les rendements augmenteraient de 10 à 20% si les femmes avaient accès aux mêmes intrants que les hommes, et il est bien connu que les femmes gèrent mieux l'épargne et le crédit.

Le manque de pouvoir de décision des femmes, que ce soit au sein ou à l'extérieur de la famille, a une incidence majeure sur l'affectation des ressources, le niveau de revenu, le taux de fécondité et l'utilisation de contraceptifs. Des études ont montré que la capacité de négociation des femmes sur les décisions ayant une incidence sur le taux de fécondité et le taux de croissance démographique dépend en partie de leur accès à des sources de revenu indépendantes, de leur aptitude à lire, écrire et compter et de leur niveau d'éducation formelle.

De façon générale, les femmes et les hommes n'ont pas la même perception de la pauvreté et les uns comme les autres ont tendance à considérer leurs rôles économiques au sein du ménage comme tout à fait distincts. Au Ghana, les membres de familles pauvres ont indiqué que le ménage est considéré comme une entité non pas unifiée mais composée d'hommes et de femmes ayant chacun leurs propres responsabilités et apportant leur propre contribution aux ressources du ménage.

Pour conclure, un certain nombre de caractéristiques sexospécifiques apparaissent. L'appendice II passe en revue la littérature relative à la question dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces caractéristiques peuvent être regroupées comme suit:

- *Différences entre les sexes en matière d'allocation des ressources et d'efficacité.* Les différences entre les sexes en matière de rendements et de productivité, lorsqu'elles existent, sont dues à une distribution inefficace des ressources à l'intérieur du ménage. Un des principaux facteurs d'inefficacité est la division du travail selon les sexes, qui empêche les femmes d'avoir une activité agricole indépendante et les oblige à fournir un travail non rémunéré à la famille et à la communauté. Il s'ensuit qu'une *efficacité* accrue de l'économie agricole passe par une meilleure répartition des ressources et que la réduction des disparités ne doit pas être considérée comme un objectif purement social ou philanthropique.

- *Travail familial non rémunéré.* Le travail familial non rémunéré et, de façon générale, le travail contraint, rémunéré ou non, est un énorme obstacle qui empêche les femmes de jouer au mieux leur rôle d'agricultrices indépendantes. Comme ce travail se fait au détriment du temps et de l'effort que les femmes peuvent consacrer à des activités de production, une des mesures nécessaires pour accroître la productivité agricole des femmes serait de réduire le temps nécessaire à l'accomplissement des tâches domestiques. Pour cela, on peut améliorer l'approvisionnement en ressources à usage ménager, telles que le bois de feu et l'eau, améliorer les conditions de vie des femmes en leur fournissant de l'eau potable, en mettant au point des méthodes de préparation des aliments plus rapides et en leur facilitant l'accès aux soins de santé (moindre éloignement et disponibilité).
- *Travail agricole.* L'amélioration de l'accès aux ressources est généralement considérée comme le principal moyen de rendre les femmes moins vulnérables. Une des raisons couramment avancée pour expliquer les écarts de productivité est que les femmes n'ont pas le droit de posséder et d'utiliser la terre, l'accès à la terre étant la clé de l'accès à d'autres actifs productifs. Il faut prendre des mesures pour corriger les préjugés culturels et garantir l'égalité des femmes en matière d'acquisition foncière, notamment pour ce qui est des transactions marchandes et des programmes publics de distribution de terres. S'agissant de l'accès aux capitaux, il faut appuyer les institutions financières non bancaires et identifier de nouveaux mécanismes et institutions capables de mobiliser des ressources financières au profit des agricultrices. Pour accroître la productivité des activités agricoles des femmes il faut aussi mettre en place des techniques pour les aider à surmonter des obstacles importants que sont par exemple l'insuffisance structurelle de main-d'œuvre masculine et le manque d'outils appropriés. Il importe aussi de promouvoir la recherche sur les plantes cultivées par les femmes et la formation des femmes à l'utilisation de la traction mécanique et animale.
- *Éducation et participation.* L'éducation est de la plus haute importance pour l'avenir des femmes, tant en ce qui concerne leurs conditions de travail que leur niveau de vie. En même temps, elle facilite l'accès aux ressources et aux soins de santé ainsi que l'utilisation de mesures de contraception, elle réduit la mortalité infantile et améliore la nutrition et l'éducation des enfants. De plus, elle est essentielle pour promouvoir l'autonomie des femmes, car le manque d'instruction est une des principales raisons de la persistance de la division actuelle du travail entre les sexes.

**Production et revenus.** L'incidence de la pauvreté rurale est la plus forte parmi les ménages agricoles. En Côte d'Ivoire, en 1995, 65% des ménages pauvres étaient des ménages d'agriculteurs, cultivant soit des produits d'exportation (34%) soit des produits vivriers (31%), et 16% étaient des ménages travaillant dans le secteur informel, tel que petit commerce ou fourniture de services, tant dans les villes que dans les campagnes. Dans les 10% les plus pauvres, on trouve la même proportion de ménages d'agriculteurs produisant pour l'exportation et d'agriculteurs de subsistance, qui ensemble constituent 70% des familles les plus pauvres. La situation des plus pauvres s'est aggravée depuis 1985 au point qu'en 1995 leur niveau de vie avait baissé de 35%.

Au Niger, 66% de la population rurale sont pauvres et l'écart de pauvreté est considérable: 36% pour les familles rurales et 26% pour les familles urbaines. Les très pauvres, c'est-à-dire ceux dont le revenu est inférieur aux deux tiers du seuil de pauvreté, se trouvent surtout dans les zones rurales (87% du total des très pauvres). Les ménages les plus pauvres sont les

agriculteurs de subsistance qui n'élevent pas d'animaux et pour 79% d'entre eux l'écart de pauvreté est plus grand que pour toute autre catégorie de population (38%). La pauvreté diminue quelque peu lorsque les ménages pratiquent l'élevage: ceux qui élèvent des chèvres et des moutons mais pas de bovins sont plus pauvres que ceux qui élèvent des bovins mais pas de chameaux, et 61% des ménages qui élèvent à la fois des bovins et des chameaux sont pauvres<sup>26</sup>. Les petits commerçants et colporteurs ruraux sont les moins pauvres: 29% d'entre eux seulement ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Au Ghana, l'incidence de la pauvreté est à peu près la même parmi les ménages d'agriculteurs qui travaillent pour l'exportation et ceux qui produisent des cultures vivrières (38%), mais, comme ces derniers sont beaucoup plus nombreux, ils représentent environ 55% de la population pauvre du pays<sup>27</sup>. Ces deux catégories de ménages d'agriculteurs figurent parmi les plus pauvres, avec l'écart de pauvreté le plus important (10%). Les habitants des campagnes ayant des activités non agricoles constituent le deuxième groupe de pauvres et représentent 23% de la population pauvre nationale.

Les sources de revenu sont diversifiées et dépendent des stratégies adoptées par les familles pour répartir les risques et de la spécialisation par sexe. Par exemple, dans les plaines côtières de la Guinée, en 1994, 35% environ du revenu monétaire total des ménages (qui était de 213 950 GNF ou 855 USD, soit 122 USD par personne) provenaient de la vente de produits alimentaires, qui était la première source de revenu. La vente de légumes représentait 13% du total des recettes et la vente de fruits et de produits animaux 8% chacune. La vente d'huile de palme, qui est une activité féminine, fournissait 10% du revenu total. Les revenus non agricoles représentaient 23% du total (fabrication de charbon de bois, activités artisanales, principalement masculines), et les envois de fonds de membres de la famille 5% du total<sup>28</sup>.

Une étude comparative de la structure du revenu des ménages dans les zones sahéliennes touchées par la sécheresse du Burkina Faso et dans la zone soudanienne du même pays, dont le climat est plus stable, menée après la sécheresse de 1984, a montré que les activités non agricoles fournissaient les trois quarts du revenu des ménages dans la zone sahélienne contre la moitié dans la zone soudanienne<sup>29</sup>. Dans la zone sahélienne, les revenus non agricoles sont plus diversifiés selon les secteurs et les régions et moins liés à l'économie céréalière locale, si bien que les familles sont moins exposées aux aléas climatiques que dans la zone soudanienne.

## PAUVRETÉ RURALE

En Afrique de l'Ouest et du Centre la pauvreté est un phénomène essentiellement rural. Dans les 16 pays d'AOC pour lesquels on dispose de données sur l'incidence de la pauvreté en milieu urbain/rural (voir tableau 8), 41% de la population totale sont classés comme pauvres, dont 74% se trouvent en milieu rural. En se basant sur ces chiffres, on peut considérer que dans la région le nombre de ruraux pauvres est d'environ 91 millions (contre 34 millions de pauvres environ en milieu urbain).

En raison du déclin tendanciel des revenus par habitant observé dans tous les pays sauf ceux de la zone côtière, et de l'évolution ambiguë des indicateurs sociaux, il est probable que l'incidence de la pauvreté ait augmenté tant dans les villes que dans les campagnes. Toutefois, il y a en moyenne deux à trois fois plus de pauvres à la campagne qu'en ville, de sorte que la pauvreté rurale est un phénomène plus important et qu'il faudrait beaucoup plus de ressources pour y remédier. Cela dit, on peut supposer que la qualité de vie des pauvres est moins bonne dans les villes que dans les campagnes<sup>30</sup>.

**Tableau 8: Incidence de la pauvreté rurale et urbaine dans certains pays, (différentes années)**

Pays	Incidence de la pauvreté (pourcentage de la population rurale, urbaine, totale)		
	Rurale	Urbaine	Totale
Bénin	33	31	32
Burkina Faso	65	13	56
Cameroun	32	44	40
Côte d'Ivoire	70	30	33
Gambie	73	21	49
Ghana	45	26	39
Guinée	52	51	52
Guinée-Bissau	65	29	54
Mali	81	52	73
Mauritanie	59	19	37
Niger	66	52	63
Nigéria	36	30	34
République centrafricaine	77	33	61
Sénégal	78	21	55
Sierra Leone	74	36	56
Tchad	67	63	64
<b>Parts urbaine/rurale<sup>a</sup></b>	<b>74</b>	<b>26</b>	<b>100</b>

<sup>a</sup> Les parts sont pondérées en fonction de la population.

Source: Banque mondiale, CASIN 1997:43; Banque mondiale (2000b), Évaluations de la pauvreté, COSOP du FIDA.

**Vulnérabilité.** On ne dispose encore d'aucune analyse complète de la vulnérabilité pour les pays de l'AOC. Une évaluation préliminaire concernant le Tchad montre qu'il y a plusieurs facteurs de vulnérabilité et que les ressources nécessaires pour assurer le minimum vital sont très menacées par des facteurs tels que les aléas climatiques, les fluctuations des prix des produits alimentaires sur le marché et la situation sociale. La frange nord de la zone sahélienne est la région où la variabilité interannuelle des précipitations et de la végétation est la plus forte. Dans la partie orientale du pays, le prix des céréales est systématiquement plus élevé. Les facteurs sociaux sont notamment la proportion de ménages dirigés par une femme, qui sont plus pauvres que la moyenne, en particulier lorsqu'il s'agit d'une veuve ou d'une divorcée, le taux de scolarisation dans le primaire, et le fait que dans certaines zones une grande partie de la population ne dispose, pour la boisson, que d'eaux de surface. Ces différents facteurs permettent de déterminer les zones dans lesquelles la vulnérabilité et l'incidence de la pauvreté sont les plus grandes.

**Données provenant des évaluations participatives de la pauvreté.** Plusieurs analyses participatives ont mis en évidence des aspects du bien-être et de la pauvreté qui sont très pertinents pour les pauvres eux-mêmes mais qui ne sont pas toujours pris en considération dans d'autres études.

D'après des études au Cameroun, la pauvreté est caractérisée par les éléments suivants: les membres de la famille ont faim, ils mangent moins de repas par jour et ont un apport alimentaire insuffisant; une forte proportion des dépenses est consacrée à l'alimentation; les familles n'ont aucune source de revenu monétaire ou seulement un revenu monétaire très modique; les pauvres se sentent impuissants et incapables de faire entendre leur voix. Au Nigéria, une alimentation insuffisante est aussi perçue comme un signe de pauvreté, mais probablement davantage dans les villes que dans les campagnes où les pauvres ont un accès plus facile aux denrées vivrières de base.

Au Niger, les ruraux pauvres ont indiqué que la principale cause de pauvreté était la difficulté d'avoir accès à des terres productives. Les terres sont gérées par les chefs coutumiers et les meilleures parcelles sont attribuées en priorité aux anciens du clan. Les nouvelles terres sont de moins bonne qualité et les étrangers, tels que les nomades appauvris contraints de se sédentariser après avoir perdu leurs troupeaux, ne peuvent en avoir que l'usufruit. Les autres facteurs qui contribuent à aggraver la pauvreté sont: i) le nombre d'enfants en bas âge et de personnes âgées à charge incapables de travailler; et ii) l'impossibilité de diversifier les sources de revenu par la pratique de l'élevage, de l'agriculture ou du maraîchage à contre-saison ainsi que du petit commerce. Ceux qui sont dans l'incapacité de pratiquer une de ces activités doivent émigrer pour trouver du travail et l'émigration est considérée comme un signe de pauvreté. Le fait de travailler pour autrui, souvent pour racheter une dette, est aussi considéré comme un signe de pauvreté. La famille élargie et le clan offrent une certaine solidarité et une entraide entre familles urbaines et rurales ainsi qu'entre différentes familles en milieu rural. L'institution de la solidarité islamique (*zakkat*), donne aux ménages les plus pauvres une certaine sécurité sociale, mais celle-ci est limitée si l'ensemble de la communauté est touché par un fléau tel qu'une sécheresse.

Une évaluation participative de la pauvreté conduite au Ghana confirme l'importance de la communauté, en particulier dans les campagnes. L'accès à la nourriture est considéré comme un important facteur déterminant de la pauvreté. À cet égard, la pauvreté est perçue comme un phénomène non seulement individuel ou familial mais aussi collectif. Ainsi, pendant une partie de l'année, presque tous les membres des communautés des zones rurales du nord du pays sont exposés à l'insécurité alimentaire et les mécanismes d'entraide communautaire sont incapables d'y remédier.

Une autre analyse participative réalisée au Nigéria a permis de recenser un certain nombre de caractéristiques de la pauvreté rurale:

- Les pauvres habitent généralement dans des villages isolés où manquent les routes et autres moyens de communication, si bien que seule l'énergie humaine est utilisée pour transporter la plupart des produits agricoles ou autres.
- La pauvreté est généralement associée à l'exiguïté des parcelles, consacrées essentiellement à des produits vivriers, à l'aide d'outils simples. La famille dispose de trop de bras pour le travail à accomplir, si bien que souvent des membres de la famille travaillent pour d'autres agriculteurs. Les familles pauvres ne pratiquent généralement pas de cultures de rente et, lorsqu'elles possèdent des arbres, ceux-ci servent souvent de garantie aux emprunts contractés.
- L'insécurité alimentaire pendant la période de soudure est un autre symptôme de pauvreté, souvent associée à une alimentation composée essentiellement de féculents et, parfois, les pauvres sont obligés de consommer des aliments qui ne sont plus frais et normalement donnés aux animaux.
- Les ménages pauvres n'ont guère accès aux personnes influentes ni aux possibilités qu'offrent les villes. Ils sont largement tributaires d'activités rémunératrices peu productives. Ils n'ont guère accès à l'épargne et au crédit et ne possèdent quasiment pas d'actifs.
- Les signes extérieurs de pauvreté sont notamment l'absence de toiture en tôle ondulée, le fait de porter toujours les mêmes vêtements et, dans le cas des femmes, le fait de travailler aux champs plutôt que d'exercer une activité traditionnellement féminine comme la vente de produits agricoles.

**Tableau 9: Part de l'agriculture dans les prêts de la Banque mondiale**

(pourcentage du total des prêts approuvés)

Région	1985-1989	1989-1993	1994-1998	1999-2000
Afrique subsaharienne	21,2	16,9	9,8	8,5
Asie de l'Est et Pacifique	19,7	18,1	16,1	8,3
Asie du Sud	24,0	15,1	18,6	9,6
Amérique latine/Caraïbes	20,4	9,6	8,1	6,3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	30,5	18,8	21,3	24,3

Source: Rapports annuels de la Banque mondiale, 1994, 1998 et 2000.

## CONCLUSION

En Afrique, la pauvreté est un phénomène essentiellement rural et, dans le même temps, le secteur agricole est dans la plupart des pays le premier pourvoyeur d'emplois et la principale activité contribuant au PIB. Dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, la production agricole représente environ le tiers du PIB. Or, apparemment, plusieurs grands bailleurs de fonds, tout en se prétendant dévoués à la cause de la lutte contre la pauvreté et déterminés à donner la priorité à l'Afrique, ont délaissé le développement agricole et rural de ce continent. La composition des flux d'aide a beaucoup évolué<sup>31</sup>. La part de l'aide consacrée aux infrastructures sociales et économiques est ainsi passée de 30% en 1975/76 à 52% en 1999<sup>32</sup>.

La part de l'appui à l'agriculture dans l'aide publique au développement (APD) est restée à peu près constante, de l'ordre de 8%, dans une grande partie des années 80 et 90, mais en 1999 elle est tombée à 5,8%. Comme en outre le niveau global de l'APD a diminué, la réduction de l'appui à l'agriculture en termes absolus est encore plus grave. De plus, si l'on se fonde sur les crédits accordés par la Banque mondiale<sup>33</sup> (tableau 9), la situation apparaît particulièrement mauvaise en Afrique par rapport aux autres régions. Le déclin de la part de l'appui à l'agriculture est dû au fait qu'on accorde aujourd'hui plus d'importance aux services sociaux et aux infrastructures socioéconomiques, ainsi qu'au fait que certains spécialistes du développement pensent qu'il est possible d'accroître la productivité agricole et de lutter contre la pauvreté en se fondant sur l'investissement privé et qu'il suffit de mettre en place un cadre politico-institutionnel approprié. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, les améliorations sur ce plan sont importantes, mais elles ont leurs limites. Il faut remédier au déséquilibre des investissements qui ont fait passer à l'arrière-plan le développement agricole et rural en Afrique<sup>34</sup>.

## Notes en fin de chapitre

- 1 Voir à l'appendice I un exposé plus détaillé des problèmes de définition et de mesure de la pauvreté.
- 2 Dans cinq des six pays d'Afrique subsaharienne analysés où la pauvreté a diminué en 1985 et 1992, l'inégalité s'est aggravée (Banque mondiale 1996d:74; voir aussi McCulloch et al. 2000).
- 3 Dans un village pakistanais, les personnes interrogées ont classé le critère "accroissement du revenu" au neuvième ou dixième rang parmi 20 critères d'amélioration du bien-être. Dans deux villages indiens, des familles dont le revenu réel avait diminué de 5% ou plus avaient en moyenne connu une amélioration de leur situation, selon 37 sur 38 de leurs propres critères (Chambers 1995).
- 4 Asie, Amérique latine, Afrique, Europe de l'Est, Pacifique et Caraïbes.
- 5 L'écart de pauvreté est un indicateur de la "profondeur" ou gravité de la pauvreté. Il est égal au pourcentage du revenu total nécessaire pour que tous les pauvres atteignent le seuil de pauvreté.
- 6 Banque mondiale 2000b; Programme commun des Nations Unies sur VIH/SIDA ONUSIDA (statistiques).
- 7 Cette interprétation est confirmée par le fait que dans plusieurs pays la part des dépenses publiques allouée à l'éducation diminue, si bien que les coûts sont transférés aux ménages. Ainsi, au Mali les dépenses d'éducation sont tombées de 3,8% du RNB en 1980 à 2,1% en 1993, et au Nigéria elles sont tombées de 6,4 à 1,3%. Voir aussi Banque mondiale 1996:85, qui montre que dans les pays d'Afrique subsaharienne qui ont mis en oeuvre des programmes d'ajustement sur la période 1980-1993, la croissance des dépenses publiques d'éducation a été insuffisante si bien que leur montant par habitant a diminué.
- 8 En République centrafricaine, d'après une étude faite en 1993, les soins médicaux ne sont généralement accessibles qu'aux rares personnes qui peuvent payer les consultations et les médicaments, même dans les dispensaires publics dont les services sont en principe gratuits. Les autres personnes s'adressent de préférence à des guérisseurs traditionnels qui sont moins chers et plus accessibles (Banque mondiale 1998a:14).
- 9 "Les habitants des pays en développement vivent plus longtemps, en meilleure santé et sont mieux éduqués qu'il y a une génération" (Banque mondiale 1996d). Une telle affirmation ne dit pas que les pauvres sont bénéficiaires de l'amélioration des services sociaux.
- 10 PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1997:46.
- 11 Espérance de vie, alphabétisation des adultes, taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire, et PIB par habitant.
- 12 Ces données proviennent de plusieurs évaluations de la pauvreté faites par la Banque mondiale et des rapports de formulation et de préévaluation du FIDA.
- 13 Cela confirmerait les constatations faites dans plusieurs pays d'Afrique selon lesquelles, si les femmes avaient accès aux mêmes ressources (travail et intrants) que les hommes, le rendement de leurs cultures serait plus élevé de 10 à 20%. L'inégalité entre les sexes en ce qui concerne la détention d'actifs constitue un obstacle majeur à la croissance et à la réduction de la pauvreté et on estime qu'en Afrique subsaharienne l'inégalité entre les sexes en matière d'accès à l'éducation entraîne une baisse de 0,8 point de pourcentage du taux de croissance annuelle par personne (Banque mondiale, 1999b:xii.).
- 14 Banque mondiale, 1999b: 27.
- 15 Le taux d'analphabétisme des femmes adultes est passé de 83% en 1990 à 93% en 1995.
- 16 Commentant ces écarts, les auteurs du rapport de la Banque mondiale (1997a:66) indiquent qu'il s'agit là d'une erreur de mesure courante dans ce genre d'enquête et qu'il ne faut pas trop se fier à ces chiffres. Mais si l'erreur est fréquente, il devrait y avoir des moyens de la compenser et de la corriger.
- 17 Pays dont le revenu par habitant est inférieur à 760 USD par an, à l'exclusion du Cap-Vert, du Gabon et de la Guinée équatoriale.
- 18  $R^2 = 0,145$ .
- 19 Une grande partie de la présente section s'appuie sur un projet de rapport du FIDA intitulé *Strategic Framework for Operationalizing Support for HIV/AIDS in IFAD's projects and Programmes in Western and Central Africa*.
- 20 ONUSIDA 2001.

- 21 ONU 2000:9.
- 22 FAO 2000.
- 23 Banque mondiale 1999b:4
- 24 En prenant pour hypothèse 300 jours de travail, cela représente le transport d'une charge de l'ordre de 20 kg sur une distance de 2,5 km par jour.
- 25 En Ouganda, les femmes transportent 39 tonnes-km par an, et les hommes 9 seulement.
- 26 Ces chiffres ne tiennent pas compte des pasteurs nomades.
- 27 La proportion est de 7,5% pour ce qui concerne les ménages produisant des cultures d'exportation.
- 28 FIDA 1994:11.
- 29 Reardon, Matlon et Delgado, 1988.
- 30 "En conséquence, les quartiers urbains pauvres sont généralement caractérisés par de très mauvaises conditions d'hygiène, et de nombreuses maladies infectieuses y sont endémiques..." (Banque mondiale 1994b:27). En 1990, le taux de mortalité infantile observé dans trois quartiers de la ville de Nouakchott était plus du double de la moyenne nationale (Banque mondiale 1994c).
- 31 On trouvera à l'appendice III une analyse détaillée des flux financiers vers l'Afrique.
- 32 OCDE, Comité d'aide au développement, Tableaux statistiques, 2001. Il s'agit d'engagements et non de décaissements.
- 33 Ensemble des crédits accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement.
- 34 Dans un article sans détour sur l'aide extérieure des États-Unis, John Mellor (1988) soutient que des groupes d'intérêts ont fait presque disparaître l'agriculture du programme de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).





## CHAPITRE III

### OBSTACLES À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ RURALE ET PERSPECTIVES

---

Malgré les investissements considérables réalisés par les gouvernements et les donateurs depuis une trentaine d'années, les obstacles à la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre restent considérables. Malgré les grandes différences existant entre pays et sous-régions, on peut regrouper les principaux obstacles au développement de l'agriculture et à la réduction de la pauvreté rurale dans les grandes catégories suivantes:

- mise en valeur insuffisante du capital humain et social;
- inadaptation des politiques macroéconomiques et sectorielles;
- faible productivité des agriculteurs et grands problèmes de gestion des ressources naturelles dus à l'accroissement soutenu de la population urbaine et de la demande de produits vivriers;
- inefficacité des mécanismes de commercialisation des produits agricoles et en particulier des produits vivriers;
- manque d'accès aux capitaux;
- incapacité d'exploiter pleinement des possibilités d'activités non agricoles rémunératrices qui permettraient de réduire les risques;
- développement insuffisant des infrastructures rurales.

Des problèmes transversaux recourent souvent ces diverses contraintes: absence d'institutions (publiques, privées et non gouvernementales) capables d'appuyer des initiatives de dynamisation du développement rural et de réduction de la pauvreté; en dépit de ce que proclament les bailleurs de fonds et des gouvernements, absence de participation légitime des bénéficiaires à la conception, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des projets d'investissement<sup>1</sup>; insuffisances de gouvernance et corruption; insuffisante attention aux besoins des femmes et à la conception de mesures visant à y répondre; manque de coordination entre les bailleurs de fonds, qui envoient aux gouvernements des pays bénéficiaires des messages contradictoires sur les stratégies et les politiques appropriées et surchargent ainsi encore leurs faibles capacités d'exécution des projets.

Pourtant, on décèle aussi un certain nombre d'évolutions positives. De nombreux gouvernements de la région ont fait de grands progrès dans la réforme de leurs politiques économiques et sectorielles et commencé à libéraliser leurs marchés. Dans la plupart des pays, le régime des taux de change encourage le développement économique alors qu'auparavant il le décourageait. Le secteur financier a été davantage assaini. Il serait excessif de dire que la région est désormais entrée dans une ère de "post-ajustement", mais l'État a cessé d'intervenir dans de nombreux domaines qui n'étaient pas de son ressort. Il s'agira maintenant de redéfinir le rôle de l'État de façon à ce que son action consiste à favoriser un développement agricole et rural reposant sur une large base et privilégiant les pauvres.

Des progrès importants ont été accomplis comme l'attestent plusieurs importants indicateurs sociaux. Par exemple, le taux de mortalité des moins de cinq ans (que l'UNICEF considère comme le meilleur indicateur du bien-être des enfants) a reculé de 25 à 50% dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre depuis 1960. Son niveau est toutefois encore inacceptable. Ces dernières années, les organisations de la société civile (OSC) ont connu un développement rapide. La vague de démocratisation qui a déferlé sur une grande partie de l'Afrique au début des années 90 a élargi le débat sur la politique économique et agricole au-delà du cercle restreint des technocrates au service des gouvernements et des bailleurs de fonds. Aujourd'hui, la participation des organisations de la société civile et de différents autres acteurs se renforce. Les OSC comprennent notamment les associations de producteurs et les associations professionnelles, les organisations non gouvernementales (ONG), la presse grand public, les partis politiques, les parlementaires et les consommateurs.

### LE CAPITAL HUMAIN ET LE CAPITAL SOCIAL

S'il existe une loi d'airain en matière de lutte contre la pauvreté, c'est que, à long terme, le seul moyen de faire échec à la pauvreté est le développement du capital humain. L'importance à cet égard du capital social est également davantage reconnue.

Traditionnellement, l'Afrique de l'Ouest et du Centre a privilégié les villes dans la répartition des dépenses publiques consacrées à la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, sans tenir compte du fait qu'en Afrique la pauvreté est essentiellement un phénomène rural<sup>2</sup>, ni des voix de plus en plus nombreuses qui le proclamaient. Malheureusement, les gouvernements ont tardé à remédier à cette situation là où cela compte, c'est-à-dire dans leurs budgets.

**Le capital humain.** La littérature de l'économie du développement attache une importance considérable à l'investissement dans le capital humain (éducation et santé). En ce qui concerne plus particulièrement l'éducation, on a constaté qu'elle pouvait avoir trois types d'effets sur la pauvreté et la croissance: i) stimulation de la croissance économique en général; ii) gains de productivité; iii) incidence de l'éducation des femmes sur le développement et la qualité de la vie à long terme.

Les premières données relatives aux effets de l'éducation sur la croissance remontent à la fin des années 50 et leur importance a été confirmée dans les années 90 par la Banque mondiale dans son analyse des raisons qui expliquent la forte croissance des revenus enregistrée dans huit pays d'Asie de l'Est au cours de la période 1965-1990. Durant ces 15 ans, ces huit pays ont enregistré un taux de croissance moyen remarquable, 5,5%, soit cinq fois celui de l'Afrique subsaharienne. La conclusion de la Banque mondiale est que l'éducation primaire est de loin le principal facteur de cette croissance, suivie de près par l'éducation secondaire. Pour ce qui est de l'Afrique subsaharienne, la Banque mondiale conclut que l'éducation est le principal facteur qui explique l'écart de croissance entre cette région et les pays les plus dynamiques d'Asie de l'Est<sup>3</sup>. Il faut donc que les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre et les bailleurs de fonds fassent de l'accroissement des dépenses publiques consacrées à l'éducation leur priorité. L'éducation primaire gratuite et universelle contribue particulièrement à améliorer la situation des pauvres, c'est pourquoi les pays en développement doivent privilégier l'éducation primaire dans leurs dépenses publiques, au plan tant quantitatif que qualitatif.

Le niveau d'éducation a une incidence considérable sur la capacité d'adoption de nouvelles technologies. Une importante étude publiée en 1980, fondée sur des données recueillies

dans 18 pays pauvres, a abouti à la conclusion que la productivité agricole progresse de 7,4% quand la durée de scolarisation des agriculteurs augmente de quatre ans<sup>4</sup>. Malheureusement, aucun pays d'AOC ne figurait dans l'échantillon étudié et il est difficile de trouver d'autres études portant spécifiquement sur cette région. Toutefois, des sources secondaires confirment la corrélation entre l'instruction et la productivité agricole dans le cas du Ghana<sup>5</sup> et de l'Ouganda<sup>6</sup>.

D'autre part, il existe une abondante littérature sur les effets de l'alimentation sur la productivité et la plupart des études montrent qu'en fait le facteur qui a le plus d'influence sur le niveau de productivité est l'alimentation. Une étude sur la Sierra Leone<sup>7</sup> montre que les travailleurs agricoles qui consomment 4 500 calories par jour ont une productivité supérieure de 20% par rapport à ceux qui ne consomment que 3 000 calories et, surtout, qu'une augmentation proportionnelle du stock de capital n'entraînerait qu'un gain de productivité de 3%. Différentes études réalisées en Asie confirment ce résultat et démontrent qu'en fait l'alimentation a bien un effet positif et statistiquement significatif sur la productivité agricole, alors que celui de l'amélioration du niveau d'instruction est faible ou nul<sup>8</sup>.

Cette seconde série de documents est probablement celle qui touche au cœur de la question. Si les enfants sont sous-alimentés, ils ne peuvent pas profiter des années de scolarisation supplémentaires. Ainsi, Behrman indique que chaque année 240 000 enfants de moins de cinq ans perdent la vue par avitaminose A. En raison de l'absence quasi totale d'institutions éducatives spécialisées dans les pays en développement, il est extrêmement improbable que ces enfants puissent un jour tirer profit d'une prolongation de la scolarité. De fortes raisons militent donc en faveur d'un investissement dans l'alimentation et la santé et ce dès les premières années de la vie, *conjugué* à l'investissement dans l'éducation primaire universelle. Les enfants mieux nourris ont de meilleures aptitudes cognitives, qui leur permettent de tirer profit de l'éducation, si bien que les investissements publics dans l'école primaire sont plus rentables.

Si l'on reconnaît la validité de l'argument ci-dessus, on doit aussi reconnaître la nécessité d'investir dans l'instruction des filles. Il existe une forte corrélation entre le niveau d'éducation des femmes et la santé et l'état nutritionnel de leurs enfants<sup>9</sup>. Par exemple, les décisions des femmes en matière de procréation ont des effets directs et indirects sur l'alimentation et la santé de leurs enfants. Les données tendent à indiquer que les actions visant la santé et la planification familiale n'ont guère d'effets sur le taux de fécondité et la mortalité infantile si elles ne sont pas associées à une promotion de l'éducation des filles. La simulation faite à partir d'un échantillon de 72 pays en développement montre que si la proportion moyenne de femmes ayant suivi une scolarité secondaire passait de 19 à 38%, le taux de fécondité totale moyen tomberait de 5,3 à 3,9 et le taux de mortalité infantile de 81 à 38 pour 1000<sup>10</sup>. Non seulement les progrès les plus considérables seraient réalisés dans les pays d'Asie du Sud et d'Afrique subsaharienne<sup>11</sup>, mais en outre si l'on décidait seulement d'accroître le nombre de médecins, la mortalité infantile ne diminuerait que de 9,5%.

Si l'instruction des garçons a aussi une influence importante sur les décisions de procréation, les données recueillies au Kenya semblent indiquer que le niveau d'instruction du père n'a pas d'effets notables sur l'alimentation des enfants<sup>12</sup>. Une récente publication de la Banque mondiale sur la condition de la femme, la croissance et la lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne apporte de solides arguments en faveur de cette thèse<sup>13</sup>. L'importance du rôle de la mère pour l'état nutritionnel de ses enfants semble ainsi confirmée.

L'inégalité entre les sexes en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire en AOC en est donc d'autant plus inquiétante (voir appendice II).

Les éléments exposés dans la présente section tendent à montrer que l'éducation des filles est un aspect important de la lutte contre la pauvreté. Cette éducation est utile non seulement pour les filles elles-mêmes, mais aussi pour améliorer l'état nutritionnel et la santé de leurs futurs enfants. Les enfants en bonne santé ont de meilleures capacités d'assimilation et peuvent donc mieux tirer parti de l'éducation, ce qui, une fois adultes, leur permettra de tirer profit des activités rémunératrices futures et d'être plus productifs.

L'éducation ne se réduit pas uniquement à la scolarité formelle. L'éducation extrascolaire et en particulier l'alphabétisation fonctionnelle est importante pour l'autonomisation des pauvres. Elle est indispensable pour que les gens aient confiance en eux, pour accroître la transparence des processus de prise de décision et pour assurer plus d'égalité dans les rapports avec les commerçants et les prestataires de services. Lorsque seule une petite partie de la population est alphabétisée (et en milieu rural les femmes sont généralement beaucoup moins alphabétisées que les hommes), il est difficile de gérer les ressources destinées aux projets communautaires et les programmes d'épargne et de crédit, puisque les analphabètes ne peuvent pas vraiment participer au processus. Il peut en résulter des tensions et la mainmise d'une poignée de villageois plus instruits sur le choix des projets communautaires.

**Le capital social.** Souvent, lorsqu'on demande aux ruraux pauvres ce qui les empêche d'échapper à la pauvreté, la première chose qu'ils répondent c'est que "les pauvres sont seuls". Lorsqu'on leur demande ce qu'ils jugent le plus important dans un projet de développement communautaire, ils mentionnent souvent, avant les avantages économiques et techniques, le fait que le projet les a aidés à se solidariser. Cette solidarité leur donne les moyens d'accéder aux ressources et connaissances disponibles dans leur communauté et de nouer les liens avec des partenaires extérieurs.

À bien des égards, cette région est la première du monde en développement en ce qui concerne l'essor de la société civile qu'on observe depuis une dizaine d'années. On peut mentionner au niveau global les diverses conférences nationales du début des années 90, la chute de plusieurs vieux régimes dictatoriaux, la régularité croissante des processus électoraux, et l'alternance politique, sur la base d'élections, au Bénin, au Ghana et au Sénégal. Sur le plan local ou sectoriel, on observe une rapide prolifération d'ONG, d'associations d'agriculteurs et de fédérations de producteurs, et une ouverture générale au niveau de la politique sectorielle ou des projets à la consultation de la société civile dans les domaines où celle-ci est légitimement partie prenante, ainsi que l'investissement dans le renforcement des capacités des organisations de base.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Jusqu'à la fin des années 80, de nombreux groupes et associations n'étaient que des "coquilles vides", imposées d'en haut par l'État. C'était le cas de presque toutes les coopératives ou pré-coopératives d'agriculteurs, que l'État avait créées afin d'exercer son contrôle sur la commercialisation des produits et la distribution des intrants et des crédits. Les partis au pouvoir se servaient souvent de ces coopératives pour mobiliser un appui politique dans les campagnes. Si bon nombre des nouvelles organisations de base de l'AOC paraissent aussi dynamiques, c'est parce qu'elles émanent vraiment de la population. Il s'agit bien d'une rupture radicale avec le passé.

Les imperfections du marché, telles que l'insuffisance des systèmes d'information, la dispersion

**Tableau 10: Fonctions des organisations de base et exemples tirés de la région AOC**

Fonctions	Activités typiques	Exemples (AOC)
Économique	Production, offre, transformation et commercialisation de biens et de services; gestion des facteurs de production comme l'eau, la terre, la main-d'œuvre et les équipements agricoles; appui à la production agricole et commercialisation.	<b>Gestion des ressources naturelles:</b> Fédération de Bakel (Sénégal); groupes naam (Burkina Faso) <b>Appui à la production:</b> SYCOV <sup>a</sup> (Mali); URECOS-CI <sup>b</sup> (Côte d'Ivoire); Association des producteurs de sésame (Gambie) <b>Crédit:</b> Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel (FECECAM) (Bénin); Crédit Rural de Guinée (CRG) (Guinée)
Sociale	Culture, éducation, formation, santé, distribution d'eau de boisson et entraide	Fédération des unions de groupements Naam (FUGN) (Burkina Faso)
Représentation	Défense des intérêts du groupe et plaidoyer à l'échelon local et parfois régional ou national (devant le gouvernement, les entreprises, etc.).	Comité national de concertation des ruraux (CNCR) (Sénégal); ANOPACI <sup>c</sup> (Côte d'Ivoire); Association nationale des agricultrices (NAWFA) (Gambie); Fédération nationale des petits agriculteurs (FENAPA) (Sao Tomé-et-Principe)
Partage de l'information et renforcement des capacités	Communication (interne et externe) et renforcement des capacités, directement ou en sous-traitance	Toutes les organisations de base y participent
Coordination	Pour l'établissement de liens aux échelons local et mondial dans les domaines précités	Réseau des organisations paysannes de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

<sup>a</sup> Syndicat des producteurs de coton et vivriers du Mali.

<sup>b</sup> Union régionale des entreprises coopératives de la zone des savanes, Côte d'Ivoire.

<sup>c</sup> Association nationale des Organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire.

Source: CIRAD/ODI (2001), FIDA (1998a), responsables de portefeuilles de pays du FIDA.

géographique des agents économiques et la médiocrité des infrastructures de transport et de communications<sup>14</sup> sont souvent une caractéristique de l'économie rurale. En général, ces problèmes touchent plus durement les ruraux pauvres que les autres. De plus, dans de nombreux pays ils se sont aggravés à la suite du retrait de l'État des activités de production dans le cadre de l'ajustement structurel. Les agents du secteur privé ont tardé à combler le vide ou ne sont guère incités à partager leurs informations avec des concurrents ou avec les agriculteurs.

L'action collective des organisations de base est un moyen important de surmonter ces obstacles et de réduire les coûts de transaction. De plus, avec la mondialisation, les producteurs ruraux doivent devenir plus compétitifs, plus productifs et plus prompts à saisir les opportunités qu'offre le marché. Le rôle essentiel qui revient au secteur public est de mettre en place les conditions nécessaires au bon fonctionnement des organisations de base.

Les organisations de base ancrées dans la population remplissent de nombreuses fonctions<sup>15</sup>: économique, sociale, représentative (plaidoyer et revendication), partage d'information, création de capacités et coordination. On trouvera dans le tableau 10 ci-dessus des exemples de ces fonctions dans la région.

**Encadré 2: Dynamisme des organisations villageoises traditionnelles: les tons du Mali**

Les organisations communautaires traditionnelles, généralement appelées *tons* villageois, sont très dynamiques au Mali. Selon une enquête nationale faite en 1993, il en existait 2 368, sur un total de 3 656 organisations rurales. Une étude appuyée par le FIDA dans le cadre du projet de fonds de développement villageois de Ségou a permis de définir sept types de *tons*:

- *tons* de développement agricole (composés d'hommes adultes) qui cultivent un champ collectif afin de financer des activités communes;
- *tons* de mariage (qui regroupent tous les membres adultes et actifs de la communauté sauf les jeunes femmes), dont l'activité consiste à lever des fonds pour aider les familles à financer les noces;
- *tons* de battage du mil (composés essentiellement de jeunes hommes encadrés par des hommes plus âgés), pour le battage et le transport de la récolte annuelle de mil;
- *tons* d'entraide qui organisent les grands travaux (comme le défrichement) et des fêtes annuelles de remerciement à tous les participants (organisées en général par les jeunes du village);
- *tons* de femmes qui s'occupent des fêtes annuelles et des cérémonies de circoncision et de mariage;
- *tons* de jeunes (regroupés par âge et par sexe) qui organisent les travaux des champs, le nettoyage des villages, la culture des champs collectifs et les veillées; et
- *tons* de chasse (composés exclusivement d'hommes adultes) dont l'activité est la chasse collective. Ils ont tendance à disparaître en raison de l'appauvrissement des ressources en gibier.

Pour ce qui est des projets d'investissement, on considérait autrefois les organisations de base essentiellement comme des exécutants pour la distribution de biens et de services définis par les responsables des projets. Aujourd'hui, les donateurs sont de plus en plus conscients de la nécessité de créer des capacités institutionnelles et de renforcer les mécanismes de gestion des affaires publiques. Néanmoins, de nombreux groupes et organisations liés à des projets restent des créations de ces projets, lorsque les intéressés se sont réunis dans l'espoir d'obtenir des fonds distribués par les donateurs ou les ONG. Ils manquent souvent de cohésion et de légitimité et disparaissent à la fin du projet.

Pour lutter contre cette tendance et renforcer le tissu social, il faut connaître les structures sociales existantes et s'appuyer sur elles dans la mesure du possible afin de réaliser des entreprises collectives. Il existe au niveau des villages ou des groupes de villages toutes sortes d'associations, telles que les associations communautaires traditionnelles, les associations villageoises, les associations de producteurs spécialisées, les coopératives, les groupements d'intérêts économiques (GIE) ou les associations de ressortissants (personnes ayant émigré vers les centres urbains tout en maintenant des liens étroits avec leur village d'origine, où ils financent des projets de développement ou la construction de mosquées) dans les pays du Sahel, et les associations d'épargne et de crédit dans toute la région. Dans certains pays, les groupements traditionnels sont très dynamiques, comme le montre l'exemple du Mali décrit dans l'encadré 2.

Une collaboration plus étroite avec les groupes informels existants offrirait de nombreuses possibilités. Les services d'appui financés par l'État ou par des donateurs ont eu tendance à privilégier les institutions officielles telles que les fédérations de coopératives, les coopératives et les pré-coopératives. En définitive, il est parfaitement possible de concilier des structures de

**Tableau 11 : Les stades de développement des organisations de base**

Indicateur	Critères définissant chaque stade			
	1 Démarrage	2 Développement	3 Expansion et consolidation	4 Viabilité à long terme
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassemblement d'individus ayant des besoins communs</li> <li>• Démarrage officiel ou non</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition de quelques objectifs clairs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un plan d'action cohérent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan positif en matière d'exécution et de réalisations</li> <li>• Possibilité d'action durable avec des partenaires externes, tels que des fédérations</li> </ul>
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les intéressés se rassemblent autour de problèmes communs</li> <li>• Souvent, les personnes qui entrevioient la perspective d'une aide sont enthousiastes et attendent beaucoup</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La cohésion du groupe se renforce à mesure que les besoins sont traduits en objectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'obtenir des ressources de partenaires convaincus par le plan d'action</li> <li>• Compétence et confiance du groupe, en particulier parmi les dirigeants, et autonomisation croissantes</li> <li>• Capacité croissante de définir les priorités et intérêts et de négocier avec les partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de liens et de partenariats durables parallèlement au développement du groupe</li> <li>• Capacité de définir clairement les priorités et intérêts</li> <li>• Bonne acquisition de l'aptitude à la négociation avec les partenaires extérieurs</li> <li>• Participation proactive à des réseaux d'organisations ayant les mêmes vues</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de mécanismes pour atteindre les objectifs communs ou lancer des plans cohérents</li> <li>• Absence d'objectifs clairement définis pour répondre aux préoccupations et besoins</li> <li>• Exécution des instructions des autorités même si elles ne correspondent pas aux priorités et intérêts du groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'absence d'un plan d'action clairement défini peut décourager ceux qui veulent obtenir des résultats rapides</li> <li>• Les groupes commencent à comprendre leurs propres priorités et intérêts mais continuent de suivre les instructions des autorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les plans d'action peuvent ne pas être réalistes ni adaptés aux besoins définis - enseignements limités tirés de l'expérience</li> <li>• Les liens et partenariats avec l'extérieur sont insuffisants pour exécuter les activités souhaitées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque d'autosatisfaction ou de faire passer ses propres intérêts avant ceux de la communauté</li> </ul>

Source: Steele, Issaka et Kingsbury (à paraître).

coopératives ou de pré-coopératives avec les organisations traditionnelles si l'on laisse les populations libres de former leurs propres groupements et si l'on tolère une certaine flexibilité. Le Cameroun et le Sénégal, entre autres pays, ont créé des mécanismes juridiques simples pour la reconnaissance officielle des GIE. Grâce à sa souplesse, cette structure permet de donner à des petits groupes très liés, comptant généralement 10 à 20 membres, accès à des formations et à d'autres formes d'aide en vue d'entreprendre des activités rémunératrices<sup>16</sup>.

Les organisations de base évoluent souvent de la même manière vers la maturité (voir tableau 11). Pour que les efforts de renforcement des capacités soient efficaces, il faut déterminer à quel stade de développement se trouve l'organisation de façon à lui offrir les formations et autres aides appropriées.

### LE CONTEXTE POLITIQUE

Tout au long des années 70 et 80, les politiques macroéconomiques et agricoles menées dans la région étaient généralement défavorables au développement rural. La conjugaison de plusieurs facteurs: surévaluation de la monnaie, présence d'offices étatiques ayant le monopole de la commercialisation sur le marché intérieur et du commerce international des produits agricoles, et obstacles tarifaires et non tarifaires élevés limitant les importations d'intrants manufacturés (pour protéger des industries naissantes à coûts élevés) a entravé le développement de marchés dynamiques pour les cultures vivrières et d'exportation. En partie à cause du poids politique supérieur des groupes de pression urbains très concentrés et actifs (fonctionnaires et syndicats) en face de petits agriculteurs dispersés, les gouvernements ont poursuivi l'objectif implicite primordial d'opérer un transfert de richesse des campagnes vers les villes. Les recettes d'exportation des produits agricoles et minéraux ont financé l'expansion de la fonction publique sans nécessairement créer les conditions d'une croissance durable du secteur rural. Dans les pays disposant de ressources minérales importantes (Congo, Gabon, Guinée, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo), l'agriculture a été excessivement négligée.

**Réformes macroéconomiques.** Dans de nombreux pays, le mode de fixation des prix, le taux de change et la politique du commerce extérieur ont eu pour effet global de favoriser les importations de produits alimentaires au détriment des cultures vivrières et d'exportation. En dépit d'investissements importants dans la riziculture irriguée, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont indirectement subventionné les importations de riz pendant les années 80 et au début des années 90 en maintenant un taux de change surévalué. Dans tous les pays de la zone du franc CFA<sup>17</sup>, une longue période de surévaluation de la monnaie a réduit la compétitivité de l'agriculture vivrière et d'exportation. Les importations de riz et de blé dont le prix était artificiellement bas n'ont cessé d'augmenter tandis que la capacité de les financer au moyen des recettes d'exportation s'amenuisait.

Pour créer un cadre de politiques favorable, la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds de l'Afrique subsaharienne ont pris l'initiative d'une série de programmes d'ajustement structurel lancés au début des années 80. Sur le plan macroéconomique, la réforme consistait généralement à libéraliser le commerce extérieur et le taux de change; à assainir le secteur financier, notamment en restructurant ou en liquidant les banques, publiques ou privées, peu performantes; à réformer les dépenses publiques, à réduire les effectifs de la fonction publique; et à privatiser des entreprises d'État.

La libéralisation du commerce extérieur et des changes a été générale et la majorité des pays autres que ceux de la zone CFA ont adopté un régime de taux de change déterminé par le marché et démantelé le système centralisé d'allocation des devises. En 1994, la dévaluation du franc CFA a entraîné un gain de compétitivité considérable dont beaucoup des pays concernés avaient besoin depuis longtemps et qui a provoqué dans ces pays une forte reprise de la croissance (en particulier dans l'agriculture), sans attiser l'inflation après le choc initial. Dans bon nombre de pays, les systèmes bancaires sont aujourd'hui en bien meilleure santé,

ce qui, s'ajoutant au retrait général de l'État des activités d'investissement dans la production et de crédit agricole, a beaucoup réduit l'interventionnisme politique qui s'était révélé si néfaste dans les années 70 et 80. De gros efforts ont aussi été faits pour assainir les systèmes moribonds de coopératives de crédit. Les pays ayant le mieux réussi à cet égard sont probablement le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. C'est sans doute dans le domaine de la réforme des dépenses publiques et de la réduction des effectifs de la fonction publique que les progrès ont été les plus lents, en raison de la résistance d'intérêts solidement ancrés et du penchant de certains gouvernements (parfois avec les encouragements de certains donateurs) pour les grands projets prestigieux au détriment d'investissements plus modestes mais plus rentables dans le développement à long terme.

La dette internationale reste un obstacle majeur à la mobilisation des moyens nécessaires à la valorisation des ressources humaines, au développement rural et à la lutte contre la pauvreté. Lancée en fanfare en 1996, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a tout d'abord très peu progressé avec des moyens limités. Trois ans après son lancement, seuls trois pays d'AOC (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali) avaient réussi à faire approuver leur programme et aucun n'avait encore bénéficié d'un allègement de sa dette. Le lancement de l'Initiative renforcée, au Sommet du G8 de juin 1999, a amélioré la situation. Elle se caractérise par un désendettement plus poussé et plus rapide et l'importance considérablement accrue qui est accordée à la lutte contre la pauvreté, par le biais du processus d'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). En conséquence, l'approbation des programmes et le désendettement se sont nettement accélérés et le désendettement est aujourd'hui très lié aux investissements publics dans le secteur social et le développement rural visant à réduire la pauvreté. En avril 2001, 12 pays de la région avaient pu obtenir l'approbation de leur programme<sup>18</sup>.

De nombreux pays sont en train de mettre en place des systèmes de décision décentralisés pour rapprocher les services publics de la population, mieux répondre aux besoins réels de celle-ci et mieux satisfaire à l'obligation de rendre des comptes. Toutefois, la décentralisation ne fait que commencer et il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant que la participation des populations locales à la prise de décisions et l'autonomie financière et la responsabilisation des collectivités locales soient effectives. Quoi qu'il en soit, l'objectif est bien d'accroître l'efficacité des services publics en zone rurale. Si les pouvoirs publics sont obligés de mieux rendre compte de leurs actes à la population locale, on peut en espérer une amélioration des services publics dont les pauvres pourront profiter. Le renforcement de l'autonomie locale et de la représentation populaire, ainsi que les transferts budgétaires et la fiscalité locale pourraient conduire les collectivités à augmenter les dépenses locales destinées à l'élimination des principaux obstacles au développement rural. Les cadres juridiques actuels sont généralement assez satisfaisants mais l'application ne suit pas à l'échelon local, et l'action des pouvoirs publics à l'échelon local peut facilement négliger les pauvres. Il est donc impératif que les pauvres deviennent plus autonomes pour faire entendre leur voix et c'est pourquoi l'accès à l'éducation de base est si important pour les familles pauvres. Ce n'est que si les vues et les besoins des pauvres sont compris et pris en considération par un dialogue politique qu'une meilleure gouvernance, favorable aux pauvres, aura des chances de s'imposer.

**Réforme du secteur agricole.** Au niveau sectoriel, la plupart des réformes de l'agriculture liées aux programmes d'ajustement comprenaient les éléments suivants:

- réduction de la fiscalité agricole par le biais de la libéralisation des prix, de la baisse des taxes à l'exportation et (au niveau macroéconomique) de la réduction des taxes implicites, soit par la réduction de la surévaluation de la monnaie, soit, lorsque celle-ci n'était pas possible pour des raisons politiques (comme dans les pays de la zone du franc CFA jusqu'en 1994), par un simulacre de dévaluation sous la forme de subventions à l'exportation et de droits d'importation;
- libéralisation du marché intérieur des produits vivriers, par le démantèlement des offices de commercialisation et la levée du contrôle des prix et des restrictions visant l'achat et la vente, la transformation et le transport interrégional des produits;
- suppression des subventions aux intrants, en particulier engrais, semences, produits agrochimiques, machines et irrigation;
- démantèlement des banques de développement agricole devenues insolubles en raison d'une politique de crédit à bon marché, d'une mauvaise gestion, d'ingérences politiques et de taux de remboursement excessivement faibles;
- démantèlement ou restructuration des offices publics de commercialisation et des entreprises agro-industrielles d'État travaillant pour l'exportation, et privatisation de certaines agro-industries; et
- rationalisation des dépenses publiques liées aux projets agricoles et restructuration des ministères de l'agriculture et des organismes nationaux de recherche et de vulgarisation.

La libéralisation des marchés a fait de grands progrès, en particulier pour les produits vivriers. À quelques exceptions près, le marché intérieur des produits alimentaires de base est presque entièrement libre, ce qui a eu des effets bénéfiques tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Le secteur privé a rapidement comblé le vide temporaire laissé par le retrait de l'État des activités de commercialisation et de transformation des produits alimentaires. D'après une étude de la Banque mondiale, parmi les 19 pays d'AOC dans lesquels des réformes de politique agricole ont été entreprises dans les années 80, l'intervention des pouvoirs publics était modérée à forte dans 13 de ces pays<sup>19</sup>. Après la réforme, à la fin de 1992, un seul de ces pays était encore modérément interventionniste alors que dans tous les autres l'État n'intervenait plus du tout sur le marché des produits alimentaires, à l'exception peut-être du maintien de stocks de sécurité vivrière. On trouvera à l'encadré 3 la description d'un des programmes de libéralisation qui a donné les meilleurs résultats.

À l'époque, les gouvernements de plusieurs pays ne jouaient plus qu'exceptionnellement un rôle dominant dans la fixation des prix des produits vivriers et dans le contrôle de la commercialisation et du commerce extérieur du riz, des huiles comestibles, du blé et du sucre – seuls les deux premiers produits ont une certaine importance pour les petits agriculteurs (bien qu'on puisse soutenir que l'augmentation de la demande de blé décourage la production d'aliments de base locaux). Toutefois, depuis, la commercialisation du riz a été entièrement libéralisée, sauf au Burkina Faso. Les caisses de stabilisation et de péréquation de la Côte d'Ivoire et du Sénégal<sup>20</sup> ont été démantelées en 1995 et 1996, si bien que l'importation, le commerce intérieur et les prix sont désormais libres. En ce qui concerne la production nationale, les États qui ont lourdement investi dans la riziculture irriguée continuent de fournir une certaine aide pour la gestion et l'entretien des grandes infrastructures, mais ils ont libéralisé la plupart des aspects de la commercialisation des intrants et des produits.

En ce qui concerne les cultures d'exportation, la libéralisation a été plus inégale et suscite beaucoup de controverses sur le point de savoir si, et dans quelle mesure, elle a été bénéfique

**Encadré 3: La libéralisation du marché du riz au Mali**

La réforme de l'usinage et de la commercialisation du riz a radicalement transformé les débouchés et les incitations offerts aux riziculteurs maliens. En 1987, le gouvernement a lancé un vaste programme de réforme de la filière du riz. Auparavant, deux organismes para-étatiques (Office du Niger et Office des produits agricoles du Mali) avaient le monopole de la collecte, de l'usinage et de la commercialisation du riz au Mali. Les réformes de 1987 ont supprimé ces deux monopoles. Depuis, les riziculteurs peuvent vendre leur paddy à l'acheteur de leur choix et les agriculteurs, associations d'agriculteurs et négociants ont été autorisés à créer des rizeries privées. De petites unités de décorticage ont été créées aussitôt dans la zone précédemment couverte par l'Office du Niger. Comme leur prix de revient représentait environ le quart de celui des grandes usines de l'Office du Niger, leur chiffre d'affaires a rapidement augmenté tandis que celui des grandes usines a diminué. La libéralisation des prix a permis aux usineurs et aux détaillants de moduler le prix payé en fonction de la qualité du riz. Ils se sont donc mis à offrir un prix plus élevé pour les variétés préférées par les consommateurs et pour les grains les mieux usinés. La dévaluation de 50% du franc CFA intervenue en janvier 1994 a encore accru les incitations pour les producteurs. Le prix à l'importation a doublé du jour au lendemain, ce qui a entraîné une forte hausse du prix intérieur. Les spécialistes qui ont suivi cette évolution ont conclu que la vive concurrence encouragée par la libéralisation de 1987 a forcé les négociants à faire profiter les riziculteurs de la quasi-totalité de la hausse du prix à la consommation. En conséquence de ces réformes, la production de riz du Mali a augmenté de 9% par an et le volume de la production nationale a plus que triplé depuis 1985.

Source: D'après Gabre-Madhin et Haggblade (2001).

ou catastrophique. Ainsi dans le cas du cacao, la libéralisation a été très prudente et a procédé par à-coups en Côte d'Ivoire, et elle s'est accompagnée de l'imposition de lourdes taxes à l'exportation après la dévaluation. Le gouvernement a convenu de mener à bien la libéralisation pour le début de la campagne 1999/2000. Au Ghana, pays considéré par la Banque mondiale comme un exemple de réussite en matière de réforme macroéconomique, la réforme de la filière du cacao a été minimale. Là où la libéralisation a été rapide et n'a pas été soigneusement planifiée à l'avance (par exemple au Cameroun et au Nigéria), la transition a été chaotique, mais il est difficile de savoir si cela est dû essentiellement aux modalités de la libéralisation plutôt qu'à l'instabilité politique et économique générale qui régnait dans ces pays au moment de la libéralisation.

Le produit d'exportation pour lequel la libéralisation a progressé moins rapidement et moins régulièrement est le coton. Les anciens monopoles d'État ont été privatisés au Bénin et en Côte d'Ivoire, mais pas encore dans les autres pays. Cette filière se caractérise par une forte intégration verticale de tous les stades de la commercialisation ainsi que de la mise au point et du transfert des technologies. La libéralisation a été beaucoup plus lente principalement en raison de l'efficacité de ce modèle intégré dans de nombreux pays, où il a permis d'obtenir des gains de production et de productivité réguliers et de mettre au point et de diffuser efficacement de nouvelles techniques de production et de transformation. Les services annexes essentiels (vulgarisation, crédit et distribution d'intrants) ont aussi fonctionné efficacement, bien qu'ils se soient généralement effondrés dans de nombreux pays. La filière du coton est devenue un moteur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans des pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali. Toutefois, ces succès ont parfois été obtenus au prix d'une réduction de l'autonomie des agriculteurs, en raison de la structure monopolistique de cette filière, soutenue par des groupes d'intérêts nationaux et internationaux puissants et opposés au changement.

Les marchés des intrants ont été en partie libéralisés, mais cela a causé d'importants problèmes, lourds de conséquences pour la durabilité des gains de productivité agricole dans la région (voir ci-après). En outre, les gouvernements (avec l'approbation tacite des bailleurs de fonds) ne se sont pas pressés de permettre au secteur privé de lutter à armes égales pour l'importation et la distribution des intrants. Ainsi, les projets financés par des bailleurs de fonds bénéficient de l'admission des intrants en franchise de droits de douane, ce qui est rarement le cas pour les importateurs privés. De plus, certains programmes d'importation d'intrants appuyés par des bailleurs de fonds manquent de transparence et les intrants sont distribués par le secteur public, ce qui entrave considérablement l'essor du marché privé<sup>21</sup>. Dans de nombreux pays, des anomalies tarifaires provoquent des distorsions et des incohérences, mais celles-ci tendent à être atténuées par les accords d'union douanière de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de l'Union douanière et économique d'Afrique centrale.

Après un démarrage difficile, la privatisation des agro-industries s'est accélérée. L'analyse des résultats de la privatisation n'entre pas dans le champ du présent document, mais il convient de signaler un point particulièrement pertinent pour la population cible du FIDA: dans le cas des agro-industries qui fournissaient traditionnellement un important débouché aux petits exploitants à qui ils achetaient leur produits à un prix fixe sur tout le territoire national (coton, arachide, huile de palme), la stratégie générale de privatisation a consisté notamment à vendre les usines les plus rentables situées dans des zones favorisées (par la productivité agricole, la proximité des marchés et l'existence d'infrastructures), tout en abandonnant à leur sort les agriculteurs vivant dans les zones les plus éloignées et les moins productives, autrement dit les plus pauvres. En outre, l'avenir des services sociaux (santé, éducation, entretien des routes et transferts de technologie notamment) auparavant assuré par des entreprises publiques reste incertain, même dans les zones les plus productives.

Il est probable qu'aujourd'hui les agriculteurs les plus isolés obtiennent des prix moins élevés que lorsqu'ils bénéficiaient du régime antérieur de prix nationaux uniformes et, ce qui est peut-être encore plus grave, ils ont perdu leurs débouchés garantis. Ce problème se pose particulièrement dans les zones les moins peuplées, notamment les zones forestières de l'Afrique du Centre. Il touche par exemple les producteurs de café et de cacao des provinces du sud et de l'est du Cameroun. Le plus souvent, toutefois, le système du prix unique à l'échelle nationale (pour les cultures d'exportation dans les pays côtiers, pour le coton ou le riz irrigué dans le Sahel) n'était en fait pas appliqué par les offices de commercialisation ou, quand il l'était, les produits étaient souvent payés avec beaucoup de retard.

La libéralisation du marché a accru le risque lié aux prix et conduit certains agriculteurs à spéculer sur les prix, parfois avec des résultats catastrophiques. Par conséquent, une meilleure information sur les marchés, une bonne explication du fonctionnement des marchés, la diversification des cultures et le renforcement des liens commerciaux avec les négociants privés dans un environnement concurrentiel sont des options qu'il ne faut pas manquer d'exploiter. Toutefois, pour les agriculteurs les plus isolés, la priorité reste l'amélioration de l'accès aux marchés par la construction de routes de desserte, la mise en place de moyens collectifs de commercialisation des produits et/ou la passation d'accords contractuels avec un acheteur. Dans les zones qui n'ont jamais vraiment eu de liens avec les marchés, en particulier pour les cultures vivrières, le développement des infrastructures physiques peut être une priorité incontournable et il est essentiel de mettre en œuvre une politique de financement durable pour la réparation et l'entretien des routes. Cela vaut en particulier pour la zone

forestière qui couvre une grande partie de l'Afrique du Centre. Dans certains cas, il faut que les agriculteurs des zones isolées modifient leurs systèmes de culture et remplacent les produits à faible valeur par des produits de plus grande valeur (comme les produits horticoles et le tabac) ou qu'ils optent pour l'élevage. Dans l'ensemble la libéralisation du marché a cependant été très profitable pour la plupart des agriculteurs car la commercialisation, comme la technologie, peuvent être le puissant stimulant d'une croissance bénéfique pour les pauvres.

Néanmoins, l'intégration dans le marché n'est pas sans poser de problèmes, en particulier pour les femmes. Parfois, celles-ci ne reçoivent pas leur juste part des recettes de la commercialisation ou sont surchargées de travail, ce qui les force à négliger les activités ménagères et en particulier l'éducation des enfants. Dans certains cas, les cultures commerciales ont pour effet d'aggraver des phénomènes tels que le travail des enfants, la non-scolarisation ou l'expulsion des locataires. Dans d'autres cas, comme ceux des projets appuyés par le FIDA à Jahaly et Pacharr (Gambie) ou dans la zone lacustre (Mali), des femmes ont investi une grande quantité de travail dans l'aménagement de parcelles irriguées pour se voir expropriées par les hommes une fois achevée la bonification du terrain.

**Rôle de l'État.** La libéralisation a mis fin dans une large mesure à l'intervention de l'État dans la production et la commercialisation agricoles, activités mieux remplies par le secteur privé. S'agissant, par contre, de sa capacité à s'acquitter des missions relevant de la sphère publique, les progrès ont été beaucoup plus lents. La restructuration des institutions publiques à vocation agricole avance à petits pas. De nombreux organismes de vulgarisation inefficaces et faisant double emploi ont été supprimés, mais ceux qui ont été créés pour les remplacer dans le cadre des projets de services agricoles nationaux mis en œuvre sous l'égide de la Banque mondiale n'ont pas encore prouvé qu'ils amélioreront durablement l'efficacité du développement et du transfert de technologies. Quant à l'investissement dans le développement rural et l'infrastructure en général, le nouvel effort de décentralisation vient tout juste de commencer, et il faut souhaiter que des institutions publiques décentralisées rendront davantage de comptes à la population locale et qu'il en résultera une amélioration de l'efficacité des infrastructures rurales.

Les choix publics en matière d'investissement agricole (irrigation à grande échelle ou à petite échelle, petites ou grandes unités de transformation, investissement dans les zones productives ou dans les zones pauvres, cultures vivrières ou cultures d'exportation, fabrication nationale ou importation des biens d'équipement, investissement dans l'homme (santé, éducation) ou dans les infrastructures) ont une incidence considérable sur la pauvreté rurale, dont les décideurs doivent être conscients. "Quels seront les effets de la décision prise sur les pauvres?", c'est une question qu'on devrait se poser plus souvent dans les ministères; malheureusement ce n'est pas le cas. Trop souvent, on se contente de dire qu'elle aura aussi des effets bénéfiques sur les pauvres. Si l'on veut lutter sérieusement contre la pauvreté, il faut, lors du choix des investissements publics prioritaires, tenir compte systématiquement des effets sur les pauvres, sachant qu'une augmentation minime de revenu n'a pas du tout le même poids pour le pauvre que pour le citoyen moyen.

En ce qui concerne le choix et la mise au point des technologies, l'existence de technologies appropriées et la possibilité pour les pauvres d'y accéder ont une influence déterminante sur la productivité et le revenu. Conjuguées aux cultures commerciales, des technologies appropriées peuvent être un puissant levier stimulant une croissance bénéfique pour les

pauvres. Cette question est examinée en détail dans la section suivante. Mais les gouvernements des pays d'AOC doivent mieux prendre conscience des avantages et des coûts éventuels des applications de la biotechnologie à l'agriculture ainsi que des risques et des difficultés qu'elles comportent. Une législation et une réglementation appropriées sont nécessaires pour assurer l'utilisation responsable des applications de la biotechnologie en agriculture. Jusqu'à présent, aucun pays d'AOC ne s'est doté de capacités opérationnelles en biotechnologie (moléculaire), ni de l'arsenal politique et réglementaire correspondant. Or, dans quelques années au plus, les premières applications de la biotechnologie arriveront dans la région et seront probablement appliquées d'abord aux cultures d'exportation (coton, café). On commence déjà à employer des outils tels que les marqueurs pour la sélection et les sondes de diagnostic.

Des progrès notables ont été réalisés en matière de réformes macroéconomiques et sectorielles, mais on ne sait guère quels effets, positifs ou négatifs, elles ont eu sur les ruraux pauvres. D'une part, l'affirmation que les pauvres ont été durement touchés par l'ajustement est souvent exagérée, car elle néglige le fait qu'avant l'ajustement la plupart des pauvres restaient à l'écart de la plupart des investissements publics (comme le crédit bonifié et les intrants subventionnés) et qu'un certain nombre de mesures étaient nettement défavorables aux pauvres et aux ruraux (surévaluation de la monnaie, mauvaise gestion budgétaire et monétaire génératrice d'une forte inflation, protectionnisme en faveur des industries naissantes, inégale répartition de l'investissement social privilégiant les villes, etc.). Il semble par ailleurs que la réponse de l'offre ait été beaucoup plus prononcée dans le cas des cultures d'exportation que dans celui des cultures vivrières traditionnelles: or dans de nombreux pays d'AOC les ruraux pauvres vivent principalement de l'agriculture vivrière. Mais ce qui est plus fâcheux, c'est que la réforme a beaucoup mieux réussi à désengager l'État des activités qui ne relèvent pas de la sphère publique qu'à lui permettre d'accomplir avec efficacité les missions qui lui incombent, à savoir l'investissement dans les infrastructures sociales et matérielles et les réformes institutionnelles visant à mieux adapter l'action des pouvoirs publics aux besoins des pauvres.

En dépit de l'apparition d'organisations de la société civile plus dynamiques dans de nombreux pays d'AOC, les ruraux pauvres n'ont toujours pas voix au chapitre dans le débat public sur les politiques et dans les décisions intéressant leur bien-être. Il est essentiel de créer et de promouvoir des organisations de base capables de représenter efficacement leurs intérêts. On trouvera dans l'encadré 4 un bon exemple des interactions entre la réforme des politiques et l'essor des organisations de pauvres.

### **PRODUCTIVITÉ AGRICOLE ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

Le problème majeur que devront résoudre les pays d'AOC sera d'accroître considérablement les disponibilités alimentaires d'ici à 2025 tout en préservant les ressources naturelles et en réduisant la pauvreté. La population de l'Afrique subsaharienne va presque tripler, passant d'environ 500 millions d'habitants en 1995 à près de 1,3 milliard en 2025, et la part de la population urbaine devrait passer d'environ 35 à 55%. D'après l'Étude prospective à long terme portant sur 19 pays de la région<sup>22</sup>, la population totale de ces pays était estimée à 194 millions d'habitants en 1990, dont 40% dans les villes, et ces chiffres atteindraient respectivement 430 millions et 63% en 2020. La superficie des terres arables disponibles par habitant devrait diminuer de plus de moitié au cours de la même période. La dégradation des

**Encadré 4: Institutions "des pauvres": la FENAPA à Sao Tomé-et-Principe**

L'organisation du territoire de Sao Tomé-et-Principe porte encore la marque de son passé colonial, lorsque le territoire était divisé en 23 plantations privées, lesquelles étaient elles-mêmes subdivisées en 10 *dependencias*. Les propriétaires des plantations réglaient presque tous les aspects de la vie de leurs travailleurs. Car la plantation ne se bornait pas à employer des ouvriers, elle se chargeait aussi de diverses fonctions normalement considérées comme relevant des pouvoirs publics, par exemple planification de l'utilisation des sols, création d'infrastructures, justice et police, qui étaient placées sous la gouverne d'un administrateur de *dependencia*. Après l'indépendance arrachée au Portugal en 1975, les plantations ont été nationalisées, mais la structure des *dependencias* est restée intacte.

En 1992, un programme de réforme agraire prévoyant la distribution de 23 000 ha à des petits et moyens paysans a été lancé, entraînant une transformation très profonde de la structure socioéconomique du secteur rural. L'administrateur de la *dependencia* disparut et, au début, les paysans furent livrés à eux-mêmes. Habités à exécuter des ordres et à recevoir les intrants agricoles de l'administrateur de la *dependencia*, ils ont eu du mal à faire face à la nouvelle situation.

Le programme national d'appui aux petits exploitants, lancé conjointement par le FIDA/Agence française de développement/Fonds d'aide et de coopération (France), en 1995, a cherché à résoudre ce problème en créant et en appuyant des associations autogérées. La structure et les fonctions de la *dependencia* ont été conservées mais celle-ci s'est transformée en association représentative. Un certain nombre de ses fonctions, telles que le logement, l'assainissement et l'entretien des routes rurales, ont été reprises par les associations, dont certaines ont récemment entrepris des activités économiques.

Les petits agriculteurs ont créé 90 associations regroupées en neuf unions et, en août 1997, à l'issue d'un processus démocratique, ces unions ont créé la Fédération nationale des petits agriculteurs (FENAPA). La FENAPA, qui compte 2 515 membres (dont 928 femmes), a pris diverses initiatives très importantes pour ses membres, comme la mise en place d'un système assurant la distribution des intrants en quantités suffisantes et en temps voulu et la publication d'un bulletin d'information sur les prix agricoles, largement diffusé. En peu de temps, la FENAPA est devenue le porte-parole des paysans de Sao Tomé. Le gouvernement la considère aujourd'hui comme un interlocuteur essentiel pour la négociation de toutes les décisions affectant le secteur agricole.

sols due à l'agriculture extensive, à la déforestation et au surpâturage est déjà préoccupante. Les forêts reculent devant l'expansion de l'agriculture et de la consommation de bois de feu et de bois d'œuvre d'une population croissante. À l'échelle du sous-continent, le couvert forestier diminue au rythme de 3,7 millions d'hectares par an<sup>23</sup>. La déforestation est particulièrement marquée dans les forêts humides d'Afrique du Centre (bassin du Congo) et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, dont la partie sud était autrefois occupée par de vastes forêts. Elle a de graves conséquences sur la biodiversité de la flore et de la faune et de nombreuses espèces ont disparu à tout jamais. L'érosion des sols touche à des degrés variables quelque 50% des terres arables et la proportion des pâturages et des terrains de parcours plus ou moins dégradés et dont la capacité de charge est dépassée pourrait atteindre 80%. Ces problèmes sont particulièrement aigus dans le Sahel.

**Augmentation de la productivité.** Du point de vue strictement agronomique, les perspectives d'amélioration des rendements à l'hectare qui s'offrent à la plupart des cultures vivrières de base d'AOC sont immenses. On trouvera au tableau 12 une récapitulation des rendements moyens à l'hectare pour la période 1990-1995 dans différents pays et pour différentes cultures vivrières, avec à titre de comparaison, le rendement potentiel obtenu lors d'essais réalisés dans des exploitations de la région. Dans le cas du manioc, l'écart de rendement est

**Tableau 12: Rendements potentiels et effectifs à l'hectare<sup>a</sup> des grandes cultures vivrières dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre**

	Manioc	Maïs	Mil	Paddy	Sorgho
<b>Rendement potentiel (kg/ha)</b>	20 000	4 000	4 000	6 500	4 000
Burkina Faso		1 510	620	2 030	810
Cameroun	18 260 <sup>b</sup>	1 920		5 400	780
République centrafricaine	3 000 <sup>b</sup>				
Tchad			440		640
Congo	6 830				
Côte d'Ivoire	5 180	750		1 380	
République démocratique du Congo	8 290	840		810	
Ghana	9 170	1 410		1 830	940
Guinée	7 270	1 020		1 300	
Guinée-Bissau		1 000		1 970	
Libéria	7 080			1 030	
Mali		1 150	600	1 630	770
Niger	7 600		350		170 <sup>b</sup>
Nigéria	10 730	1 190	940	1 690	1 030
Sénégal		1 120	640	2 340	860
Sierra Leone	5 500	940		1 290	
Togo	6 740	950		1 290	650

<sup>a</sup> Moyenne des rendements en kg/ha de 1990 à 1995.

<sup>b</sup> Les chiffres paraissent sous-estimés dans le cas du manioc en République centrafricaine et du sorgho au Niger, et surestimés dans le cas du manioc au Cameroun.

Source: Pour les rendements à l'hectare par pays, base de données FAOSTAT; pour les rendements potentiels, sauf dans le cas du manioc, Banque mondiale (1992); pour le manioc, Institut international d'agriculture tropicale (IITA) (1990).

d'environ 50% pour les deux premiers producteurs de la région, le Nigéria et la République démocratique du Congo<sup>24</sup>. Malgré d'importants investissements dans l'irrigation, l'écart de rendement reste élevé dans le cas du riz, seul le Cameroun se rapprochant du rendement potentiel grâce aux excellents résultats enregistrés dans les périmètres du nord du pays. Les deux cultures qui présentent les plus grands écarts de rendement sont le mil et le sorgho, le transfert de technologies et la mise en place de réseaux viables de distribution des intrants ayant été longtemps négligés. Quels qu'aient pu être les avantages apportés par la libéralisation du marché des cultures vivrières évoquée plus haut, ils ne se sont pas étendus à l'amélioration de la productivité. Dans la plupart des cas, les rendements du sorgho et du mil n'ont augmenté que très modérément au cours des 30 dernières années. Seuls le coton et le caoutchouc ont enregistré des rendements réels s'approchant assez régulièrement des rendements potentiels dans une grande partie de la région (selon les calculs de la Banque mondiale)<sup>25</sup>.

Les rendements potentiels indiqués au tableau 12 sont quelque peu théoriques (ils ont été réalisés en exploitation, mais en général dans des conditions de croissance idéales avec un apport suffisant d'intrants achetés et une main-d'œuvre abondante et disponible en temps voulu), mais les agronomes de la région considèrent en général que dans des conditions plus réalistes, c'est-à-dire avec une utilisation minimale ou nulle d'intrants achetés (sauf les semences et plants améliorés) les rendements à l'hectare de bon nombre de ces produits pourraient progresser d'au moins 20 à 25%. Si les gains potentiels sont vraiment aussi importants, pourquoi sont-ils si rarement réalisés?

Premièrement, les stratégies visant à éviter le risque sont très courantes en agriculture traditionnelle. La stratégie privilégiée consiste à atteindre le niveau minimal de productivité nécessaire pour assurer la survie à long terme (et non à le maximiser). En outre, la réduction du risque ou sa gestion raisonnée détermine le choix des techniques et le recours à des intrants achetés. Par conséquent, la diversification des activités agricoles et l'équilibre entre activités agricoles et non agricoles sont des considérations qui tiennent une place importante dans la gestion des exploitations agricoles.

En agriculture traditionnelle, les femmes jouent un rôle très important dans la production vivrière, ce qui fait de la productivité de leur travail une variable clé. En raison des très nombreuses tâches qui leur incombent (cultures vivrières, travaux domestiques et en particulier soin des enfants, transport et vente des produits récoltés et préparation des aliments), toute stratégie de lutte contre la pauvreté doit avoir pour préoccupation essentielle de réduire la pénibilité et le volume de leur travail. Si l'on réduit le temps nécessaire pour la corvée d'eau et de bois, la préparation des aliments, le transport des marchandises et autres tâches exigeant beaucoup de temps et d'efforts, les femmes pourront consacrer davantage de temps aux activités agricoles, aux soins des enfants et du ménage, ainsi qu'aux loisirs. Il convient donc d'évaluer les effets de toute nouvelle technologie introduite dans les exploitations agricoles sur la charge de travail, le revenu et le bien-être des femmes.

Les analyses socioéconomiques des exploitations agricoles ont montré qu'il y a d'importantes différences de productivité de la terre/du travail entre les régions, en fonction de la pénurie de terres/main-d'œuvre résultant de la dotation en ressources, de la densité démographique et de la proximité des marchés. Mais, même au sein de zones apparemment dotées de ressources et de systèmes agricoles homogènes, on observe d'importants écarts entre ménages concernant la productivité agricole et les revenus. Ces écarts sont dus à des facteurs tels que les compétences de gestionnaire, l'attitude vis-à-vis du risque, la dotation initiale en ressources, la composition de la famille, la chance, etc., tout comme dans les pays industrialisés. Les agriculteurs apprennent beaucoup les uns des autres mais certains d'entre eux semblent ne jamais apprendre ou être voués à la malchance. Il est donc erroné de considérer que tous les agriculteurs d'une région donnée constituent un groupe homogène. C'est aussi pour cette raison que certains agriculteurs adoptent très rapidement les nouvelles technologies, que d'autres les adoptent plus tard et que d'autres encore ne les adoptent jamais. En conséquence, toute stratégie de lutte contre la pauvreté doit se préoccuper des agriculteurs les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui sont le moins enclins à adopter des techniques améliorées et ceux qui gèrent le plus mal leurs ressources, sans bien entendu exclure les autres.

En AOC, la faible productivité du travail est un problème majeur, bien que la productivité de la terre devienne de plus en plus importante dans les zones les plus peuplées, dans les zones marginales et dans celles où les terres infra-marginales commencent à se raréfier (par exemple dans les grands villages où, malgré l'abondance des terres, les agriculteurs sont à une ou deux heures de marche de leurs champs). Lorsque la productivité de la terre augmente, par exemple à la suite de l'introduction des variétés améliorées ou de nouvelles pratiques culturelles, la productivité du travail augmente généralement elle aussi. Toutefois, les activités postérieures à la récolte demandent souvent beaucoup de travail, par exemple dans le cas du manioc, et pour accroître la productivité de l'ensemble du système de production et de transformation des aliments il faut aussi améliorer la productivité de ces activités. C'est le

cas en particulier pour les racines et tubercules, dont la transformation est essentiellement le travail des femmes. Souvent, la recherche et la vulgarisation accordent trop d'importance à l'accroissement de la productivité du sol (augmentation des rendements, meilleure gestion de la jachère) alors que le véritable problème est le manque de bras. Or il existe des techniques qui permettent d'accroître considérablement la productivité du travail, comme la traction animale, les applications d'herbicides (en particulier pour les cultures pérennes), le râpage mécanique du manioc, la mouture mécanique des céréales, etc. Il faut donc veiller tout particulièrement à améliorer la productivité du travail, en particulier dans le cas des pauvres, car les chercheurs et les vulgarisateurs occidentaux ou formés en Occident ont souvent tendance à s'intéresser exclusivement au rendement à l'hectare.

En tout état de cause, l'espace disponible s'amenuise rapidement dans la zone côtière de l'Afrique de l'Ouest et dans les savanes sèches et humides à forte densité démographique, ainsi que, mais dans une moindre mesure, en Afrique du Centre, de sorte que l'intensification de l'agriculture, sous la forme d'augmentations des rendements à l'hectare devient une nécessité, de même que l'utilisation plus intensive de l'espace par la réduction des temps de jachère. Cela signifie davantage d'intrants à l'hectare et en particulier de main-d'œuvre. L'intensification aide à préserver l'environnement, notamment les réserves naturelles, les zones humides, les zones fragiles, les réserves de chasse, les mangroves, etc., car faute d'intensification ces zones seront elles aussi progressivement mises en culture, comme c'est déjà le cas au Nigéria (voir encadré 5). On peut aussi mentionner à cet égard l'empiètement continu sur la forêt de Taï dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. L'intensification de l'agriculture sur les meilleures terres, y compris par l'irrigation dans les zones relativement arides, peut contribuer à la conservation d'autres terres et écosystèmes fragiles. Il s'agit là d'un arbitrage important pour la gestion des ressources naturelles.

L'intensification n'exige pas nécessairement un apport accru d'intrants externes, qui peuvent être nocifs pour l'environnement, en particulier les pesticides. Dans tous les cas, il faut optimiser l'utilisation des connaissances autochtones et mettre au point de nouvelles technologies répondant à la demande. Il faut que les nouvelles techniques soient adaptées aux conditions locales, impérativement testées en exploitation pilote et mises au point avant d'en envisager la vulgarisation à grande échelle. Pour cela, il faut aussi associer étroitement les agriculteurs à la création et à l'adaptation des technologies.

Pour les agriculteurs pauvres en ressources, en particulier, des pratiques telles que la lutte biologique contre les ravageurs, les méthodes de gestion de la fertilité du sol à l'aide des ressources disponibles à la ferme et les techniques agricoles nécessitant peu d'intrants provenant de l'extérieur sont indiquées. À l'exception de la zone forestière, vouée à la culture itinérante, notamment en Afrique du Centre, les temps de jachère ont tendance à se raccourcir dans toute la région, avec pour corollaire fréquent une baisse de la fertilité du sol. Des méthodes améliorées de gestion de la jachère, consistant à utiliser des légumineuses comme plantes de couverture, des paillages vifs ou inertes et/ou des essences agroforestières paraissent très prometteuses. Ainsi, dans le sud du Bénin, l'utilisation de *Mucuna* s'est révélée très efficace pour l'élimination de l'adventice *Imperata* et l'amélioration de la fertilité du sol. On peut mentionner d'autres exemples comme la culture du pois cajan sur les jachères ou la rotation rapide avec introduction du niébé dans les savanes arides. Pour accroître la productivité et améliorer la gestion des ressources naturelles, il est essentiel de convaincre les agriculteurs d'adopter des techniques éprouvées.

**Encadré 5: Le Nigéria: vers une intensification de l'agriculture dans la région**

À bien des égards, la situation du Nigéria préfigure l'évolution que vont connaître l'intensification de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles dans la sous-région. Ce pays est le premier producteur africain de manioc, d'igname et de niébé. Il compte aussi certaines des zones rurales les plus peuplées, en particulier autour d'Owerri dans l'est, où la densité démographique atteint 600 personnes/km<sup>2</sup>, et c'est un des pays les plus urbanisés d'Afrique (la population urbaine représentait 41% du total en 1997). En raison de ces caractéristiques, la transformation des produits agricoles y est plus avancée que dans le reste du continent. La production vivrière est essentiellement commerciale. L'agriculture de subsistance a complètement disparu, de même que la quasi-totalité de la forêt primaire et l'essentiel de la faune et de la flore sauvages. En raison de la taille du marché intérieur et de l'urbanisation rapide du pays, le Nigéria possède un secteur manufacturier bien développé, qui est concentré dans les grands centres urbains tels que Lagos, Ibadan, Kano et Port Harcourt. La taille de son marché et ses richesses pétrolières lui valent un flux important d'investissements étrangers directs, pour un montant dépassant généralement 1 milliard de USD par an. Quant à l'agro-industrie, il existe des entreprises privées qui fabriquent de l'alcool à partir de fécula de manioc, une grande usine d'engrais et plusieurs sociétés productrices de semences, notamment de maïs hybride. Le Nigéria est donc plus avancé que les autres pays de la région à bien des égards et, en conséquence, la pression démographique, l'urbanisation, etc. y sont aussi plus poussés. Revers de la médaille: c'est aussi un des pays d'Afrique les plus touchés par la plus forte dégradation de l'environnement, l'épuisement de ses ressources et la pollution, tandis que le secteur public y est assez faible.

Un grand nombre de paysans vivent de l'élevage, particulièrement dans les zones arides (Sahel), mais la productivité n'a guère progressé au cours des dernières décennies. Les services vétérinaires privés sont aujourd'hui plus nombreux et les associations d'éleveurs réussissent à obtenir des fournitures et des services vétérinaires. Le maintien des animaux en bonne santé pose encore un problème majeur corrélé à une meilleure gestion nutritionnelle, surtout pendant la saison sèche. Dans nombre de pays de l'AOC, l'élevage transhumant devient de plus en plus problématique. Les conflits sont fréquents entre éleveurs transhumants et agriculteurs sédentaires. Une meilleure intégration de la production végétale et animale apporterait un élément de solution, tout comme la promotion de la traction animale et de modes d'élevage plus sédentaires. Les pasteurs nomades et transhumants sont parmi les plus pauvres des paysans et il faut trouver les moyens d'améliorer leur condition. On ne pourra appliquer les solutions existantes que lorsqu'ils seront davantage sédentarisés.

**Recherche et vulgarisation.** Par le passé, les bailleurs de fonds et les gouvernements de la région ont investi massivement dans la recherche et la vulgarisation. Pourtant, les institutions restent souvent incapables de mettre au point et de diffuser des technologies répondant aux besoins des agriculteurs. Dans beaucoup de pays, les organismes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles ont connu une dégradation progressive. Les gouvernements ne leur ont pas alloué suffisamment de crédits et les chercheurs locaux qualifiés n'ont guère été incités à se perfectionner. En raison notamment de l'absence d'une classe d'agriculteurs commerciaux ayant un certain poids politique, la demande de mise au point et de transfert de technologies agricoles efficaces est traditionnellement très faible en AOC. Même lorsque les organismes de recherche fonctionnent relativement bien les chercheurs, principalement motivés par l'avancement de leur carrière et notamment par la perspective d'une promotion à un poste administratif, élaborent rarement des programmes de recherche répondant aux besoins des petits agriculteurs. Les capacités nationales de recherche en sciences sociales sont

**Encadré 6: La collaboration internationale dans la lutte contre les ravageurs du manioc**

Introduit en Afrique du Centre par les négociants portugais au XVI<sup>e</sup> siècle, le manioc est devenu un important aliment de base dans une grande partie de l'AOC. Bien que très adaptable et robuste dans des milieux très différents, il est périodiquement ravagé par des maladies dévastatrices.

Le tétranyque vert du manioc est arrivé en Ouganda en 1971, véhiculé par des machines agricoles, et la cochenille du manioc est apparue pour la première fois en République démocratique du Congo en 1973, importée accidentellement de son aire d'origine, l'Amérique du Sud. En l'absence d'ennemis naturels sur le continent africain, ces deux ravageurs s'y sont rapidement multipliés. La cochenille, qui est la plus destructrice des deux, a dévoré 80% des récoltes, traversant le continent à la vitesse de plus de 300 km par an. Au début des années 80, elle avait infesté toute la zone de culture du manioc en Afrique et menaçait la ressource vivrière de base de plus de 200 millions d'Africains.

La gravité de la menace a mobilisé, pendant une dizaine d'années, l'effort concerté d'instituts de recherche nationaux et internationaux, qui a abouti à une solution biologique au grand retentissement. En 1981, après une année de recherches exploratoires intensives et ciblées, les chercheurs du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et du *Commonwealth Agricultural Bureau's International Institute of Biological Control* ont découvert un prédateur naturel de la cochenille en Amérique du Sud, une guêpe qui la parasite. L'IITA, solidement financé par le FIDA et d'autres donateurs, a rapidement mis en place un programme de reproduction et de distribution à grande échelle, en collaboration avec les systèmes nationaux de recherche agricole d'Afrique. Lâchée pour la première fois en 1981, cette guêpe avait maîtrisé la cochenille du manioc dans une grande partie de l'Afrique dès 1988. Au bas mot, la production de manioc ainsi sauvée représentait une valeur de plus de 2,2 milliards de USD, soit 149 fois le coût du programme (15 millions de USD), ce qui est considérable.

Encouragés par ce succès, les chercheurs de l'IITA et du CIAT ont redoublé d'efforts afin de trouver des moyens de lutte biologique contre le tétranyque vert du manioc, un lent meurtrier. Les travaux progressèrent moins vite que dans le cas de la cochenille, mais les chercheurs finirent par trouver un prédateur qu'ils lâchèrent sur une douzaine de sites répartis dans tout le continent à partir de 1993. Il s'agit d'un prédateur féroce qui vide sa victime de sa substance en quelques minutes. C'est en grande partie à ce prédateur que le manioc dû son salut dans une vingtaine de pays d'Afrique et, en 1997, le *Washington Post* publiait un article intitulé "la petite bête qui a sauvé l'Afrique".

Source: D'après Gabre-Mahdin et Haggblade (2001).

particulièrement faibles, ce qui est un gros handicap pour l'adaptation des technologies. Les gouvernements de la région ont parfois considéré les organismes de vulgarisation comme des sources d'emplois et de clientélisme plutôt que comme des agents de dynamisation de l'agriculture. Dans beaucoup de ces organismes, le message de la vulgarisation n'a guère évolué depuis plusieurs décennies et il est peu probable que des connaissances utiles soient transmises aux agriculteurs.

Il faut néanmoins reconnaître que, grâce à des efforts internationaux concertés de mise au point et de diffusion de technologies, la recherche agricole a connu des succès importants dans la région, en particulier dans la lutte biologique contre la cochenille et les acariens du manioc (voir encadré 6), l'adoption de l'igname Florido (type *alata*) en Côte d'Ivoire, la diffusion de variétés améliorées de manioc, de maïs et de niébé au Nigéria, obtenues par l'IITA, et la mise au point d'une technique de transformation de l'igname en cossettes, qui permet de prolonger sa durée de conservation, au Bénin et au Nigéria.

Du côté des bailleurs de fonds, après une flambée d'enthousiasme dans les années 70 et au début des années 80, qui s'est manifestée par le lancement de projets de développement rural

intégré et l'adoption d'approches systémiques de l'agriculture, l'intérêt pour la recherche et la vulgarisation agricoles en Afrique a considérablement faibli. L'absence de position cohérente de la part des bailleurs de fonds (lié essentiellement à la controverse sur l'adéquation au contexte africain de la méthode formation et visites préconisée par la Banque mondiale) n'a pas amélioré les choses.

Les organismes de recherche et de vulgarisation et les bailleurs de fonds ont trop souvent négligé les besoins de celles qui jouent le rôle le plus important dans la production vivrière, et de plus en plus aussi dans les cultures d'exportation, les femmes. Comme les agricultrices ne disposent d'aucun moyen efficace de faire entendre leur voix, il est facile de les oublier. Si, aujourd'hui, tous les discours officiels des gouvernements et des bailleurs de fonds proclament la nécessité de répondre aux besoins des femmes, la sincérité de ces propos est parfois sujette à caution. À l'évidence, certains considèrent que c'est un simple rituel à respecter pour obtenir des fonds. D'autres estiment qu'il s'agit là uniquement d'une question sociale ou philanthropique. Or, à l'évidence, la recherche et la vulgarisation ne peuvent être efficaces que si elles répondent aux besoins des personnes à qui elles s'adressent et, comme dans la région plus de la moitié de celles-ci sont des femmes, il est indispensable de prendre explicitement leurs besoins en compte.

Les nouvelles biotechnologies redonnent l'espoir de résoudre certains problèmes techniques (résistance à la sécheresse, à la salinité et aux ravageurs), de régulariser et d'accroître les rendements ainsi que d'améliorer la qualité nutritionnelle des produits. De nouvelles possibilités apparaissent aussi dans le domaine des traitements après récolte (prolongation de la durée de conservation, amélioration du rendement de la transformation). Toutefois, il n'existe pour ainsi dire pas de cadre d'évaluation des risques et de réglementation en AOC, or ce cadre est indispensable pour une application responsable de la biotechnologie. Les secteurs dans lesquels la biotechnologie a fait le plus de progrès sont ceux de l'amélioration génétique classique à l'aide de marqueurs et des outils de diagnostic. La biotechnologie risque de rendre les pays du Sud encore plus tributaires du Nord et en particulier des sociétés multinationales qui leurs fournissent semences et pesticides. Peut-être le FIDA aura-t-il la possibilité de mettre à la disposition des agriculteurs pauvres les résultats de la biotechnologie pour des "cultures orphelines", sans intérêt commercial pour les multinationales.

**Le régime foncier.** Dans de nombreuses zones de la région, le régime foncier a une influence majeure sur la productivité des agriculteurs et la gestion des ressources naturelles. Toutefois, le problème ne se pose pas tout à fait de la même façon en AOC que dans d'autres régions en développement. Ainsi, dans certains pays d'Afrique australe, d'Amérique latine et des Philippines, les régimes coloniaux avaient encouragé l'installation d'une classe de colons d'élite qui s'est approprié les meilleures terres, repoussant la population autochtone vers les terres marginales. Ce passé a légué une grande inégalité dans l'accès à la terre, faisant de la réforme agraire par la redistribution un des enjeux majeurs des choix politiques.

Une telle situation n'a jamais existé en AOC. Les colons prélevaient la richesse directement sur la population rurale par le travail forcé (comme au Congo sous la domination belge ou française) ou cooptaient des chefs traditionnels afin d'encadrer le processus d'exploitation (comme cela s'est passé dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest, sous la domination britannique et française). Les pratiques coloniales ont beaucoup perturbé la vie socioéconomique, mais elles ont laissé intacts les régimes fonciers traditionnels. Par conséquent,

**Encadré 7: Régime foncier et agriculture de décrue en Mauritanie**

En Mauritanie, la loi foncière de 1983 avait pour objectif explicite d'apporter plus de sécurité aux agriculteurs en facilitant l'appropriation privée de la terre. Cette loi prévoyait le transfert à l'État des droits traditionnels de propriété et d'utilisation de la terre, comme première étape d'un processus long et complexe. En outre, les communautés devaient s'organiser en coopératives, sous peine de perdre leurs droits communaux sur la terre. La loi a été appliquée dans certains périmètres irrigués de la vallée du Sénégal, mais pratiquement jamais par les communautés paysannes et les propriétaires traditionnels des autres zones. En fait, elle constituait un obstacle important au développement de l'irrigation et à la participation de la communauté à l'amélioration des terres, et avait en outre tendance à favoriser la mise en place de régimes fonciers marqués par l'exploitation et l'insécurité.

Le projet d'amélioration des cultures de décrue à Maghama a permis d'accroître considérablement la superficie des cultures de décrue (qui est passée de moins de 4 000 ha à plus de 9 000 ha) dans une zone dominée par un régime foncier traditionnel, si bien que le FIDA a proposé au gouvernement de revoir sa politique, notamment en déléguant aux populations des villages concernés le pouvoir de décider de leur régime foncier. En 2000, le gouvernement a promulgué un décret visant à associer les bénéficiaires au règlement des problèmes fonciers. Un accord-cadre et des arrangements individuels garantissent à l'occupant la sécurité d'accès à la terre pour au moins 15 ans en cas d'améliorations foncières. Les organisations communautaires jouent un rôle essentiel dans la définition et la bonne application de ces arrangements. Comme la coopération entre les villages est indispensable, toutes les organisations villageoises de la zone visée par le projet se sont regroupées au sein d'une coopérative chargée de gérer le système de cultures de décrue.

contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions du monde, la terre est beaucoup plus également répartie en AOC, le problème des paysans sans terre n'y est pas aigu (mais il pourrait le devenir bientôt) et les enjeux les plus pressants sont donc en général différents. Il est fréquent dans cette région que les paysans jouissent d'un droit d'usufruit sur des terres gérées essentiellement par les chefs de village traditionnels. S'agissant du droit des pauvres à la terre, il convient donc plutôt de prendre en considération le niveau et la sécurité d'accès plutôt que la possession. L'accès des femmes à la terre est limité et moins bien garanti que celui des hommes pour plusieurs raisons, telles que l'usage en matière de succession, la partialité des gouvernements dans la distribution des terres bonifiées (tels que les périmètres irrigués) et le fait que de façon générale les femmes soient exclues des processus communautaires de prise de décisions. On constate aussi une discrimination à l'égard des femmes en ce qui concerne la qualité, la superficie et l'éloignement des lopins. Les femmes sont généralement reléguées sur les terres marginales (voir appendice II).

Dans les zones semi-arides, les conflits entre cultivateurs et éleveurs sont courants. L'intensification de la production dans les zones périurbaines à forte densité de population remet en question le régime foncier. Les paysans pauvres risquent de faire les frais de cette bataille où vont s'affronter un droit de propriété privée d'origine étatique et le droit coutumier, et de se voir priver de terre. Trop souvent des hommes d'affaires ou des politiciens absentéistes acquièrent un titre de propriété privée sur la terre au mépris total de ses occupants selon le droit coutumier. La sécurité de jouissance est aussi très importante lorsqu'on envisage des améliorations majeures telles que la construction de réseaux d'irrigation. Le fait qu'on a négligé ce facteur est une des raisons de l'échec de bon nombre d'investissements dans l'irrigation en Afrique de l'Ouest. On trouvera à l'encadré 7 un exemple de la façon dont ce problème a été réglé dans le cadre d'un projet.

**Gestion des ressources naturelles.** Parmi tous les problèmes examinés ici, celui de l'élaboration et de la mise en œuvre de systèmes appropriés de gestion des ressources naturelles et de l'environnement est peut-être le plus complexe et le plus difficile à résoudre, car les interventions doivent être adaptées aux conditions locales et elles dépendent de nombreux facteurs techniques, économiques, politiques et socioculturels dont les liens mutuels ne sont pas toujours évidents. La Banque mondiale voit un ensemble complexe de causes et d'effets entre l'agriculture, l'environnement et la population.

On peut dire que la gestion des ressources naturelles et de l'environnement est le domaine dans lequel la recherche appliquée fait le plus défaut dans les pays d'AOC. Pourtant, depuis les années 70 (c'est-à-dire en gros depuis la dernière grande sécheresse au Sahel), on a réussi à mettre au point et à vulgariser toute une batterie de techniques de gestion des ressources naturelles touchant la conservation de l'eau et des sols, la préservation de la fertilité du sol, la lutte contre l'érosion éolienne, l'agroforesterie, et l'amélioration du rendement énergétique des fourneaux de cuisine utilisés dans les villes et dans les campagnes<sup>26</sup>. Malgré cela, de nombreuses interventions ont échoué, le plus souvent parce qu'on a adopté une approche trop étroitement technique au stade de la conception, parce qu'on est parti du principe que les problèmes étaient si évidents que les agriculteurs ne pourraient s'empêcher d'adopter les technologies proposées, ou parce que la nature du "problème" lui-même a été mal analysée. On s'est surtout préoccupé d'évaluer l'impact potentiel sur les rendements et les effets bénéfiques généraux sur l'environnement, sans prêter suffisamment attention aux incitations nécessaires pour compenser les coûts à court terme pour les agriculteurs, aux arbitrages à opérer entre activités concurrentes, aux risques liés au régime foncier et autres aléas, et aux structures sociales à différents niveaux.

Aujourd'hui, de nombreux spécialistes de la gestion des ressources naturelles soutiennent que les technologies qui permettraient une gestion plus durable de l'environnement (y compris celles élaborées dans les pays concernés) sont disponibles. Mais, selon eux, on n'a pas su en général les adapter aux conditions locales. Un nombre croissant d'études montrent que les agriculteurs sont capables d'adapter leurs techniques et leur régime foncier en fonction de l'évolution des conditions<sup>27</sup>. Cette capacité d'adaptation n'est pas facilement décelable pour un étranger, car il faut une connaissance historique remontant à plusieurs générations, voire plusieurs siècles. En outre, de nombreux experts extérieurs ont des idées préconçues sur la nature des problèmes à résoudre et partent d'hypothèses morales implicites quant aux "bonnes" et aux "mauvaises" pratiques environnementales<sup>28</sup>.

Le tableau 13 donne une série d'exemples de techniques autochtones de conservation du sol et de l'eau qui montrent que les agriculteurs ont une longue tradition d'expérimentation et d'adaptation des techniques aux conditions locales (couvrant une vaste gamme de systèmes agricoles et de zones pluviométriques). Selon la zone, les techniques locales privilégient i) la récolte de l'eau, comme les *tassa* au Niger, ii) les banquettes de pierre et autres structures, et iii) la culture sur buttes, qui permet aussi de limiter l'érosion du sol et facilite la récolte de racines telles que l'igname. Dans les zones tropicales humides du bassin du Congo, on découvre que les méthodes traditionnelles de culture itinérante, souvent dénigrées par les techniciens, sont écologiquement rationnelles et qu'elles s'adaptent très bien à l'évolution de l'espace disponible et de la densité démographique. Miracle a défini dans le bassin du Congo 12 sous-systèmes, tous durables dans les conditions de dotation en ressources de l'époque<sup>29</sup>.

**Tableau 13: Exemple de techniques autochtones de conservation du sol et de l'eau dans certains pays d'AOC**

Pays	Région	Pluviométrie (mm)	Densité démographique habitants/km <sup>2</sup>	Techniques	Principales cultures
Burkina Faso	Sud-ouest	1 000-1 100	35	Banquettes de pierre sur les pentes; réseau de levées de terre et de canaux de drainage dans les basses terres	sorgho, mil, maïs
	Sud-ouest	1 000	35-80	Banquettes de pierre suivant les courbes de niveau sur les pentes, canaux de drainage	sorgho, mil
	Centre	400-700	29 (1975)	Diguettes de pierre, terrasses de pierre, poquets ( <i>zay</i> )	sorgho, mil
Cameroun	Nord	800-1 100	80-250	Terrasses en gradins (0,5-3 m de hauteur), banquettes de pierre	sorgho, arachide, mil
Cap-Vert	Santo Antao, Nord du Cap-Vert	400-1 200 (en altitude)	>100	Terrasses de pierres sèches (murets de 1 à 2 m de haut), bassins rectangulaires (environ 2 m x 4 m)	mil, maïs, coton
Tchad	Ouaddai	250-650	5-6 (1987)	Récolte de l'eau dans les zones plus arides; divers systèmes de levées de terre avec murs en aile et bassin récepteur	mil, sorgho
Niger	Ader Doutchi Maggia	300-500		Diguettes de pierre, poquets ( <i>tassa</i> )	sorgho, mil
Nigéria	Plateau de Jos Centre du Nigéria	1 000-1 500	110-450	Terrasses en gradins avec murets de pierre, billons rectangulaires ( <i>sagan</i> ), buttes	mil, maïs, haricots
Mali	Djenné-Sofara, Centre du Mali	400	20-30	Systèmes de poquets	sorgho, mil
	Centre	500-650	13-85 moyenne 25 (1990)	Buttes coniques, poquets, bassins carrés, terrasses, diguettes de pierre, banquettes ou murets, paillage de mil en lignes	mil, sorgho, oignons
Sierra Leone		2 000-2 500	38 (1976)	Banquettes de branchages et de pierres dans les champs et techniques de drainage des ravines	riz, manioc
Togo	Nord	1 400	80	Terrasses en gradins et banquettes suivant les courbes de niveau, buttes rectangulaires	igname, mil, sorgho, riz

Source: Free University Centre for Development Cooperation Services 1992.

Les technologies qui sont largement adoptées par les agriculteurs répondent généralement à plusieurs critères essentiels. Premièrement, comme on l'a déjà indiqué, les techniques qui améliorent des pratiques existantes ont de meilleures chances de succès, et ce pour plusieurs raisons: elles satisfont les besoins prioritaires des agriculteurs qui, autrement, ne se seraient

pas donné la peine de les mettre au point; la logique générale de la démarche est déjà comprise; les pratiques locales en usage ont déjà résolu les problèmes les plus délicats liés au rythme saisonnier des besoins de main-d'œuvre, à l'organisation sociale et à l'acceptabilité culturelle. Deuxièmement, les agriculteurs adoptent en général plus facilement les techniques qui ont des retombées visibles et immédiates, en particulier lorsqu'ils n'ont pas droit à l'erreur, soit parce que l'environnement est fragile (zones semi-arides et marginales) soit parce que les agriculteurs pauvres en ressources répugnent à prendre des risques, n'ayant guère de marge pour investir aujourd'hui dans l'espoir de résultats futurs incertains.

En raison de cette complexité et, ainsi que nous l'avons indiqué au chapitre II, la plupart des organismes de vulgarisation et de recherche sont mal placés pour diagnostiquer les problèmes et offrir des solutions appropriées. La méthode formation-et-visites, qui mise sur des messages normalisés répétés systématiquement lors de visites faites tous les deux mois dans les villages, paraît particulièrement inadaptée à cet égard.

Les obstacles institutionnels à surmonter pour régler ces problèmes en AOC demeurent considérables, mais il y a un certain nombre de facteurs qu'on peut exploiter, notamment des changements d'attitude assez largement répandus et la mise au point de méthodes permettant de mettre à profit plus efficacement les connaissances locales. Aujourd'hui, la communauté scientifique reconnaît dans sa majorité que les petits agriculteurs sont rationnels et qu'ils s'efforcent de prendre des décisions optimales compte tenu des ressources et des techniques dont ils disposent et des risques qu'ils perçoivent. Avec l'apparition de la recherche systémique en agriculture mise en place dans les années 70, puis des techniques d'évaluation rurale rapide pour l'analyse des contraintes et le diagnostic des problèmes des agriculteurs et, à la fin des années 80, des méthodes participatives pour les évaluations rurales et la mise au point de technologies, le point de vue des agriculteurs a plus de poids que dans le passé. Il reste encore beaucoup à faire, mais on utilise plus couramment des approches multidisciplinaires et induites par la demande à améliorer les technologies et les agriculteurs participent plus activement au processus de création technologique. Désormais, la recherche agricole intègre les aspects socioculturels et s'intéresse beaucoup plus au rôle essentiel que jouent les femmes dans l'agriculture.

Ainsi, la recherche sur les systèmes agricoles elle-même a connu une importante évolution et elle accorde aujourd'hui beaucoup plus d'importance à la recherche adaptative en exploitation, à la valorisation des connaissances des agriculteurs et à l'expérimentation à la ferme (gestion des essais par les agriculteurs). Un nouveau modèle de recherche est né qui, comparé au système traditionnel de recherche et de vulgarisation unifiés à l'échelle nationale prôné hier encore avec tant d'insistance par certains bailleurs, attache plus d'importance à la protection et à la conservation des ressources naturelles, ainsi qu'à la nécessité de consulter la société civile et de mettre en place des méthodes plus résolument pluralistes de création et de diffusion des technologies.

Pour appréhender avec une acuité suffisante quels sont les types de projets et d'interventions appropriés, un certain nombre de questions essentielles doivent être élucidées: quelles sont les motivations économiques et socioculturelles à l'origine des pratiques actuelles d'utilisation des terres? Y a-t-il à cet égard des différences entre ménages pauvres et non pauvres, entre les différents membres d'une même famille dans un lieu donné? Comment ces pratiques évoluent-elles dans le temps lorsque la dotation en ressources naturelles se modifie et que de nouvelles technologies et politiques sont mises en place? Y a-t-il des pratiques locales

de gestion des terres susceptibles d'être affinées et appliquées ailleurs? Quelle est l'incidence du régime foncier sur les coûts et avantages potentiels de la gestion des ressources naturelles et sur le comportement d'investissement des ménages à cet égard? Quelle est l'influence des possibilités de travail non agricole rémunérateur sur les décisions des agriculteurs installés dans des zones fragiles quant à l'investissement dans la gestion des ressources naturelles? Quelle est la nature de l'interaction dynamique entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement et que peut-on faire au niveau d'un projet pour simultanément réduire la pauvreté et améliorer l'environnement? Comment les interventions et activités liées aux projets peuvent-elles surmonter l'obstacle des coûts immédiats à prendre en charge pour obtenir les avantages à long terme apportés par une gestion durable des terres? Quels sont les types d'organisations locales (villageoises et intervillageoises, sous-régionales et régionales) nécessaires pour promouvoir une gestion plus efficace des ressources naturelles et de l'environnement? S'il est impossible d'obtenir des données détaillées sur chacune de ces questions, il est néanmoins indispensable d'en avoir une compréhension partielle au stade de la conception et d'adopter une stratégie explicite pour parfaire cette compréhension au cours de l'exécution du projet.

On peut dire, en conclusion, que la complexité du problème impose une approche de la gestion des ressources naturelles fondée sur l'apprentissage et le partenariat. Les donateurs, les chercheurs et les vulgarisateurs ne sauraient considérer que le travail rapide de conception des projets suffit pour comprendre la nature des problèmes de gestion des ressources naturelles. Combien de fois s'est-on rendu compte que les pratiques locales étaient supérieures à nombres d'"améliorations" techniques prônées par les donateurs, en termes de rendement, de réduction des risques, de rentabilité et d'adaptation au contexte socioéconomique général?

### **COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES**

De façon générale, en AOC la commercialisation des produits agroalimentaires se caractérise par des marges élevées et par l'absence d'innovation. Le niveau élevé des marges (en particulier dans le cas des denrées vivrières périssables) est dû à plusieurs facteurs: coût du transport, absence d'économies d'échelle, manque d'informations sur les marchés, risques importants, poids des taxes légales et illégales, nombre excessif d'intermédiaires, pertes physiques élevées, etc. Les marges sont en général moins grandes pour les cultures d'exportation davantage exposées à la concurrence. Elles atteignent leur niveau le plus élevé dans les zones isolées ou dans les villages les moins accessibles, où les acheteurs sont en position de monopsonne ou d'oligopsonne.

Tant les bailleurs de fonds que les gouvernements des pays bénéficiaires ont tendance à négliger la commercialisation des cultures vivrières. Comme il s'agit d'une activité du secteur privé qui se déroule dans un environnement libéral, les pouvoirs publics considèrent qu'ils n'ont pas de rôle particulier à jouer si ce n'est de fournir les infrastructures générales (routes, communications). Le niveau élevé des marges est souvent imputé à la malhonnêteté ou à la rapacité des commerçants qui profitent de leur position de force pour réaliser des bénéfices excessifs. Il s'agit parfois de commerçants qui appartiennent à des groupes ethniques à l'égard desquels la population et les hommes politiques locaux éprouvent du ressentiment et de la méfiance, et considèrent comme légitime de les frapper de diverses taxes légales et illégales.

Lorsque les donateurs et les gouvernements investissent dans la commercialisation, ils le font souvent mal à propos. De nombreux projets assimilent la commercialisation à l'offre de crédits, à la construction d'entrepôts et de routes et parfois à la fourniture de matériel de transformation géré collectivement. Les routes sont certes indispensables, mais les crédits, les entrepôts et le matériel de transformation ne résolvent souvent pas les vrais problèmes, susceptibles de trouver des solutions plus simples et moins coûteuses. Par exemple, les agriculteurs ont peut-être simplement besoin d'avoir une garantie raisonnable que leurs produits trouveront un débouché. En pareil cas, il suffit parfois d'établir des liens avec les négociants pour leur livrer les produits à un point de groupage convenu.

Lorsqu'il existe un réseau d'agents privés suffisamment compétitifs, les bailleurs de fonds et les gouvernements doivent s'abstenir de financer des projets mal conçus visant à remplacer ceux-ci par des organismes collectifs. Les campagnes africaines sont jalonnées d'entrepôts, vides ou sous-utilisés, que les donateurs ont financé pour faciliter la mise en place de coopératives qui se substitueraient aux commerçants privés. La plupart du temps, on ne s'est pas préoccupé d'évaluer la fonction assurée par le secteur privé, ni de faire une analyse rigoureuse des contraintes. On a négligé et minimisé la complexité de l'organisation et les risques liés à l'entrepôt et à la commercialisation collectifs. Il en va de même pour les investissements des donateurs consacrés au matériel de transformation. On voit souvent dans les petites villes des installations de décorticage financées par les donateurs et abandonnées à deux pas de minoteries privées débordantes d'activité, qui cannibalisent parfois l'installation financée par les donateurs pour se procurer des pièces de rechange. Dans la foulée des mesures de libéralisation du marché, certains donateurs se sont hâtés de financer la création de petites usines de décorticage du riz sans se demander si l'insuffisance des capacités de transformation était un véritable obstacle au bon fonctionnement du marché et au bien-être des producteurs<sup>30</sup>.

La création de coopératives ou d'associations de producteurs vendant ensemble leurs produits est valable si elle est envisagée sous l'angle commercial. L'efficacité de ces structures (comme dans le cas des associations de vente du coton brut dans le sud du Mali, des groupes d'agriculteurs à l'échelon villageois à Ségou (Mali) ou des associations villageoises de producteurs dans la province du centre au Cameroun) est souvent liée à la mise en place de petits groupes au sein de structures homogènes ayant un objet précis et un débouché assuré. Les coopératives de négociation ou celles qui organisent périodiquement des ventes aux enchères (par exemple pour le cacao au Cameroun) obtiennent aussi de bons résultats. Mais souvent, ces petites associations deviennent trop ambitieuses et se lancent dans des opérations pour lesquelles elles n'ont pas d'avantage comparatif. L'action collective formelle ne peut brûler les étapes; elle doit se développer à son propre rythme. On peut aider les associations par une action de formation ou une assistance technique, mais il faut les laisser prendre leurs décisions et se gérer elles-mêmes en imposant une discipline à leurs membres.

Il est parfois possible d'exploiter certains créneaux comme ceux du commerce équitable, des produits respectueux de l'environnement ou des produits biologiques. Ces créneaux peuvent permettre de vendre les produits plus cher et d'employer moins d'intrants agrochimiques. L'encadré 8 donne un exemple de Sao Tomé-et-Principe.

Un des principaux problèmes stratégiques rencontrés est le manque de connaissances sur les moyens de soutenir les activités de commercialisation des produits des agriculteurs pauvres sans fausser le marché et entraver la libéralisation économique. Le marché des

### Encadré 8: Tirer parti de la mondialisation: la commercialisation du cacao à Sao Tomé-et-Principe

Ces dernières années, le marché mondial du cacao a été très instable. Pour Sao Tomé-et-Principe, pays dont l'économie est très tributaire de ce produit, cette volatilité a été coûteuse. En dépit des efforts de diversification, le prix du cacao, qui reste la principale culture paysanne, a chuté de 50% entre 1999 et 2000.

Le programme national d'appui à l'agriculture familiale, financé par le FIDA, s'est adressé à une entreprise française qui vend des cacaos de très grande qualité sur des marchés spécialisés. Le directeur de cette entreprise s'est rendu dans le pays et a estimé qu'il était possible de vendre le cacao de Sao Tomé sur un créneau spécialisé. Ce cacao de premier choix est vendu à un prix qui peut atteindre le double de celui du cacao ordinaire, et n'est pas sujet aux fluctuations de prix.

Un projet de trois ans a été lancé pour promouvoir la culture de cacao de premier choix. L'entreprise de commercialisation supervise l'activité pilote en collaboration avec le centre national de recherche. On forme les agriculteurs pour leur apprendre à produire des cacaos de premier choix répondant aux normes du marché international. Pour les inciter à participer au projet, les petits exploitants reçoivent une prime pour le cacao de premier choix. Ce cacao bénéficiera d'un certificat d'origine. On a aussi lancé la production de cacao biologique. Une organisation internationale de bio-étiquetage s'est déjà rendue dans le pays pour définir les paramètres de la production de cacao biologique.

intrants et des produits d'intérêt pour les pauvres présente souvent des imperfections (le marché ne fonctionne pas, donne des incitations contre-indiquées ou fonctionne au détriment des agriculteurs pauvres en position de faiblesse). Mais la solution ne consiste pas à remplacer l'imperfection du marché par celle de l'État, c'est-à-dire par une intervention contraire au libre jeu des forces du marché et néfaste pour l'initiative privée. Il n'est pas facile d'améliorer le fonctionnement d'un marché inefficace ou d'un marché embryonnaire ou très étroit sans que le secteur public ne se substitue au secteur privé. Il faut donc approfondir la recherche orientée vers l'action en matière de commercialisation des produits agricoles et notamment lancer des petits projets pilotes dans ce domaine.

Les questions qu'il faut se poser sont les suivantes: que peut-on faire pour promouvoir la concurrence sur le marché? en améliorer la transparence? accroître le poids des petits agriculteurs pauvres dans la négociation? Généralement, les systèmes publics d'information sur le marché en Afrique n'ont pas un bilan très positif et ils ne sont pas la panacée. Les infrastructures publiques sont certes utiles, mais coûteuses et souvent sous-utilisées.

### FINANCEMENT RURAL

Souvent, un des principaux obstacles qui s'opposent à l'amélioration du sort des ruraux pauvres est le manque d'accès aux capitaux nécessaires pour financer des activités rémunératrices, agricoles et non agricoles, payer les frais de scolarité, faire face à des situations d'urgence et à des obligations sociales importantes comme les funérailles et l'aide à leurs proches parents. Il existe dans la région de très nombreux mécanismes informels d'épargne et de crédit (et on a trop souvent tendance à négliger la possibilité de les développer), mais qui présentent plusieurs inconvénients. Les prêteurs traditionnels demandent des taux d'intérêt usuraires si bien que les pauvres n'empruntent qu'en cas d'urgence et pas pour investir. Le prêt usuraire n'est donc pas un moyen d'échapper à la pauvreté et conduit plutôt à un endettement accru et à la misère. Les associations d'épargne et de crédit rotatif n'ont pas ce genre d'effets négatifs mais les ressources pouvant être investies sont limitées au montant de

l'épargne existante et elles servent exclusivement à financer des dépenses de consommation immédiates ou un fonds de roulement. Pour réaliser un véritable développement agricole et rural, il faut chercher d'autres moyens d'accroître les ressources pouvant être mises à la disposition des petits agriculteurs pour leurs investissements, sans oublier que ce financement doit avoir pour source principale l'épargne locale.

**Problèmes liés aux institutions financières classiques.** Comme partout dans le monde, les banques commerciales d'AOC ne peuvent pas adapter leurs produits financiers aux besoins des clients pauvres et isolés, et elles n'ont donc aucun intérêt à se lancer dans la microfinance ni dans le financement de l'agriculture en général (sauf éventuellement s'il s'agit d'entreprises exportatrices ou agro-industrielles). En AOC, le long passé des grandes institutions officielles de crédit agricole, avec leur lourd bilan en fait d'ingérences politiques et de faiblesse des taux de remboursement, est si décevant qu'il sera difficile à l'avenir de relancer des établissements du même genre. Des banques de développement agricole ont réussi à survivre dans plusieurs des pays de la région (Burkina Faso, Ghana, Mali, Nigéria, Sénégal), mais la plupart sont dans une situation financière incertaine et incapable de fournir à leur clientèle les services dont elle a besoin au moment voulu, ce qui est extrêmement fâcheux vu le caractère saisonnier des activités agricoles. Dans d'autres pays, les faillites de banques de crédit agricole ont souvent été très coûteuses, les deux exemples les plus notoires étant ceux de l'Office national de commercialisation des produits agricoles au Sénégal dans les années 70 et de la Banque nationale de développement agricole en Côte d'Ivoire au début des années 90<sup>31</sup>.

À cet égard, le cas de l'ex-*Nigeria Agricultural and Cooperative Bank* (NACB) est exemplaire. Différents facteurs, notamment une structure de bonification des taux d'intérêt imposée par le gouvernement en faveur des petits emprunteurs et l'interdiction de collecter des dépôts, un environnement macroéconomique hostile, le départ de nombreux employés qualifiés, des frais administratifs élevés et des taux de remboursement insuffisants ont entraîné entre 1992 et 1998<sup>32</sup> des pertes cumulées se montant à 4,8 milliards de naira (NGN). En outre, comme la NACB n'était pas autorisée à accepter des dépôts, elle était très dépendante des lignes de crédit ouvertes par les bailleurs de fonds, d'où un risque de change considérable, si bien que sa dette exprimée en monnaie locale a quadruplé (atteignant quelque 20 milliards de NGN) lorsque le gouvernement a décidé de dévaluer la monnaie nationale par rapport au dollar des États-Unis à la fin de 1998.

**Les difficultés de la microfinance en AOC.** Pour diverses raisons et notamment une fâcheuse tendance héritée du passé qui conduit de nombreux candidats à l'emprunt à assimiler le crédit à de l'argent gratuit, l'AOC est peut-être la région du monde où il sera le plus difficile de développer des institutions de microfinance viables. Premièrement, comme il ressort du tableau 14, le niveau et le taux de croissance du RNB par habitant sont environ deux fois moins élevés dans cette région que dans les autres régions en développement. Cela a évidemment eu pour effet de limiter les possibilités d'investissement et d'emploi susceptibles d'être financées par des programmes de microfinance. Deuxièmement, la densité globale de population est à peu près le quart de celle des autres régions en développement, ce qui accroît sensiblement le coût de la fourniture de services d'épargne et de crédit.

Un autre facteur qui contribue à alourdir le coût de la fourniture de services financiers en AOC est le coût très élevé du personnel qualifié, dû en partie à des facteurs macroéconomiques tenant à la compétitivité des salaires, mais aussi à la pénurie de personnel qualifié qui pousse vers le haut les salaires des gestionnaires de crédit compétents. Rapporté au RNB par

**Tableau 14: Comparaison des indicateurs régionaux pertinents pour le développement de la microfinance**

Indicateur	AOC	Autres régions <sup>a</sup>
RNB par habitant	474 USD	932 USD
Croissance moyenne du RNB par habitant en 1980-1993	0,5%	1,3%
Densité de population	46/km <sup>2</sup>	175/km <sup>2</sup>
Salaire moyen d'un gestionnaire de crédits rapporté au RNB par habitant	6,8	3,5
Nombre de dossiers par gestionnaire	158	194

<sup>a</sup> Les autres régions sont les suivantes: Afrique de l'Est, du Centre et australe; Asie du Sud; Asie de l'Est et Pacifique; Amérique latine et Caraïbes.

Source: Fidler et Paxton (1997).

habitant, le salaire moyen d'un gestionnaire de crédit est presque deux fois plus élevé dans cette région que dans les autres. De plus, en raison de la faible densité démographique, les gestionnaires traitent en moyenne 19% de dossiers en moins que dans les autres régions. Enfin, les pays de la région ont des taux d'alphabétisation parmi les plus faibles du monde, ce qui rend très difficile le développement d'une clientèle solide.

Ces énormes difficultés ne paraissent pas avoir découragé les donateurs de multiplier la création d'institutions de microfinance (IMF) dans la région. Dans les 18 pays d'AOC étudiés par la Banque mondiale, on comptait en 1992 139 IMF, dont 19 au Burkina Faso et autant au Ghana et au Sénégal. Il est possible qu'il y en ait en réalité beaucoup plus, car ces dernières années le microcrédit a connu une croissance exponentielle, pratiquement tous les bailleurs de fonds et un grand nombre d'ONG s'étant engagés dans cette voie. Par exemple, au Mali où l'on n'avait répertorié que sept IMF en 1992, il en existait 57 en 1996<sup>33</sup>. En fait, on est peut-être arrivé au point où les bailleurs de fonds et les ONG, par l'intermédiaire desquels ils agissent, constituent désormais le principal obstacle au développement de systèmes de microfinance viables dans la région. Bien sûr, c'est en définitive aux gouvernements de s'efforcer davantage d'assainir la situation en imposant des conditions plus rigoureuses à l'ouverture d'institutions d'épargne et de crédit, sans toutefois décourager excessivement les approches innovantes.

Ces dernières années, les bailleurs de fonds ont massivement investi dans les caisses ou mutuelles de crédit, dans la région, avec parfois des résultats encourageants dans des domaines tels que l'amélioration de la santé financière et la mobilisation de l'épargne. Toutefois, quand il s'agit de toucher les pauvres et de mobiliser des fonds pour l'investissement rural, ces caisses atteignent rapidement un certain nombre de limites<sup>34</sup>. Comme l'essentiel de leurs fonds provient de la collecte d'une épargne à court terme, les coopératives de crédit prêtent généralement avec une très grande prudence. En principe, elles limitent leurs prêts à 50% de leurs dépôts et placent le reste auprès de banques commerciales. Dans la mesure où elle collecte l'épargne en milieu rural, il en résulte un important transfert de capitaux vers les villes, alors que c'est justement le contraire qui devrait se produire si le secteur agricole était considéré comme le moteur du développement économique général dans ces pays aux structures encore essentiellement agraires. Pour limiter leurs coûts de fonctionnement, les caisses ouvrent peu de filiales dans les petits villages, si bien que la majeure partie de la population rurale se trouve privée de services financiers. En fait, une des principales mesures d'assainissement des réseaux mutualistes qui étaient en difficulté pendant les années

90 a consisté à réduire considérablement leur champ d'action en se retirant des zones rurales. Parallèlement à ces mesures d'économie, le système de crédit mutuel des pays francophones d'Afrique de l'Ouest a tendance à recourir largement aux services d'expatriés, ce qui majore sensiblement les coûts administratifs.

**Potentiel du microcrédit.** En dépit de ces énormes difficultés, il existe aussi d'importantes possibilités de développement de systèmes de microfinance en faveur des pauvres en Afrique de l'Ouest et du Centre. Premièrement, dans la plupart des pays de la région, les usages commerciaux avant la colonisation avaient favorisé le développement de l'esprit d'entreprise, qui n'a pas été radicalement étouffé sous le régime colonial (contrairement à ce qui s'est passé dans une grande partie de l'Afrique orientale et australe où prédominait l'agriculture sédentaire). Les femmes jouent un rôle actif dans le petit commerce, notamment l'écoulement des produits vivriers et les échanges à grande distance. Deuxièmement, et ce phénomène n'est pas propre à l'AOC, les ruraux pauvres et en particulier les femmes ont montré qu'ils étaient capables d'épargner et d'être des emprunteurs relativement fiables, et il existe en outre une longue tradition de mécanismes informels d'épargne et de crédit sur laquelle on peut s'appuyer. Troisièmement, comme le prévoit l'Étude prospective sur le long terme, si les interactions entre les villes et les campagnes et la densité de population augmentent sensiblement d'ici à 2020, époque à laquelle le secteur informel devrait apporter la plus forte contribution au PIB, la demande de services financiers devrait s'accroître, ce qui permettrait de réaliser des économies d'échelle, et le coût de fourniture des services financiers devrait diminuer grâce à la plus forte densité démographique. Quatrièmement, avec l'ajustement le cadre macroéconomique est devenu beaucoup plus favorable au développement du secteur financier dans de nombreux pays de la région. En particulier, la maîtrise de l'inflation et les réformes du secteur financier et des régimes de commerce extérieur et de change sont de bon augure à cet égard.

Enfin, un consensus commence à se dégager entre les principaux bailleurs de fonds et plusieurs gouvernements de la région en ce qui concerne les meilleures pratiques en matière de développement des IMF. La méthode généralement acceptée consiste à créer des institutions spécialisées compétentes, à mettre fortement l'accent sur la mobilisation de l'épargne (ou au moins sur la mise en œuvre d'une discipline d'épargne), à assouplir les conditions mises à l'utilisation finale du crédit (achat d'intrants agricoles ou activités de commercialisation) pour privilégier la mise au point de produits financiers adaptés aux épargnants et emprunteurs pauvres. On a compris en outre que le développement des IMF demande beaucoup de temps et de subventions, mais que les subventions doivent servir au développement institutionnel et à l'assistance technique, non à la bonification des taux d'intérêt, qui n'est ni viable à long terme ni nécessaire ou utile aux clients pauvres, dont le principal problème n'est pas le coût du crédit mais l'accès au crédit.

Les institutions de microfinance ont proliféré ces dernières années, mais la plupart des gouvernements de la région n'ont pas encore élaboré de cadre cohérent pour déterminer quels sont les types de pratiques à encourager ou à décourager. Dans les pays de la zone CFA, l'adoption de la loi PARMEC<sup>35</sup>, réglementant les opérations d'épargne et de crédit des institutions non bancaires, marque une première étape importante, mais sa portée strictement limitée aux mutuelles de crédit est insuffisante pour permettre le développement d'autres types d'institutions de microfinancement légitimes. Il est évident que pour aller au-delà des multiples miniprojets à court terme promus par des donateurs pour la distribution du crédit et mettre en place des systèmes au sein desquels le microcrédit serait une composante

**Encadré 9. Une approche globale du développement du financement rural au Ghana**

Au Ghana, les banques commerciales n'ont pas réussi à apporter aux zones rurales et aux ruraux pauvres un service satisfaisant. Dans ces zones, le coût des transactions bancaires est élevé et les banques rurales sont souvent incapables d'offrir des services adaptés aux besoins des pauvres. Par ailleurs, de nombreuses initiatives de développement n'ont atteint qu'une minorité de la population rurale et ont souvent privilégié les gros emprunteurs. De nombreuses banques rurales demeurent fragiles, handicapées par des procédures opérationnelles défectueuses et un contrôle interne insuffisant, le tout aggravé par des mesures résiduelles qui limitent leur efficacité (restrictions quant à la zone géographique desservie, ratio de réserves élevé, etc.). Ces divers obstacles ont empêché les ruraux pauvres de participer aux nouvelles activités rémunératrices et créatrices d'emplois. Ils ont dû se rabattre sur des mécanismes informels pour financer leur consommation, leur activité agricole ou leur commerce. Si l'on veut offrir aux ruraux pauvres des services financiers adéquats, il faut donc promouvoir parallèlement le secteur informel et le secteur formel et renforcer les liens entre les deux.

L'expérience acquise en matière de finance rurale montre qu'une approche plus globale du renforcement des établissements financiers ruraux et des institutions de microfinance qui s'adressent à différentes strates de la population rurale est indispensable. Les démarches, mises en œuvre par le passé en ordre dispersé, se sont souvent soldées par un manque de coordination, un gaspillage des ressources limitées, des difficultés de mise en commun des enseignements tirés de l'expérience et des rigidités institutionnelles. Tous ces facteurs compromettent leur viabilité et limitent leur impact. C'est pour cette raison qu'a été lancé le projet de services financiers ruraux destiné à appuyer l'effort entrepris par le gouvernement pour approfondir et élargir les services financiers ruraux. Cette intervention est conduite par le FIDA, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement, l'Office allemand de la coopération technique et l'Agence danoise pour le développement international. Elle vise à coordonner toutes les institutions financières rurales pour obtenir un maximum de synergies, compléter les activités en cours et exploiter au mieux les ressources disponibles afin d'accroître l'efficacité des prestataires de services tant formels qu'informels, d'améliorer l'accès aux services financiers ruraux et de renforcer les capacités des parties prenantes. Elle comprend des mesures qui s'adressent aux segments les plus pauvres de la population rurale: formation collective, initiatives pilotes visant à mettre au point des instruments novateurs pour les groupes ruraux défavorisés et en particulier les femmes, et diffusion de pratiques optimales en matière de financement rural et de microfinance. Ce programme intéresse aussi les institutions et les politiques: i) rationalisation du fonctionnement des agences bancaires au moyen d'un cadre réglementaire approprié qui définira des indicateurs de résultats précis auxquels seront tenues les agences bancaires rurales et permettra à la banque centrale d'exercer son contrôle; ii) élimination des restrictions géographiques (que dans de nombreuses zones la Banque du Ghana n'applique pas effectivement) et des restrictions à l'activité des banques qui entravent la croissance des banques rurales les plus novatrices et limitent la concurrence; iii) modification du ratio de réserves de 55%, qui immobilise une part importante des ressources susceptibles d'être prêtées.

majeure du secteur financier, un regroupement sera indispensable. Il incombera donc aux gouvernements de dégager une vision cohérente des méthodes susceptibles de conduire à la mise en place de systèmes de microfinance durables. Un effort en ce sens est en cours au Ghana (voir encadré 9).

Il est particulièrement important que les pays de la région se dotent d'un cadre juridique et réglementaire dépassant la portée de la loi PARMEC, car les praticiens de la microfinance semblent s'accorder sur le fait qu'il existe des possibilités considérables de développement des IMF du côté tant de l'épargne que du crédit et que l'essentiel, en définitive, est de bien connaître la clientèle et de concevoir des produits financiers adaptés à ses besoins<sup>36</sup>. Les avantages présentés par ces deux démarches sont récapitulés au tableau 15.

**Tableau 15: Avantages respectifs des approches fondées sur l'épargne et sur le crédit**

Approches fondées sur l'épargne	Approches fondées sur le crédit
Établissement, dès le départ, de relations de banquier à client, par le biais des dépôts d'épargne	Lancement plus facile d'activités à relativement grande échelle avec des injections de fonds extérieurs
Bonne connaissance des clients permettant de trier les demandes de crédit	Champ d'action plus étendu dans les premières années
Crédits financés par les dépôts des membres, ce qui incite au remboursement	Au début les institutions sont tributaires d'apports de capitaux extérieurs, mais, si elles offrent un service d'épargne, les économies des membres peuvent ensuite financer des prêts
Développement d'une discipline parmi les membres qui permet de lutter contre les mauvaises habitudes prises à la faveur d'annulations de dettes à motivation politique	La pratique du prêt à de petits groupes (en particulier de femmes) met à profit les mécanismes de solidarité, beaucoup moins onéreux que les systèmes de garanties classiques
Réduction de la dépendance à l'égard des bailleurs de fonds	Plus large accès possible pour les clients pauvres qui peinent à mobiliser une épargne
Épargne facultative – non obligatoire	Possibilité d'établir une discipline par une épargne forcée après le remboursement du premier prêt

Le développement de services de proximité peu coûteux et efficaces est sans doute le plus grand défi à relever pour améliorer la diffusion rurale des services financiers. Il existe cependant plusieurs méthodes qui pourraient contribuer à la réalisation de cet objectif. Les associations de services financiers promues par le FIDA en sont une. On peut aussi mentionner les systèmes de caisses villageoises créés sur l'initiative de Développement international Desjardins (service de conseil de la Caisse Desjardins du Canada) au Mali et au Burkina Faso, qui combinent les caractéristiques des systèmes fondés sur l'épargne et de ceux fondés sur le crédit. Il y a encore le système des contrats financiers villageois promu par le Crédit rural de Guinée. Toutes ces démarches visent à atteindre les ruraux pauvres généralement négligés par les autres formes d'IMF, soit parce qu'ils vivent dans des zones trop isolées soit parce que les conditions d'octroi des crédits sont trop rigoureuses, et à promouvoir une intermédiation financière viable sur la base des meilleures pratiques évoquées plus haut. Enfin, plusieurs d'entre elles soulignent la nécessité de créer des structures de contrôle réellement autogérées.

Enfin, lorsque la demande formelle et informelle de services financiers augmente, il devient nécessaire de créer des liens efficaces entre les grandes banques commerciales et les IMF, notamment pour permettre aux IMF les plus efficaces de mobiliser d'autres capitaux que l'épargne de leurs membres. Cela sera particulièrement important pour les IMF dont la clientèle est essentiellement rurale, afin d'éviter un transfert de l'épargne rurale au profit des investissements urbains, qui se solderait par des sorties nettes de capitaux aux dépens des campagnes.

### **ACTIVITÉS RURALES NON AGRICOLES (ARNA)**

Dans de nombreuses zones rurales, les familles de petits agriculteurs ont généralement des activités nombreuses et complexes si bien que la diversification est de règle. D'après les enquêtes disponibles, les revenus et les emplois ruraux non agricoles représentent en moyenne 36% du total en Afrique de l'Ouest<sup>37</sup>. Dans certains pays, ce chiffre est beaucoup

plus élevé. Ainsi, d'après une enquête menée dans la zone sahélienne du Burkina Faso au début des années 80, cette proportion serait de 52% du revenu total. D'après une étude conduite en 1997 sur six différentes zones agroclimatiques du Nigéria, la part globale du revenu des ARNA était de 62%, mais on relevait des écarts importants: dans les zones de production du cacao, la proportion était de 32%, dans les zones plus sèches et plus fragiles du nord, elle atteignait quelque 60% et, dans le sud-est, où la pression démographique est considérable, elle montait jusqu'à 80%<sup>38</sup>.

Les familles d'agriculteurs participent à des ARNA pour diverses raisons<sup>39</sup>. Celles qui sont relativement aisées investissent dans ces activités en raison de leur rentabilité potentielle ou afin de diversifier leurs activités. Les ménages pauvres ont aussi intérêt à diversifier leurs activités, mais ils participent parfois à des ARNA parce qu'ils ne disposent pas de ressources agricoles suffisantes pour assurer leur survie. Dans les zones marginales comme le Sahel, où l'agriculture est soumise à des risques très élevés, les ARNA (y compris la migration saisonnière ou durable) sont indispensables pour répartir les risques. Paradoxalement, les populations de zones agricoles marginales souffrent peut-être moins de calamités telles que la sécheresse que les populations de zones mieux dotées. C'est ce que Reardon a observé à l'occasion de la grande sécheresse qui a frappé le Burkina Faso au milieu des années 80, et qu'il attribue au fait que les revenus des populations des zones marginales sont moins tributaires de la production végétale<sup>40</sup>.

Les ARNA peuvent aussi être importantes du fait qu'elles fournissent un revenu monétaire plus stable que l'agriculture uniquement, qui est une activité très saisonnière. Là où le marché du crédit fonctionne mal, c'est-à-dire dans la majorité des zones rurales d'AOC, mises à part quelques zones productrices de coton, les ARNA sont une source de revenus essentielle au financement des investissements agricoles et à l'achat des intrants.

En AOC, les membres des familles rurales exercent une multiplicité d'ARNA<sup>41</sup>: artisanat (bijoutier, vannier, travail du bronze), métiers manuels (forgeron, charpentier, ferronnier) ou services (maçon, réparateur de bicyclettes, tailleur, etc.).

Parmi les ARNA les plus importantes figurent celles qui sont directement liées aux productions agricoles (transformation et vente des produits alimentaires) et aux intrants (fabrication et réparation d'outils agricoles). En fait, on oublie souvent qu'une agriculture paysanne dynamique est le soubassement d'un secteur rural non agricole très actif, si bien que les ARNA sont plus développées dans les zones où la productivité et les revenus agricoles sont élevés<sup>42</sup>. Par le jeu des effets multiplicateurs qu'il enclenche, le développement de la petite agriculture a plus de chances de promouvoir la création d'emplois non agricoles que l'agriculture à grande échelle ou l'industrie. En effet, les petits paysans dépensent leur éventuel supplément de revenu pour acheter des biens et services locaux non marchands, ce qui stimule l'emploi local. Les agriculteurs plus riches et les ouvriers de l'industrie qui vivent dans les villes ont tendance à acheter davantage de produits importés, ce qui limite les effets d'entraînement sur l'emploi local.

Les premiers travaux empiriques conduits sur la question laissaient penser que les effets multiplicateurs étaient moins élevés en Afrique qu'en Asie<sup>43</sup>, parce que les infrastructures rurales et la demande locale étaient moins développées en Afrique subsaharienne que dans de nombreux pays d'Asie. Plus récemment, quelques chercheurs ont contesté ces conclusions et estimé que les effets multiplicateurs étaient beaucoup plus élevés en Afrique<sup>44</sup>.

Les ruraux pauvres éprouvent des difficultés particulières à mettre à profit les emplois non

agricoles: leur capital humain et social est limité, ils n'ont pas accès au marché et peuvent difficilement obtenir un crédit pour financer leurs fonds de roulement ou leurs investissements, ce qui les empêche d'accéder à des ARNA rémunératrices. En raison de ces difficultés, les revenus qu'ils tirent des ARNA sont peu élevés et instables.

Il y a, semble-t-il, une forte corrélation entre le patrimoine des ménages et la diversification des activités en milieu rural africain. Toutefois, il ne suffit pas de créer davantage de possibilités d'investir dans des ARNA pour réduire la pauvreté. En effet, les difficultés mentionnées ci-dessus peuvent entraîner une aggravation des inégalités car les plus pauvres ne seront pas en mesure d'exploiter ces possibilités. Des données empiriques concernant plusieurs pays d'Afrique subsaharienne<sup>45</sup> confirment cette conclusion. Les politiques et programmes de promotion des ARNA et de la microentreprise doivent donc être assortis de stratégies de ciblage des ruraux pauvres. À défaut, il y a de fortes chances que les ménages les mieux lotis bénéficient d'une part disproportionnée des avantages procurés par ces programmes et politiques et que l'inégalité des revenus s'accroisse encore.

Les stratégies qu'on peut employer pour atteindre les ruraux pauvres en développant des ARNA sont décrites dans d'autres sections du présent chapitre, notamment celles qui concernent le capital humain et social, le financement rural, la commercialisation et la création d'infrastructures. Pour ce qui est du développement du capital humain, on a observé une forte corrélation entre le niveau d'instruction et l'accès à des formes relativement rémunératrices d'ARNA. Comme dans tant d'autres domaines, l'investissement dans l'enseignement primaire en milieu rural est une bonne stratégie à long terme pour promouvoir le secteur des ARNA.

Le développement des activités non agricoles a souvent été étroitement associé à celui de la microentreprise. Toutefois, d'après les données disponibles sur la région d'Afrique de l'Ouest, il semble que les institutions de microfinance qui ont prêté avec succès pour le développement de microentreprises n'ont pas ciblé les ruraux pauvres<sup>46</sup>. Au contraire, elles ont en général privilégié les populations urbaines et les clients relativement prospères. Au Burkina Faso, PRODIA (Promotion du développement industriel et artisanal) encourage le développement industriel et artisanal. Il a pour clientèle exclusive des microentreprises et des petites entreprises urbaines et obtient un excellent taux de remboursement, mais le montant moyen des crédits qu'il a accordés en 1995 était de 237 000 francs CFA. Au Sénégal, l'Alliance de crédit et d'épargne pour la production (ACEP) a pour principale clientèle des propriétaires de microentreprises ou de petites entreprises existantes. Elle a, elle aussi, d'excellents taux de remboursement, et le montant moyen de ses prêts est de 700 000 francs CFA. L'ACEP a été une des premières institutions de microfinance à montrer que le financement du secteur informel pouvait être rentable, mais vu que le montant moyen de ses prêts est élevé (comme dans le cas de PRODIA), il est évident que les pauvres ne sont pas sa principale cible.

Comme on l'a indiqué dans la section précédente, le ciblage des ruraux pauvres pour le développement de la microentreprise exige des institutions spécialisées dans le crédit à ce type de clientèle. Une approche systémique est nécessaire en matière de développement de la microfinance de manière à atteindre différentes clientèles au moyen de produits différents adaptés à leurs besoins particuliers. Les exemples de l'ACEP et de PRODIA montrent comment les services de crédit peuvent être fournis efficacement à une catégorie particulière de clients du secteur de la microentreprise. Ces organismes s'attachent aussi à développer ou à

“promouvoir” des microentreprises à un niveau d’activité supérieur, ce qui est extrêmement important pour la croissance de l’emploi et le développement de l’ensemble du secteur informel. Pourtant, il serait peut-être préférable, pour réduire la pauvreté, de s’attacher à augmenter le nombre d’entreprises d’ARNA au lieu de promouvoir l’expansion de celles qui existent déjà<sup>47</sup>.

Le développement de l’infrastructure matérielle en milieu rural, dans un but à la fois social (santé et éducation) et économique (routes et périmètres irrigués pour le développement de la production et du commerce), est aussi essentiel pour permettre aux activités d’ARNA de dégager des revenus suffisants.

### INFRASTRUCTURE RURALE

Même si l’environnement institutionnel offre les incitations macroéconomiques et sectorielles nécessaires pour accroître la productivité, l’insuffisance des infrastructures rurales peut considérablement entraver la réponse de l’offre agricole. En Asie, des études ont montré que dans les villages les mieux desservis, les engrais étaient 14% moins cher, les salaires 12% plus élevés et la productivité agricole 32% plus forte que dans les villages mal desservis<sup>48</sup>. En Côte d’Ivoire, la réponse de l’offre à la dévaluation du franc CFA a été importante, car les réseaux routiers et de communications sont bien développés. En 1996, la récolte de cacao a atteint un niveau sans précédent, dépassant d’au moins 20% le précédent record. Les exportations de produits non traditionnels, essentiellement agricoles, ont aussi beaucoup augmenté. En revanche, au Congo la réponse de l’offre après la dévaluation a été décevante, ce qui est dû principalement au fait que pendant de nombreuses années le réseau routier et les autres infrastructures rurales essentielles avaient été totalement négligés. Bien que les distances soient comparables, il ne fallait en Côte d’Ivoire que 10 à 15 francs CFA/kg en 1995 pour transporter le café des zones de production jusqu’à la côte, contre environ 60 francs CFA/kg au Congo<sup>49</sup>. Ces surcoûts sont en général répercutés sur les agriculteurs, qui voient baisser les prix d’achat de leurs produits.

**Infrastructure de transport.** Dans le cas des produits alimentaires vendus sur le marché intérieur, le coût du transport dû à la mauvaise qualité du réseau routier se répercute à la fois sur les consommateurs qui les paient plus cher et sur les agriculteurs par la baisse des prix au producteur. Le problème est particulièrement aigu dans les pays où les racines et tubercules sont un élément important de l’alimentation de base (essentiellement les zones de forêt et de savane humide des pays de la côte et du centre). S’agissant de produits plus volumineux et plus périssables que les céréales, même si les routes sont bonnes, le coût du transport constitue une part importante de la marge. Lorsque les routes sont mauvaises, la lourdeur des coûts pousse les camionneurs à surcharger leurs véhicules pour maintenir leur trésorerie. Il en résulte une réduction de la durée de vie des véhicules, une dégradation accélérée des routes et une nouvelle augmentation des coûts de transport qui boucle ce cercle vicieux, dissuasif pour le paysan.

Alors que tout le monde est conscient de l’importance du réseau routier pour le développement agricole et rural, le problème majeur est de concevoir des systèmes d’entretien des routes financièrement viables. Les gouvernements de la région ont souvent consacré la majeure partie du budget des transports à des opérations de prestige comme la construction de nouvelles routes revêtues, au détriment de l’entretien et de la construction des routes secondaires en zone agricole, dont le rapport coût-efficacité est généralement beaucoup plus élevé. Une des

**Tableau 16: Accès à l'eau salubre et aux services de santé dans les pays d'AOC**

Pays	Accès à l'eau salubre <sup>a</sup> 1999		Accès aux soins de santé <sup>b</sup> 1990-1995		Accès à l'assainissement <sup>c</sup> 1999	
	Ville %	Campagne %	Ville %	Campagne %	Ville %	Campagne %
Bénin	74	55	n/d	n/d	46	6
Burkina Faso	84	n/d	100	89	88	16
Cameroun	82	42	96	69	99	85
Cap-Vert	64	89	n/d	n/d	95	32
République centrafricaine	80	46	89	30	43	23
Tchad	31	26	64	n/d	81	13
R.D. du Congo	89	26	40	17	53	6
Congo	71	17	97	70	14	n/d
Côte d'Ivoire	90	65	n/d	n/d	n/d	n/d
Guinée équatoriale	45	42	n/d	n/d	60	46
Gabon	73	55	n/d	n/d	25	4
Gambie	80	53	n/d	n/d	41	35
Ghana	87	49	92	45	62	64
Guinée	72	36	100	70	94	41
Guinée-Bissau	29	55	n/d	n/d	88	34
Libéria	n/d	n/d	50	30	n/d	n/d
Mali	74	61	n/d	n/d	93	58
Mauritanie	34	40	n/d	n/d	44	19
Niger	70	56	99	32	79	5
Nigéria	81	39	n/d	n/d	85	45
Sao Tomé-et-Principe	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Sénégal	92	65	100	85	94	48
Sierra Leone	23	31	90	20	23	31
Togo	85	38	80	n/d	69	17

<sup>a</sup> Pourcentage de la population ayant accès à de l'eau salubre à une distance raisonnable, qu'il s'agisse d'eau de surface traitée ou d'eau souterraine non traitée mais non contaminée, comme celle qui provient de sources, de puits assainis et de forages protégés.

En zone urbaine, fontaines publiques à moins de 200 mètres. En zone rurale, points d'eau assez proches pour que la corvée d'eau n'occupe pas une trop grande partie de la journée.

<sup>b</sup> Pourcentage de la population qui peut se rendre au dispensaire local par les moyens de transport locaux en moins d'une heure.

<sup>c</sup> Pourcentage de la population qui bénéficie d'équipements d'assainissement appropriés

Source: UNICEF "State of the World's Children 2001"; colonnes 1 et 3; statistiques en ligne. Colonne 2: UNICEF "State of the World's Children 1996."

évolutions positives est qu'aujourd'hui la plupart des gouvernements renoncent à conserver des équipes de cantonniers coûteuses et inefficaces et recourent à des appels d'offres pour l'exécution des travaux d'entretien et de réparation. Le développement des systèmes locaux d'entretien des routes (ou plutôt leur réintroduction)<sup>50</sup>, ainsi que de mécanismes novateurs de financement, est indispensable. De nombreux bailleurs de fonds ont fait l'erreur de ne pas élaborer des systèmes d'entretien des routes en concertation avec les organisations locales et d'adopter une approche projet, qui donne peut-être de bons résultats à court terme, mais périclité dès que cesse l'intervention extérieure.

**Eau, santé et assainissement.** Les statistiques ventilées (lorsqu'elles sont disponibles) font apparaître d'importants écarts, dans les indicateurs sociaux, entre les villes et les campagnes. Le tableau 16 récapitule les données relatives à l'eau, à l'assainissement et à la santé dans les zones rurales et urbaines de différents pays. Le pourcentage de la population rurale ayant

accès à de l'eau salubre ne dépasse 60% que dans trois des 14 pays de la région pour lesquels des données sont disponibles. On observe un déséquilibre du même ordre en ce qui concerne l'accès aux services de santé et l'assainissement.

Les projets de développement agricole ont peut-être été fondés sur une conception trop étroite des interventions nécessaires pour supprimer les contraintes qui entravent l'amélioration de la productivité. Dans la plupart des zones arides d'Afrique, par exemple, il suffirait de construire et d'entretenir des puits à proximité des villages pour que les femmes gagnent deux à trois heures par jour sur la corvée d'eau. C'est autant sinon plus que ce que permettraient de réaliser la plupart des techniques de production et de transformation des produits agricoles censés économiser du travail. Certes, on a fait de grands progrès en la matière dans les zones rurales des pays en développement et le pourcentage de la population ayant accès à de l'eau salubre est passé selon les estimations de 39% en 1982 à 70% en 1994, mais l'Afrique subsaharienne reste très en retard, avec un taux de 37% seulement<sup>51</sup>. La fourniture d'eau salubre devrait donc être une des premières priorités des projets visant à améliorer la productivité agricole et le bien-être rural en AOC.

Il ne suffit pas de construire les infrastructures; encore faut-il, pour que leurs effets soient durables, organiser la communauté et le groupe autour du point d'eau. Cet aspect "périphérique" a trop souvent été négligé, d'où un gaspillage énorme de ressources et une absence de résultats. Comme le montre l'évaluation du PSA du FIDA, la viabilité des équipements hydrauliques dépend pour beaucoup de la motivation de la population et de sa capacité d'organisation en vue d'en assurer l'exploitation et l'entretien (voir encadré 10).

**Irrigation.** Il existe des possibilités considérables d'extension des surfaces irriguées et un bon nombre de gouvernements de la région ont beaucoup investi dans l'irrigation, mais les investissements réalisés ont généralement été peu rentables et très coûteux pour les budgets d'équipement et de fonctionnement de l'État. Les bailleurs de fonds ayant progressivement cessé de financer ces projets, de nombreux réseaux d'irrigation ont été abandonnés ou considérablement revus à la baisse<sup>52</sup>. Cet état de choses s'explique notamment par le fait que les gouvernements ont beaucoup trop misé sur des aménagements ambitieux et coûteux et sur des produits de faible valeur et souvent non compétitifs, comme le riz, dans le but de remplacer les importations.

Plus grave encore est le fait que les agriculteurs ne sont quasiment pas associés à la planification des périmètres d'irrigation, au choix des cultures et des techniques, à la gestion de l'eau, à l'utilisation des pompes et au règlement des différends fonciers. Une étude financée par le FIDA pour évaluer les résultats de projets d'irrigation à petite échelle<sup>53</sup> a montré que la participation des bénéficiaires aux petits projets d'irrigation est généralement restée lettre morte, en général faute d'accord sur le principe, la signification, le contenu de la participation. Les choix technologiques qui se sont révélés "payants", sont généralement ceux qui ont privilégié l'amélioration des pratiques en usage et maîtrisables par les collectivités ou les bénéficiaires eux-mêmes, telles que l'aménagement des décrues, le prélèvement et la dérivation des eaux des cours d'eau et les systèmes de pompage individuel à faible élévation. Ces nouvelles technologies ont été conçues sur la base d'une analyse approfondie des pratiques locales et d'une évaluation des connaissances et des compétences des agriculteurs. Les planificateurs et les ingénieurs ont ensuite complété ces informations par d'autres études techniques (sol, eau, topographie, agronomie) pour proposer toute modification utile.

En raison du temps que demande la mise en œuvre des approches fondées sur la demande,

**Encadré 10. Importance de l'investissement "périphérique" dans les projets d'approvisionnement en eau: l'exemple du Ghana**

Dans le cadre du projet de relèvement et de développement des petites exploitations au Ghana, 70 forages ont été réalisés, ce qui représentait 53% de l'ensemble des forages existant dans la zone, pour approvisionner en eau 35 000 personnes. Les avantages apportés par ces travaux sont importants pour la qualité de la vie (en particulier, l'élimination pratiquement complète du ver de Guinée, dont l'incidence était de 25% avant le projet) et la production (car la disponibilité de l'eau a eu une influence déterminante sur la réussite de la composante élevage de petits ruminants du programme). L'entretien des puits a été confié au comité de l'eau et de l'assainissement créé par le programme dans les villages bénéficiaires. Les villageois acceptent de bon gré de payer un droit d'usage destiné à financer le bon entretien des forages. Les 56 hommes et 40 femmes formés à l'entretien des pompes manuelles sont capables d'assurer qu'en permanence 90% des pompes soient en état de marche.

De façon générale, les investissements pour l'approvisionnement en eau des villages réalisés dans le cadre du PSA ont eu des effets bénéfiques considérables:

- amélioration importante des conditions de vie des femmes et des enfants, chargés de la corvée d'eau, dont le travail a ainsi été allégé;
- création d'un potentiel d'activités économiques nouvelles, comme l'élevage et l'engraissement de petits ruminants, la production de légumes et la petite agro-industrie;
- amélioration majeure de l'état sanitaire et nutritionnel de la population;
- création d'emplois locaux effectifs ou potentiels sous la forme de petites entreprises de construction et d'entretien de différents types de points d'eau; et
- adoption de nouvelles pratiques agricoles, comme la production de compost.

Source: FIDA 1998a.

les projets d'irrigation doivent prévoir de longs délais de gestation et un rythme d'exécution généralement lent. La formation et la constitution de groupes d'usager viables s'en trouve facilitées de même que leur participation à toutes les activités d'exécution et l'adaptation à la faible capacité institutionnelle des agents d'exécution. En matière d'échelle, d'ordonnement et de modalités d'exécution des travaux, la souplesse doit être la norme. En outre, le meilleur moyen d'éviter les ingérences politiques arbitraires dans les projets est de définir soigneusement les critères de sélection des sites et de ciblage. Les critères socioéconomiques sont particulièrement importants et doivent être définis en tenant compte du contexte politique et du cadre juridique existant et de la capacité de l'appliquer.

Il faut mettre en place des mécanismes appropriés de recouvrement des coûts, conçus en fonction des technologies à adopter (utilisation ou non de pompes et autres équipements), du système de culture envisagé (cultures de rente ou cultures vivrières) et des modes d'organisation des agriculteurs (individuels ou collectifs).

## Notes en fin de chapitre

- 1 Pretty (1995) distingue sept degrés de participation des bénéficiaires, allant de la "manipulation" à l'"automobilisation". Ces dernières années, presque tous les organismes de développement ont fait de la "participation" un de leurs grands objectifs, mais il y a tout lieu de penser qu'en général cette participation se fait aux niveaux les moins élevés (et les moins légitimes).
- 2 Sahn, Dorosh et Younger 1996.
- 3 Banque mondiale 1993:53-54.
- 4 Lockheed, Jamison et Lau 1980.
- 5 "En Malaisie, au Ghana et au Pérou, on a constaté que chaque année supplémentaire d'instruction entraînait une hausse de 2 à 5% de la production des agriculteurs" (Psacharopoulos 1995:8).
- 6 Appleton et Balihuta 1996.
- 7 Strauss 1986.
- 8 Behrman 1993.
- 9 Haddad et al. 1990.
- 10 Subbarao et Raney 1993.
- 11 Les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre compris dans l'échantillon sont les suivants: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Togo.
- 12 Deolalikar 1996.
- 13 Blacken et Bhanu 1999.
- 14 CIRAD/ODI 2001.
- 15 Ibid.
- 16 Barnaud et al. 1998.
- 17 Il s'agit de 13 pays d'Afrique subsaharienne qui partagent une monnaie commune, le franc CFA: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo.
- 18 Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Sao Tomé-et-Principe.
- 19 Banque mondiale 1994a.
- 20 Auparavant, ces caisses avaient le monopole de l'importation, géraient les stocks commerciaux, contrôlaient les prix intérieurs et administraient les subventions au transport pour la distribution locale.
- 21 On peut citer à cet égard le programme d'importation d'engrais financé par le Japon dans plusieurs pays. Par exemple, en Guinée les importations seraient irrégulières, ne seraient pas annoncées et ne seraient pas distribuées de façon transparente par le Ministère de l'agriculture, et les engrais seraient vendus à un prix inférieur à celui du marché, sans appel d'offres (*Lettre de la politique du développement agricole*, Conakry, Guinée, 1996). Cela crée des incertitudes qui découragent les investissements du secteur privé.
- 22 Tous les pays de l'AOC sauf les pays d'Afrique du Centre suivants: Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe.
- 23 Banque mondiale 1992.
- 24 Le chiffre indiqué pour le Cameroun est proche du rendement potentiel maximum, mais il y a presque certainement surestimation. Les données de la FAO relatives aux superficies cultivées n'ont pas été révisées pour le manioc au Cameroun depuis 1990 et, comme dans le cas du Nigéria voisin, il est probable que la détérioration de la situation économique a entraîné une expansion sensible de cette superficie.
- 25 Banque mondiale 1992.
- 26 USAID 1993.
- 27 Scherr et Hazell 1994.
- 28 Fairhead et Leach 1995.

- 29 Miracle 1967.
- 30 Dans presque tous les pays où la commercialisation du riz a été libéralisée, les entrepreneurs privés n'ont pas tardé à créer de petites usines de décortilage sans le secours d'aides publiques. Au Sénégal, au début des années 90, l'UE a créé un fonds de garantie de crédit pour les rizeries, alors qu'il y avait déjà des excédents de capacité dans le secteur privé. Ce programme a eu pour effet d'augmenter les capacités excédentaires.
- 31 Il ne faut pas accorder trop de crédit à l'affirmation, souvent répétée, que la disparition des banques de développement agricole a eu des effets négatifs sur les ruraux pauvres. On néglige souvent le fait que ces banques prêtaient essentiellement aux élites rurales et pas aux pauvres et que, par conséquent, les mauvais débiteurs étaient surtout des agriculteurs relativement prospères.
- 32 Banque mondiale 2000c.
- 33 Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest/Organisation internationale du travail (BCEAO/OIT) 1997.
- 34 La présente section est inspirée de Tounessi 1999.
- 35 *Programme d'appui à la réglementation des coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit.*
- 36 À l'occasion de l'atelier sur la finance rurale organisé par le FIDA à Conakry (Guinée) en novembre 1997, les participants se sont trouvés tous d'accord sur ce point et ont présenté des exemples d'institutions qui ont commencé par privilégier l'épargne puis ont développé une activité de crédit (*Kafo Jigeneew* au Mali) et vice-versa (*Crédit rural de Guinée*).
- 37 Reardon et al. 1998. Il faut employer ces données avec prudence car les enquêtes faites dans la région sont très lacunaires et fondées sur des méthodes d'échantillonnage, de collecte et d'analyse de données différentes.
- 38 Department for International Development (Royaume-Uni) 2000.
- 39 Barrett et al. 2001.
- 40 Reardon et al. 1992.
- 41 FIDA 2000.
- 42 Reardon et al. 1998.
- 43 Le coefficient multiplicateur serait de 1,5 en Afrique contre 1,9 en Asie (c'est-à-dire que tout surcroît de revenu de 1 USD crée un revenu additionnel de 0,50 USD dans le premier cas et de 0,90 USD dans le deuxième cas). Cité par Delgado et al. 1998.
- 44 Ibid.
- 45 Afrique du Sud, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, République-Unie de Tanzanie et Rwanda, analyse par Barrett et al. 2001.
- 46 FIDA 2000.
- 47 IBID.
- 48 IFPRI 1990.
- 49 FIDA 1997.
- 50 Avant l'indépendance, il était fréquent que l'administration coloniale réquisitionne les villageois pour l'entretien des routes locales. Ce système (appelé cantonnement dans les anciennes colonies françaises) est très efficace, mais il est profondément associé à l'oppression coloniale. Toutefois, dans de nombreux pays, les villageois et les administrateurs locaux ont maintenant conscience que le cantonnement, à condition de ne pas être imposé, est le moyen le plus rentable d'assurer l'entretien régulier des routes.
- 51 Parker et Skytta 2000.
- 52 Par exemple, en Côte d'Ivoire, on estime que les 120 retenues collinaires qui ont été construites dans le pays ne sont employées qu'à 10% de leur capacité et qu'au moins 5 000 ha de bas-fonds qui avaient été aménagés ont été abandonnés.
- 53 Une étude thématique des activités d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle a été conduite dans le cadre d'une évaluation complète du programme spécial pour l'Afrique (FIDA 1998b). Cette étude est une source de connaissances particulièrement riche et formule des recommandations concernant la participation des agriculteurs à la conception et à l'utilisation des réseaux et à l'organisation et à la gestion des institutions, la flexibilité de la conception des projets, le ciblage et le choix des sites ainsi que le choix des technologies.





## CHAPITRE IV

### LA STRATÉGIE DU FIDA

---

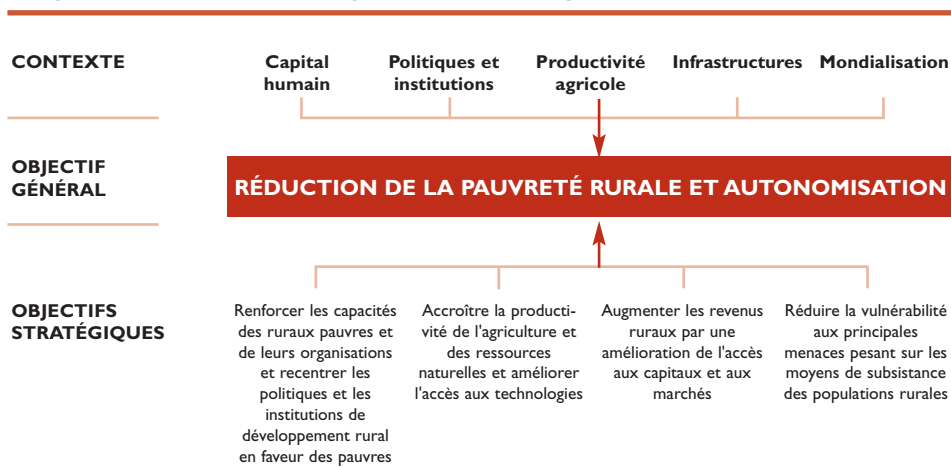
*Pour accroître le revenu et améliorer les conditions de vie des ruraux pauvres d'Afrique de l'Ouest et du Centre, le FIDA s'attaquera à la masse critique des besoins prioritaires des hommes et des femmes pauvres. Il s'emploiera à renforcer les capacités des ruraux pauvres pour les rendre plus autonomes et à consolider les institutions locales. Il s'attachera aussi à mobiliser les énergies, les ressources, les connaissances et les capacités locales et extérieures en forgeant les partenariats avec des organisations qui partagent ses vues et dont les démarches et les connaissances sont complémentaires des siennes. Dans ce but, il élaborera et exécutera des projets et programmes axés sur les résultats et l'apprentissage, souples et participatifs, équitables et attentifs au problème sexospécifique, durables sur le plan à la fois de l'environnement et des institutions, et aptes à apporter des éléments utiles à l'analyse des politiques et à la concertation.*

La figure 4 représente schématiquement la stratégie adoptée par le FIDA pour lutter contre la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette stratégie concorde avec l'engagement souscrit par le Fonds en vue d'atteindre l'objectif du Millénaire, à savoir réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, et avec sa mission qui est *d'œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté*. Les principaux éléments du contexte de l'AOC dans lequel cette stratégie doit s'insérer ont été exposés dans les sections précédentes. Ce sont : la faiblesse du capital humain, l'inadaptation des politiques et des institutions ou leur insuffisante orientation en faveur des pauvres, la faible productivité de l'agriculture conjuguée à la dégradation des ressources naturelles, l'insuffisance et le manque d'entretien des infrastructures rurales et enfin la nécessité d'opérer avec une plus grande efficacité sur les marchés mondiaux.

#### LES APPROCHES TRANSVERSALES

Trois approches transversales essentielles seront mises en œuvre dans la conception et l'exécution des programmes bénéficiant du soutien du FIDA :

**Gestion des ressources par les femmes.** Il est amplement démontré que l'investissement ciblé sur les femmes donne des résultats remarquables en matière de lutte contre la pauvreté. Les femmes gèrent bien les ressources externes comme les engrais ou les crédits et font un bon travail de groupe. Lorsque les femmes ont un pouvoir de décision dans l'utilisation des ressources du ménage, une part importante du budget est consacrée à l'éducation, à la santé et à l'alimentation de ses membres les plus vulnérables. C'est pourquoi la répartition et la maîtrise des ressources et des revenus sont extrêmement importantes pour la lutte contre la pauvreté. Afin d'améliorer encore l'emploi de ressources rares, le FIDA s'attachera à favoriser le transfert direct des ressources et des connaissances aux femmes, sans toutefois exclure les hommes et en tenant compte de l'éventuelle adaptation de leurs activités et de leur comportement.

**Figure 4: Schéma de la stratégie du FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre**

**Renforcement de la participation.** Le FIDA renforcera les aspects participatifs de la conception, de l'exécution, de l'évaluation et de la gestion des projets. L'appui aux projets sera impulsé par la demande et viendra compléter les initiatives et les ressources des parties prenantes. Des mécanismes de suivi et d'évaluation (S&E) participatifs seront progressivement mis en place et les bénéficiaires seront associés à la gestion des programmes et projets.

**Exploitation du savoir local.** Par définition l'approche participative implique la reconnaissance de l'utilité et de la valeur des connaissances et des techniques autochtones (aussi bien sur le plan technique que sur celui des formes d'organisations sociales). Le savoir local est à la base des décisions que prennent les communautés dans les domaines de l'agriculture, des soins de santé, de l'éducation et de la gestion des ressources naturelles, et elles sont intégrées dans les pratiques, institutions, rapports et rites de la communauté. On observe souvent une spécialisation très marquée selon le sexe: par exemple, les femmes connaissent les herbes médicinales tandis que les hommes savent évaluer la fertilité de chaque lopin. Les techniques locales ont été mises au point au cours des âges et elles sont souvent plus économiques et plus souples que celles qui proviennent de l'extérieur. Le FIDA continuera donc à promouvoir l'emploi efficace et durable des connaissances et techniques locales. Les techniques provenant de l'extérieur restent importantes, mais elles sont surtout utiles lorsqu'elles contribuent à l'amélioration des techniques traditionnelles. Elles doivent être aussi soigneusement adaptées en fonction des formes locales d'organisation sociale.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les ruraux pauvres ont besoin d'un accès élargi à diverses ressources interdépendantes: humaines et sociales, naturelles, infrastructurelles et financières. Ils doivent avoir voix au chapitre sur les principales décisions qui ont une incidence sur leurs conditions de vie. Il faut aussi qu'ils soient moins vulnérables aux chocs externes (par exemple VIH/SIDA, conflits, catastrophes naturelles), susceptibles d'anéantir leur base de ressource. Compte tenu de ces considérations transversales, le FIDA a défini quatre objectifs stratégiques qui sont liés et se renforcent mutuellement aux fins de la conception et de l'exécution des programmes qu'il appuie dans la région.

**Objectif stratégique numéro 1:** *Renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations et recentrer les politiques et les institutions de développement rural en faveur des pauvres.* En dernière analyse, le développement ne saurait être durable que s'il est pris en main par des organisations locales composées de ruraux pauvres et gérées par eux. Dans ses projets de soutien au développement communautaire et à la décentralisation, le FIDA a consacré beaucoup d'efforts à la mise au point de méthodes opérationnelles concrètes afin d'associer la population locale à la conception, à la planification et à la supervision des initiatives de développement communautaire. Il doit poursuivre ces efforts mais en captant, en exploitant et en diffusant plus efficacement les enseignements tirés de son expérience de l'exécution des projets. Il lui faudra, par exemple, mettre au point et promouvoir des outils et approches de suivi et d'évaluation participatifs et partager plus systématiquement avec ses partenaires régionaux et nationaux l'expérience qu'il possède en matière d'investissements et de politiques susceptibles de renforcer efficacement la base.

Le FIDA collaborera avec ses partenaires, dans un cadre décentralisé, afin d'assurer une fourniture plus efficace et plus responsable des services ruraux. Il axera ses efforts sur le développement des capacités techniques, organisationnelles et administratives des collectivités locales, des communautés et des organisations de la société civile afin qu'elles puissent prendre le relais des autorités centrales dans ce domaine. La réussite de ces efforts demeurera étroitement tributaire de la constitution de partenariats avec d'autres donateurs. Du fait de la forte concentration de son action sur le renforcement des capacités locales, il existe de grandes possibilités de synergie entre le FIDA et des institutions comme la Banque mondiale, qui disposent d'un avantage comparatif en matière de politiques au niveau global et sectoriel.

**Objectif stratégique numéro 2:** *Accroître la productivité de l'agriculture et des ressources naturelles et améliorer l'accès aux technologies.* Un accès durable et élargi à la terre et à l'eau est indispensable pour accroître les revenus et améliorer les conditions de vie. Le FIDA continuera donc à s'employer à créer et à diffuser des techniques agricoles et d'exploitation des ressources naturelles améliorées en se concentrant sur les régions où la pression démographique incite plus particulièrement à l'intensification et sur la promotion d'activités de gestion communautaire des ressources naturelles. Les prêts et les dons que le FIDA consacre à la création et à la diffusion de technologies agricoles seront axés sur celles qui sont utiles aux ménages d'agriculteurs pauvres parce qu'elles: i) constituent des alternatives à l'intensification par le recours exclusif à des intrants externes; ii) mettent à profit les connaissances et pratiques locales; iii) tiennent compte des systèmes en place et de leur évolution, ainsi que des contraintes actuelles tenant au manque de main-d'œuvre, à la division sexuelle du travail et des décisions, à l'accès au financement ainsi qu'aux services d'appui, aux marchés et aux politiques; iv) sont durables, respectueuses de l'environnement et exploitent des ressources locales renouvelables; et vi) sont susceptibles d'être diffusées par des institutions peu coûteuses et impulsées par les clients.

En raison de la forte demande d'eau potable dans les zones rurales, le FIDA continuera à œuvrer dans ce secteur qui contribue à l'amélioration de l'état sanitaire et de la productivité ainsi qu'à l'allègement du travail des femmes. Dans ce domaine, les investissements doivent être liés aux efforts de développement communautaire (voir objectif stratégique numéro 1), afin que des systèmes de gestion durables soient mis en place pour l'entretien des points d'eau. S'agissant de la petite et de la micro-irrigation, le FIDA continuera à

appuyer le renforcement des capacités des associations d'irrigants. À cet effet, une formation sera nécessaire ainsi que la promotion d'une participation accrue à la planification des périmètres, au choix des cultures et des techniques, à l'organisation de l'utilisation de l'eau et des pompes et au règlement des différends fonciers.

**Objectif stratégique numéro 3:** *Augmenter les revenus ruraux par une amélioration de l'accès aux capitaux et aux marchés.* Les efforts déployés pour augmenter la productivité agricole ne peuvent être efficaces que s'ils sont liés à une appréciation des débouchés commerciaux. L'augmentation des revenus ruraux passe par la mise en œuvre d'approches intégrées à tous les stades du cycle, de la production à la commercialisation en passant par la transformation. La diversification des sources de revenus, soit par la production et la commercialisation de denrées non traditionnelles soit par l'exploitation plus poussée des possibilités d'activités extra-agricoles, est également nécessaire pour réduire les risques auxquels sont exposés les agriculteurs tout en contribuant à atténuer les fluctuations saisonnières des revenus et de la consommation.

Vu les tendances démographiques dans la région, le soutien de la commercialisation, en particulier celle des produits vivriers et des intrants, doit prendre une importance accrue dans les interventions futures du FIDA. Le FIDA continuera donc à mettre l'accent sur les aspects "périphériques" du développement commercial en apportant une formation administrative et technique destinée à renforcer les groupes et les associations d'agriculteurs. L'expérience du FIDA montre qu'il est préférable de miser sur les structures locales existantes pour la réalisation d'activités génératrices de revenus plutôt que d'en créer de nouvelles, qui risquent d'être mal adaptées au milieu social. Le soutien à l'infrastructure du crédit et des transports sera considéré comme complémentaire des efforts de renforcement des capacités. La réparation et la rénovation du réseau de routes d'accès seront des tâches prioritaires, sous réserve que des modalités appropriées d'entretien puissent être mises au point.

Le FIDA fera une plus grande place à la collaboration avec des partenaires nationaux et régionaux de manière à renforcer les systèmes d'approvisionnement en intrants pour que les agriculteurs pauvres aient plus facilement accès aux marchés des intrants et à des techniques propres à accroître la productivité. Par exemple, dans ses prêts et ses dons, le FIDA a investi dans la sélection variétale fondée sur la participation et dans le développement de la multiplication des semences au niveau communautaire. Ces efforts seront poursuivis mais il faut multiplier les initiatives sur le même modèle et à plus grande échelle.

Conformément aux meilleures pratiques reconnues au niveau international en matière de développement du microfinancement, le FIDA continuera à investir dans le développement des IMF. Sachant qu'il s'agit là d'un investissement à long terme, il axera son aide sur le soutien au développement institutionnel et l'assistance technique et mettra fortement l'accent sur la mobilisation de l'épargne et sur le crédit. Il s'emploiera aussi à renforcer les capacités des clients pauvres des IMF par la formation des cadres de gestion et par le soutien des programmes d'alphabétisation fonctionnelle. Il mettra moins d'accent sur le crédit ciblé et s'orientera davantage vers la promotion du développement de produits financiers répondant aux besoins des épargnants et des emprunteurs pauvres, et donc susceptibles de permettre un ciblage plus efficace.

Le FIDA a consacré d'importantes ressources au développement des services financiers ruraux de proximité, avec des résultats positifs. La mise en place d'associations de services financiers et d'autres services de proximité exige un appui supplémentaire jusqu'à ce qu'ils

aient atteint la maturité institutionnelle et financière. Il faut: i) créer un grand nombre de caisses locales; ii) développer progressivement des réseaux capables de fournir des services de formation, d'appui technique et de contrôle; iii) encourager l'établissement de liens avec le secteur bancaire formel; iv) mettre en place un cadre légal et réglementaire visant les réseaux de microfinancement; et v) mettre au point de nouveaux produits financiers (par exemple, instruments de crédit à moyen terme et assurance).

**Objectif stratégique numéro 4:** *Réduire la vulnérabilité aux principales menaces qui pèsent sur les moyens de subsistance des ruraux.* Ces dernières années, les conflits et le VIH/SIDA sont devenus des maux qui font peser une grave menace sur les systèmes de subsistance des populations rurales de la région. Le FIDA doit donc forger de solides partenariats avec d'autres donateurs, des ONG et des organisations communautaires pour lutter systématiquement contre ces fléaux.

Institution financière ayant essentiellement pour vocation d'accorder des prêts pour le développement à long terme, le FIDA n'est particulièrement qualifié ni par son mandat ni par ses compétences pour apporter des secours d'urgence. Pourtant, s'il veut répondre aux besoins des populations rurales désespérément pauvres des pays, il doit se préoccuper de façon plus systématique de la période de transition critique qui s'écoule entre les secours immédiats et le développement à long terme, en prenant soin de s'associer avec des partenaires qui partagent ses vues. Souvent une période transitoire difficile, qui peut durer parfois deux ou trois ans, s'installe entre la fin des secours et le démarrage des projets de développement à long terme. Cette période de transition est très importante sur le plan économique car une grande partie de la population rurale a tout perdu et il faut lui fournir les moyens les plus élémentaires dont elle a besoin pour survivre. Elle est importante aussi sur le plan politique car il importe de montrer aux populations que la paix est source de bienfaits.

Il est essentiel que le FIDA participe aux activités menées sur le terrain durant cette période de transition. Dans les pays qui sortent d'un conflit, le FIDA s'attachera donc: à réintégrer les populations paysannes (notamment les femmes et les jeunes, particulièrement vulnérables) dans le secteur agricole et dans leurs communautés d'origine; à faciliter le rétablissement de la production agricole par la distribution d'intrants essentiels, notamment semences et outillages et à approfondir la collaboration et les synergies avec les partenaires engagés dans ce travail.

Le FIDA intègre de plus en plus, dans ses projets, des activités visant à atténuer l'impact du VIH/SIDA, mais cette approche est encore toute récente. Par leur ample couverture des communautés rurales, les projets qu'il finance peuvent servir de tremplin à des activités visant à atténuer l'impact du VIH/SIDA. Le Fonds misera sur le fait que ses projets sont fortement orientés vers les activités rémunératrices, domaines dans lesquels les donateurs et les ONG à vocation sanitaire manquent de compétence et sont donc de plus en plus conscients de la nécessité de développer les synergies avec des organismes tels que le FIDA.

## MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le FIDA mettra en œuvre divers moyens pour renforcer l'impact de ses opérations dans les pays et leurs effets catalytiques. Ce résultat sera obtenu principalement par une plus grande efficacité des programmes dans les pays AOC. Les connaissances tirées de l'expérience acquise à l'occasion de l'exécution des projets seront diffusées aux niveaux national et régional

afin de guider les décisions en matière d'investissements et de politiques. La promotion d'un renforcement des partenariats au sein des pays et de la région revêtira donc une importance primordiale et exigera une participation plus fréquente et plus structurée du personnel du FIDA dans le but d'améliorer le contrôle et le suivi en cours d'exécution.

**Projets et programmes.** Toutes les opérations d'investissement resteront axées principalement sur le renforcement des capacités des individus, des communautés et des prestataires de services. Il faudra notamment assurer une participation aussi grande que possible à la planification, à l'exécution et au suivi des projets des femmes et hommes pauvres et des autres partenaires intéressés. Il faudra aussi reconnaître la valeur des compétences et des ressources locales existantes et les mettre à profit.

Il importe de mettre en place des mécanismes appropriés d'exécution de façon que les projets soient considérés moins comme un moyen d'obtenir des résultats prédéterminés que comme un cadre de communication et d'apprentissage mutuel entre parties prenantes en quête de meilleures solutions aux problèmes rencontrés par les populations pauvres. En raison de l'expérience considérable qu'il a acquise dans la conception souple des projets, le FIDA est bien placé pour ce faire. Cette souplesse passe par l'abandon de l'approche classique axée sur les résultats au profit d'une approche reposant sur les processus et les institutions. Outre la participation accrue d'un large éventail de parties prenantes issues de la société civile (et non plus seulement du secteur public) à la conception et à l'exécution des projets, cette réorientation exige aussi des enquêtes de ciblage et de diagnostic plus fréquentes pour suivre l'avancement des projets et fournir à ceux qui sont chargés de leur réalisation les renseignements nécessaires pour prendre des mesures correctives en cours d'exécution.

Le FIDA mettra en œuvre diverses initiatives pour améliorer l'évaluation de l'impact de ses projets et programmes en cours d'exécution, notamment en adoptant des méthodes axées sur l'impact, en appuyant le suivi et l'évaluation des projets en cours et en créant des réseaux. Les activités de suivi de l'impact concerneront principalement le personnel des unités de gestion et celui des partenaires qui participent à l'exécution des projets du FIDA (y compris les institutions coopérantes). Des représentants des groupes de bénéficiaires de ces projets y participeront également et un gros effort sera fait pour encourager l'interaction entre membre du personnel des projets du FIDA, à l'intérieur de chaque pays et entre pays. Afin de tirer le meilleur parti possible des investissements antérieurs ou en cours, le Fonds prêtera une attention particulière à l'évaluation de l'impact de tous ses programmes de dons en cours dans la région.

Par rapport aux autres donateurs internationaux, le FIDA bénéficie d'une grande souplesse dans le choix des instruments de financement disponibles pour le soutien de ses activités. Dans la recherche et le développement agricole par exemple, il peut combiner prêts et dons pour accroître la portée de son action en reliant tel projet entrepris dans un pays à des dons régionaux accordés à des instituts internationaux de recherche. Dans le domaine de l'aide après un conflit, le FIDA utilisera les dons (fonds supplémentaires, dons de faible montant à des ONG, dons régionaux) en attendant que de nouveaux programmes de prêts entrent en vigueur. Il continuera à tirer le plus grand parti possible des synergies existant entre les différents mécanismes de financement afin d'accroître l'efficacité des différents portefeuilles de pays et du programme global d'aide à la région.

**Concertation sur les politiques.** Dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de son programme de prêts, le Fonds engagera une concertation permanente sur les politiques et

identifiera de nouvelles initiatives auxquelles il pourrait apporter une contribution pertinente. La concertation avec les gouvernements, la société civile et les donateurs partageant les vues du FIDA portera sur les éléments suivants: mise en place de cadres juridiques pour la reconnaissance des groupements et organisations de base, élaboration de cadres juridiques et réglementaires appropriés pour les différentes formules de microfinancement, mesures concrètes visant à assurer que l'effort de décentralisation en milieu rural soit plus favorable aux pauvres et mise en place de cadres institutionnels plus diligents pour la fourniture des services ruraux.

Le FIDA participera aussi activement à plusieurs initiatives et activités liées au document sur la stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) afin de s'assurer que les programmes PPTE accordent une attention et des ressources suffisantes aux investissements destinés à réduire la pauvreté en milieu rural.

**Gestion des connaissances.** L'élaboration et la diffusion en temps utile de connaissances sur la dynamique de la pauvreté rurale et d'approches susceptibles de la réduire efficacement sont indispensables au renforcement de l'impact direct et catalytique. En AOC, les activités de gestion des connaissances porteront sur les principaux points suivants: i) permettre aux ruraux pauvres, par ces projets et programmes, de mettre les connaissances à profit pour améliorer leurs conditions de vie; ii) fournir aux partenaires du FIDA qui sont au contact direct des ruraux pauvres les connaissances dont ils ont besoin pour aider plus efficacement ceux-ci à se libérer de la pauvreté; et iii) tirer des enseignements de l'expérience acquise dans l'exécution des projets et les diffuser plus largement aux niveaux national et régional de façon à guider les décisions en matière d'investissements et de politiques.

Étant donné que les différentes catégories de partenaires n'ont pas les mêmes besoins et que la diffusion doit se faire sous diverses formes, ces activités doivent être impulsées par les clients. Les ruraux pauvres, pour la plupart illettrés et privés d'accès à toute forme de technique moderne de communication si rudimentaire soit-elle, ont eux-mêmes besoin d'informations adaptées à leurs préoccupations immédiates, culturellement pertinentes, accessibles à peu de frais et exprimées sous forme verbale ou visuelle. Les autres clients sont notamment les prestataires de services, qui sont au contact direct des ruraux pauvres (directeurs de projets, personnel des ONG et entrepreneurs privés); les directeurs de portefeuilles de pays du FIDA et les donateurs associés aux niveaux technique et de la gestion, qui doivent être mieux informés sur les moyens d'améliorer la conception et l'exécution des projets, programmes et politiques, et sur les bonnes pratiques à appliquer dans les domaines techniques thématiques; les donateurs potentiels du FIDA, qui doivent savoir, pour prendre leurs décisions en toute connaissance de cause, pourquoi investir dans le FIDA est un bon moyen de lutter contre la pauvreté dans le monde.

Apprendre des pauvres et des autres partenaires et adapter leurs expériences réussies dans les programmes du FIDA sont aussi des exigences qui doivent figurer au premier plan des efforts de gestion des connaissances du Fonds. Il y a beaucoup à apprendre sur le plan des techniques et sur celui de l'organisation, des pauvres eux-mêmes. Il y a aussi beaucoup à apprendre des autres donateurs, des ONG et des chercheurs sur la façon de mieux travailler avec les pauvres. Les outils de planification participatives, les modalités de suivi et d'évaluation, les méthodes de ciblage et les bonnes pratiques dans les domaines thématiques visés par les objectifs stratégiques décrits ci-dessus en sont quelques exemples.

## CONCLUSION

Réduire de moitié la pauvreté dans la région d'ici à 2015 est une tâche gigantesque. Étant donné qu'en AOC la pauvreté est essentiellement rurale et que l'agriculture joue un rôle primordial comme moyen de subsistance de la population rurale, il faudra que les gouvernements, les donateurs et la société civile redoublent d'efforts pour investir dans la société rurale et dans des institutions susceptibles de répondre à ses besoins. Le FIDA peut jouer un rôle important dans cette entreprise et il le fera soit directement en investissant dans des projets, soit indirectement en faisant profiter ses partenaires de l'expérience qu'il a acquise sur le terrain. La stratégie exposée dans le présent document marque un pas en avant vers une plus grande concentration des efforts du FIDA et une action mieux ciblée pour atteindre les objectifs visés: s'attaquer à la masse critique des besoins prioritaires des femmes et des hommes pauvres et œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté.







## APPENDICES

---

### APPENDICE I: DÉFINITION ET MESURE DE LA PAUVRETÉ

#### LA DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ

Il n'y a pas de réponse simple à la question "qu'est-ce que la pauvreté?". La pauvreté présente de nombreux aspects qu'une multitude de spécialistes de l'économie, du bien-être et de la sociologie appliquée ont cherché à comprendre. Or la façon dont on définit la pauvreté est importante, car elle détermine en grande partie l'incidence de la pauvreté et la cible des mesures et politiques visant à y remédier. Aujourd'hui, on fait une distinction entre les notions de pauvreté absolue et de pauvreté relative.

**La pauvreté absolue.** On entend par pauvreté absolue l'impossibilité de répondre aux besoins essentiels pour la survie. Généralement, on considère que ces besoins essentiels sont la nourriture et, parfois, le logement, l'éducation ou la santé. Si ces besoins ne sont pas satisfaits, la personne ou la famille ne jouit pas d'un niveau de vie minimum acceptable. On peut traduire ces besoins sous la forme de certains biens et services et d'un revenu minimum nécessaire pour les acquérir, qu'on appelle le seuil de pauvreté<sup>1</sup>. Ceux qui raisonnent en termes de pauvreté absolue soutiennent qu'on peut éliminer<sup>2</sup> ce fléau en faisant en sorte que chacun dispose d'un revenu minimum lui permettant d'acquérir les biens et services essentiels.

**La pauvreté relative.** Les partisans de la notion de pauvreté relative soutiennent qu'il est impossible de définir les besoins dans l'absolu. Les besoins évoluent, notamment avec la stratification croissante et les modifications de la division du travail dans une société ainsi qu'avec l'accroissement de la prospérité globale. Par conséquent, il serait plus efficace de considérer que la pauvreté correspond à la situation des personnes ou ménages les plus pauvres, c'est-à-dire de la considérer comme un problème d'inégalité. Lorsqu'on opte pour cette définition, la pauvreté ne peut pas être éliminée et peut même s'aggraver avec la croissance de l'économie nationale. Par conséquent, il faut se fixer pour objectif non d'éliminer la pauvreté mais de la soulager. Selon certains, le gros inconvénient théorique de la notion de pauvreté relative est que, s'il y avait une baisse générale de la prospérité n'ayant aucun effet sur la distribution<sup>3</sup>, les ménages ou les personnes les plus pauvres pourraient mourir de faim sans que l'inégalité soit aggravée. Et la pauvreté échapperait ainsi aux statistiques. Toutefois, il ne faut pas oublier que la notion de pauvreté relative aide à sensibiliser les responsables aux aspects distributifs du développement, ce qui est d'autant plus important que l'inégalité a tendance à s'aggraver lorsque le PIB augmente, jusqu'à un certain seuil, après quoi elle tend à diminuer<sup>4</sup>.

**Définition participative.** Compte tenu de l'importance qu'on accorde aujourd'hui à la participation, on peut aussi faire une distinction entre les différentes conceptions de la pauvreté en fonction de la personne qui la définit, c'est-à-dire selon qu'il s'agit d'un pauvre ou d'un observateur extérieur<sup>5</sup>. Les définitions objectives sont généralement fondées sur les

notions de pauvreté absolue ou relative décrites plus haut, et ce sont des chercheurs et des responsables politiques qui définissent ce qu'est la pauvreté. Les définitions subjectives se fondent sur des évaluations participatives de la pauvreté, dans lesquelles les pauvres et les non-pauvres définissent eux-mêmes les principales caractéristiques de la pauvreté. Par exemple, dans le village de Kamatigua en Guinée, la plupart des hommes et des femmes ont dit que le fait d'être démuné ne se traduisait pas seulement par une insuffisance de la consommation ou du revenu mais qu'il fallait aussi tenir compte de la dignité et de deux aspects qui pénalisent les femmes: la surcharge de travail et l'impossibilité de participer aux décisions. Lorsqu'on a demandé aux habitants de classer la population du village en fonction du degré de bien-être, toutes les femmes mariées (qu'elles soient riches ou pauvres selon les critères objectifs) venaient après tous les hommes chefs de ménage<sup>6</sup>. Au Cameroun, outre que l'alimentation est insuffisante et déséquilibrée, les ménages pauvres se plaignent d'un sentiment d'impuissance et de l'impossibilité de se faire entendre, qu'ils considèrent comme une des principales caractéristiques de la pauvreté<sup>7</sup>. Par conséquent, la définition subjective de la pauvreté inclut des éléments essentiels pour les pauvres, mais négligés par les concepts ou les politiques des "experts".

Dans la pratique, aujourd'hui, la notion la plus couramment employée est celle de pauvreté absolue. Toutefois, il est très difficile de se mettre d'accord sur les éléments qui constituent un niveau de vie minimum acceptable et sur les facteurs déterminants. Ce qui est généralement admis, c'est que le revenu (ou la consommation)<sup>8</sup> n'est pas la seule dimension de la pauvreté, mais il n'y a pas de consensus sur les autres aspects dont il faudrait tenir compte. Une analyse récente des travaux publiés à ce sujet a permis de dresser une liste de facteurs supplémentaires: utilisation de ressources communes; niveau des services et produits fournis par l'État; niveau des biens qui peuvent être consommés ou vendus en temps de crise; sentiment de dignité et d'autonomie, c'est-à-dire possibilité d'éviter les activités que la communauté considère comme inférieures ou dégradantes<sup>9</sup>. Le débat se fonde en partie sur des données empiriques, mais pour l'essentiel ceux qui y participent sont des observateurs extérieurs et le point de vue des principaux intéressés n'est guère pris en compte. De plus, les considérations sexospécifiques sont généralement négligées, ce qui pourrait être dû au fait que la plupart de ceux qui participent à ce débat sont des hommes<sup>10</sup>.

**Le développement humain.** La Banque mondiale a envisagé d'élargir la notion de pauvreté absolue en y incluant des éléments autres que le revenu<sup>11</sup>. De même, le PNUD a élaboré la notion de développement humain qui n'est pas *stricto sensu* un indicateur de pauvreté mais plutôt un indicateur de la qualité du développement économique. Outre le PIB par personne, l'indice du développement humain tient compte de l'espérance de vie à la naissance, du taux d'alphabétisation des adultes et du taux brut de scolarisation à tous les stades de l'éducation. On s'est alors aperçu que le développement humain ainsi défini pouvait être très différent pour les femmes et les hommes, ce qui a débouché sur la notion de développement sexospécifique. Comme l'indice de développement humain, cette notion tient compte de l'espérance de vie, du niveau d'instruction et du revenu par personne, mais aussi des disparités entre hommes et femmes.

**La pauvreté humaine.** Une autre notion, élaborée en 1997, est celle de pauvreté humaine. Au fond, il s'agit d'un enrichissement de la notion de développement humain, qui tient compte de nombreux aspects de la pauvreté autres que le développement. Selon cette notion, être pauvre c'est être privé d'éléments qui font la qualité de la vie, laquelle peut être mesurée

au moyen d'indicateurs tels que l'espérance de vie et le niveau d'instruction. Comme il s'agit de mesurer la privation, ces indicateurs sont intégrés sous forme négative. Par exemple, au lieu de mesurer l'espérance de vie, on calcule la proportion de personnes qui devraient mourir avant l'âge de 40 ans et, au lieu de mesurer l'alphabétisation des adultes, on mesure l'illettrisme. Jusque-là, la notion est exactement identique à celle du développement humain. La grande différence intervient lorsqu'on définit ce qu'est un niveau de vie "décent". Dans la logique du développement humain, ce niveau de vie correspond à un revenu par personne, alors que dans celle de la pauvreté humaine, on tient compte du fait qu'il peut être très trompeur d'utiliser le même seuil de pauvreté absolue pour comparer les pays car la gamme des produits et services nécessaires est très large<sup>12</sup>. C'est pourquoi, on propose d'employer la sous-alimentation des enfants de moins de cinq ans comme indicateur de la situation économique privée et l'accès à l'eau potable et au réseau de soins de santé comme indicateurs de la qualité des services publics. On a pris ces décisions non seulement en raison de leur pertinence mais aussi en tenant compte de la disponibilité des données, et nul ne conteste qu'il y a une part d'arbitraire.

Dans son étude de 1992 sur la pauvreté rurale<sup>13</sup>, le FIDA a cherché à intégrer les notions de pauvreté absolue et relative dans une notion unique de bien-être relatif, qui vise à compléter l'indicateur traditionnel de RNB par habitant. Cette notion s'appuie sur les éléments suivants: i) sécurité alimentaire, c'est-à-dire production et disponibilité de vivres; ii) pauvreté et distribution des revenus respectivement exprimées par le pourcentage de la population qui vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté et par l'espérance de vie employée comme indicateur de substitution; iii) réponse aux besoins essentiels: alphabétisation, scolarisation dans l'enseignement primaire, densité du personnel de santé, mortalité infantile et accès aux services de santé et à l'eau de boisson. Pour obtenir l'indicateur de bien-être relatif, on fait la moyenne de ces trois éléments. Cette notion a été élaborée essentiellement afin de permettre des comparaisons internationales.

**La vulnérabilité.** Le PAM a adopté une approche tout à fait différente en mettant l'accent sur la dynamique de la pauvreté ou de la vulnérabilité. Les notions de pauvreté absolue ou relative sont des mesures statistiques de la pauvreté, tandis que l'analyse de la vulnérabilité vise à déterminer quels sont les facteurs externes en raison desquels une personne ou une famille vit au-dessous du minimum vital et qui provoquent l'insécurité alimentaire, et le succès ou l'échec des stratégies des ménages ou des personnes face aux risques exogènes. On entend par vulnérabilité la probabilité d'une chute brutale de l'accès à l'alimentation ou de la consommation entraînant l'impossibilité de couvrir les besoins essentiels pour la survie. La vulnérabilité se compose de deux éléments principaux qui doivent être simultanément présents: l'existence d'un risque et l'incapacité d'y faire face. L'objectif de cette méthode n'est pas de faire des comparaisons internationales mais de donner des renseignements utilisables à l'échelle nationale ou à l'échelle sous-régionale. L'analyse se fait au niveau des ménages, ce qui permet de déterminer quels sont les groupes et zones vulnérables dans un pays.

En bref, la notion de pauvreté absolue, fondée sur la consommation et non sur le revenu, est à la base de la plupart des définitions<sup>14</sup>. Ce choix n'est pas neutre; il implique que les mesures de lutte contre la pauvreté aident les pauvres à obtenir un revenu supérieur au seuil de pauvreté et que ce qui arrive entre-temps aux non-pauvres n'a pas d'effet sur la pauvreté. Ce postulat semble fragile si l'on estime que la pauvreté a aussi un aspect relatif. Par exemple, si l'on emploie un seuil de pauvreté, toute forme de croissance qui améliore le sort des

pauvres est bonne pour réduire la pauvreté, même si elle apporte encore plus d'avantages à des non-pauvres, ce qui creuse l'inégalité.

Le degré auquel il faut intégrer d'autres facteurs dans la notion de pauvreté fait l'objet d'un débat dans lequel les considérations sexospécifiques sont souvent négligées, voire totalement ignorées. On a élaboré plusieurs notions complémentaires comme celles de développement humain, de développement sexospécifique ou de pauvreté humaine. Toutefois, ces notions sont d'un emploi moins pratique et intuitif que la notion de seuil de pauvreté défini par un revenu par personne, laquelle est simple, voire simpliste. L'analyse de la vulnérabilité présente l'avantage d'être plus fine et directement exploitable. On n'a pas encore élaboré de notion de pauvreté selon des méthodes participatives, alors que ces méthodes permettent de saisir des éléments essentiels qui sont laissés de côté dans les définitions objectives actuellement employées.

Toutes les définitions de la pauvreté, sauf celles qui seraient issues d'un processus participatif, sont très normatives: l'idée d'un seuil de revenu ou de dépenses implique que des observateurs extérieurs peuvent déterminer de façon objective quel est le niveau de consommation minimal des pauvres. Les autres indicateurs sont aussi fondés sur l'idée que des observateurs extérieurs se font de ce que devrait être le comportement des pauvres: par exemple, les spécialistes peuvent considérer que les pauvres devraient se rendre au dispensaire pour y obtenir des médicaments allopathiques et vivre dans des logements qui leur paraissent plus adaptés. Cette distorsion amène à considérer certaines personnes comme pauvres à tort, ce qui, en particulier là où il y a une forte identité culturelle, peut inciter à mettre en place des politiques mal avisées, sources de frustration tant pour les agences de développement que pour les bénéficiaires éventuels.

Jusqu'à présent, pour définir la pauvreté, on s'en est remis aux économistes, qui ne tiennent pas compte de ce qui n'est pas mesurable ou échangeable sur le marché. D'autres spécialistes ont compris et montré que les considérations non économiques sont souvent aussi importantes, voire plus, pour la définition subjective de la pauvreté et qu'il convient donc de les intégrer dans la notion de pauvreté. Les aspects sexospécifiques de la pauvreté sont rarement pris en compte. On n'a pas encore réussi à employer à des fins concrètes les notions subjectives de la pauvreté. Il semble logique que ceux qui attachent une grande importance à la participation des intéressés aux politiques de développement s'appuient sur des notions subjectives de pauvreté et de privation. Par conséquent, on peut considérer aujourd'hui qu'un des grands problèmes qui se posent au FIDA est de traduire les notions issues de processus participatifs en concepts opérationnels.

## LA MESURE DE LA PAUVRETÉ

**Le seuil de pauvreté.** Pour déterminer qui sont les pauvres et les non-pauvres sur la base d'une notion de pauvreté absolue, il faut définir un seuil de pauvreté et on considère ensuite que toutes les personnes ou tous les ménages dont les revenus ou les dépenses sont inférieurs à ce seuil sont pauvres. Pour fixer le seuil de pauvreté, on emploie généralement deux méthodes. La méthode fondée sur l'apport énergétique alimentaire consiste à déterminer quel est le panier de produits alimentaires requis pour avoir un apport calorique minimum. Ensuite, en faisant une analyse de régression des niveaux de revenu ou de dépenses, on détermine à partir de quel revenu l'apport énergétique minimum est atteint, c'est-à-dire le seuil de pauvreté. Cette méthode tient compte implicitement des dépenses non alimentaires. Si

l'on ne dispose pas des données nécessaires pour faire la régression, on divise le coût minimum du panier alimentaire type requis pour obtenir l'énergie nécessaire par la part de l'alimentation dans le budget des familles à faible revenu pour obtenir le niveau de dépenses ou de revenu correspondant au seuil de pauvreté. Cette méthode peut être très normative, selon la façon dont la quantité et la composition des aliments requis sont déterminées et les habitudes alimentaires réelles. On emploie généralement les normes de la FAO et de l'Organisation mondiale de la santé, qui ne s'appliquent pas nécessairement à la population la plus pauvre<sup>15</sup>.

La deuxième méthode employée pour établir un seuil de pauvreté est motivée par la nécessité de pouvoir comparer le degré de pauvreté de différents pays ou de différentes zones d'un même pays. Pour cela, il est indispensable de définir de façon uniforme les seuils de pauvreté nationaux. C'est à cet effet qu'on a défini un seuil de pauvreté équivalant à un revenu de 1 USD par jour et par personne, montant qui est converti en monnaie locale à parité de pouvoir d'achat, les indices de parité de pouvoir d'achat étant calculés sur la base du coût en USD constants d'un panier de consommation moyen national. Par conséquent, cet indice n'est pas fondé sur la composition ou les prix relatifs des produits que consomment les ménages pauvres mais plutôt sur une comparaison entre une moyenne nationale et une moyenne mondiale. Les comparaisons internationales s'appuient donc sur des bases peu fiables et il convient de ne les employer qu'avec beaucoup de prudence.

**L'écart de pauvreté.** Le grand avantage de la méthode fondée sur un seuil de pauvreté est qu'elle donne un chiffre simple, le revenu par habitant, qui est immédiatement compréhensible. Toutes les personnes ou ménages dont le revenu ou les dépenses sont inférieurs au seuil sont considérés comme pauvres. L'incidence de la pauvreté est dans ce cas définie en pourcentage de la population totale ou de l'ensemble des ménages. Cet indicateur n'est pas toujours suffisant pour orienter l'action des pouvoirs publics car il n'indique pas à quel point les pauvres sont démunis. C'est pourquoi on a défini un autre indicateur, l'écart de pauvreté, qui correspond au transfert de revenu nécessaire pour amener les revenus de tous les pauvres à un niveau égal au seuil de pauvreté; en d'autres termes, c'est le surcroît de revenu nécessaire pour éliminer la pauvreté. En général, pour exprimer cet écart, on calcule le pourcentage du revenu total qu'il faudrait redistribuer pour que tous les habitants du pays aient un revenu égal au moins au seuil de pauvreté<sup>16</sup>. On peut aussi chercher à établir la distribution du revenu parmi les pauvres, ce qui peut être utile lorsqu'on doit évaluer les effets d'un programme de lutte contre la pauvreté.

Un des effets implicites de l'emploi d'une notion telle que le seuil de pauvreté (et de l'adoption d'un objectif d'élimination de la pauvreté) est que, pour une quantité de ressources données, il est plus efficace d'aider ceux qui sont juste au-dessous du seuil de pauvreté à accroître un peu leurs revenus, car si l'on distribuait les mêmes ressources aux plus pauvres des pauvres, ceux-ci ne parviendraient pas à franchir le seuil de pauvreté, si bien qu'il n'y aurait apparemment aucun résultat en termes d'incidence de la pauvreté. Par conséquent, l'emploi de cette notion peut introduire une discrimination à l'égard des plus pauvres, que l'on peut éviter en suivant l'évolution de l'écart de pauvreté<sup>17</sup>.

**L'indice de la pauvreté.** Pour mesurer des notions de pauvreté fondées sur plus d'un facteur, il faut calculer des indices composites avec différents indicateurs. Par exemple, l'indice de la pauvreté humaine calculé par le PNUD se fonde sur cinq indicateurs. Le calcul se fait de la façon suivante: on calcule la moyenne arithmétique des trois indicateurs de niveau de

vie<sup>18</sup> et on le combine avec l'indicateur de probabilité de survie jusqu'à l'âge de 40 ans et le taux d'analphabétisme, en tenant compte des effets de substituabilité et de covariance. Le résultat obtenu est le pourcentage de la population souffrant d'un ou de plusieurs des maux inclus dans la définition et on considère donc que cette population vit dans la pauvreté. Si les données sont suffisantes, on peut calculer l'indice et d'autres indicateurs du développement humain pour différentes régions à l'intérieur d'un pays, et ainsi faire des comparaisons et déterminer les zones et populations prioritaires. Sur le plan théorique, les indices composites sont plus satisfaisants car ils tiennent compte des nombreux aspects de la pauvreté, mais sur le plan opérationnel, ils sont difficiles à employer car pour bien comprendre une situation donnée, il faut analyser chacun de leurs éléments constitutifs<sup>19</sup>.

Le PAM fait des analyses de vulnérabilité pour définir sa stratégie à l'échelon d'un pays et ses interventions, et les comparaisons internationales ne sont pour lui qu'une préoccupation secondaire. L'analyse de la vulnérabilité se fait en trois étapes: i) recherche des principales sources de revenus (y compris les revenus en nature) des groupes de population concernés; ii) analyse de la vulnérabilité, qui consiste à recenser les risques et leurs effets sur différentes catégories d'activités, ainsi que les capacités des différentes catégories de la population d'y faire face; et iii) cartographie de la vulnérabilité de différents groupes de revenus et de différentes zones géographiques. L'analyse se fonde sur des données secondaires et des enquêtes sur les ménages. Les principaux résultats sont présentés sous forme de cartes.

Les méthodes participatives d'évaluation de la pauvreté font appel à tous les outils mis au point pour les évaluations rurales participatives. Comme dans le cas des enquêtes par sondage, les résultats de ces évaluations sont extrapolés, mais il faut être très prudent dans la généralisation des conclusions en raison de l'aspect plutôt qualitatif des résultats. Selon la façon dont l'analyse est structurée, on peut distinguer trois types de résultats: i) les caractéristiques des pauvres; ii) les causes de la pauvreté; et iii) les stratégies de survie et les moyens d'échapper à la pauvreté<sup>20</sup>. Les résultats de plusieurs études confirment que la mesure de la pauvreté fondée uniquement sur le revenu ou la consommation est trop restrictive et ne donne pas une bonne indication des priorités et des besoins des pauvres<sup>21</sup>. Par conséquent, si l'on n'agit qu'en faveur des pauvres dont le revenu est insuffisant, on risque de laisser de côté une partie non négligeable de la population qui est aussi démunie dans d'autres domaines, qui peuvent lui paraître plus importants que le revenu.

Comme la présente publication est fondée sur des données secondaires, nous emploierons les notions de pauvreté sur la base desquelles ces données sont publiées. En général, il s'agit d'une notion de pauvreté absolue, avec un seuil de pauvreté national ou un seuil international équivalant à 1 USD par personne et par jour. Dans la mesure du possible, nous emploierons d'autres indicateurs.

## APPENDICE II: ANALYSE DES TRAVAUX PUBLIÉS SUR LA PAUVRETÉ, LES FEMMES ET LES RESSOURCES<sup>22</sup>

### INTRODUCTION

Dans la présente étude, nous analyserons sous l'angle de l'égalité des hommes et des femmes la relation entre pauvreté et ressources en AOC. Nous verrons que la vulnérabilité des femmes est très liée au fait qu'elles n'ont pas accès aux ressources, ce qui limite leurs possibilités d'avoir une activité rémunératrice et réduit leur niveau de vie. C'est au sein de la famille que les femmes sont les plus défavorisées en matière d'accès aux ressources. Cette disparité intrafamiliale entre hommes et femmes génère des discriminations qui s'étendent à l'ensemble de l'économie de marché. La vulnérabilité des femmes due à ces discriminations réduit la croissance, l'efficacité et le bien-être général. Comme les femmes n'ont guère accès aux moyens de production et aux services sociaux (terre, intrants agricoles, crédit, éducation), leur contribution à la croissance est limitée et elles s'appauvrissent, de même que les membres de la famille qu'elles ont à leur charge. De plus, puisque ce sont les femmes qui s'occupent de nourrir la famille et qu'elles participent à la production vivrière, le manque de ressources se répercute sur la sécurité alimentaire de la famille. Enfin, en raison des liens étroits qui existent entre l'état nutritionnel et sanitaire des femmes et celui de leurs enfants, les discriminations intrafamiliales en matière d'alimentation et de soins de santé se répercutent sur le bien-être des générations futures. C'est pourquoi, pour évaluer les stratégies de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance, il est essentiel d'analyser les interactions entre la pauvreté, les femmes et les ressources.

**Méthode.** La présente analyse se fonde sur les études socioéconomiques concernant l'économie rurale et les sociétés d'AOC. Il s'agit de montrer comment l'absence de moyens de production et de capital social entraîne des différences entre les hommes et les femmes en matière de productivité agricole et réduit les femmes et les filles à un niveau de vie insuffisant au sein du ménage. À cet effet, nous passerons en revue les données existantes en ce qui concerne les relations entre les femmes et les moyens de production dans l'économie agricole, et nous analyserons les différences entre les sexes sur les plans de la nutrition, de l'éducation et de la santé. Cette analyse est structurée en deux grands chapitres: répartition intrafamiliale des ressources et rôle des femmes dans l'économie agricole de l'Afrique subsaharienne.

### RÉPARTITION INTRAFAMILIALE DES RESSOURCES

**Le double rôle des femmes dans l'économie agricole de l'Afrique subsaharienne.** La répartition intrafamiliale des ressources dans l'économie rurale de l'Afrique subsaharienne reflète la division du travail entre les sexes au sein des ménages agricoles. Selon de nombreux observateurs, au-delà des différences dues à des facteurs biologiques ou culturels, dans la plupart de ces pays certaines tâches et activités agricoles sont considérées comme typiquement masculines et d'autres comme typiquement féminines<sup>23</sup>. Les hommes défrichent la terre et les femmes sont chargées du désherbage et de la transformation des produits. Les hommes s'occupent de la vente, en particulier pour les cultures de rente et les produits destinés à l'exportation, tandis que les femmes doivent nourrir la famille et sont cantonnées dans les activités de subsistance, en particulier les cultures vivrières et la transformation des produits alimentaires. Cette répartition du travail agricole entre les sexes se superpose au fait que les

femmes sont, au sein du ménage, à la fois des *agricultrices indépendantes et des travailleuses dépendantes*. En tant qu'agricultrices indépendantes, les femmes, qu'elles soient mariées ou chefs de ménage, participent à la production agricole. En tant que travailleuses dépendantes, elles ont des emplois qui diffèrent par le mode de recrutement et la rémunération. Whitehead distingue trois formes de travail dépendant: le travail domestique non rémunéré, le travail rémunéré en espèces ou, le plus souvent, en nature, pour le compte de leur mari, de leurs proches ou d'autres membres de la communauté, et enfin le travail occasionnel ou à proprement parler salarié<sup>24</sup>. Le travail domestique non rémunéré comprend des tâches telles que les soins aux enfants, la préparation et la transformation des produits alimentaires, la lessive et la corvée de bois et d'eau.

Il y a des différences essentielles en ce qui concerne le contexte social dans lequel les femmes jouent ces deux rôles et leur accès aux ressources dans ces rôles. En qualité d'agricultrices indépendantes, les femmes ont accès aux ressources du ménage (notamment la terre), et sont responsables de l'emploi des intrants et de la vente des produits. En tant que travailleuses dépendantes, elles n'ont aucun accès propre à la terre ou à d'autres moyens de production et ne peuvent pas déterminer le rythme de leur travail ni sa productivité. Cette division du travail entre les sexes a ses racines dans l'économie pré-marchande et correspond à un système de sécurité sociale fondé sur les relations familiales. Dans ce système, les femmes et les hommes avaient le même accès aux ressources, et une rémunération non monétaire et indirecte dédommageait les femmes de leur travail non rémunéré<sup>25</sup>. Il y avait une sorte d'équilibre entre les deux dimensions du rôle des femmes par le biais de la répartition des ressources au sein du ménage.

Le développement de l'économie de marché après la période coloniale a modifié cette situation et a eu des effets complexes sur la division du travail entre les sexes dans la région. L'émigration des hommes vers les villes ou leur engagement dans des activités non agricoles ont permis aux femmes de jouer un rôle accru dans l'agriculture commerciale. En même temps, de nouvelles techniques ont augmenté la productivité de la terre, et la répartition traditionnelle des tâches et activités agricoles entre les hommes et les femmes s'est estompée<sup>26</sup>: la distinction entre cultures d'hommes et cultures de femmes est devenue moins claire, de même que la distinction entre l'agriculture traditionnelle de subsistance et l'agriculture marchande moderne<sup>27</sup>. Les femmes se sont lancées dans des activités jusque-là réservées aux hommes et se sont mises à intervenir de plus en plus dans les transactions marchandes.

En raison de cette évolution, les femmes sont aujourd'hui en mesure de participer davantage à l'économie de marché en qualité d'agricultrices indépendantes. Toutefois, cela a aussi compromis l'équilibre entre les deux rôles que jouait la femme dans le ménage agricole et fait apparaître clairement, dans la distribution intrafamiliale des ressources, les contraintes héritées de la division du travail entre les sexes antérieure à l'économie de marché. Les progrès techniques de l'agriculture intensifient la pression qui s'exerce sur les femmes pour qu'elles travaillent sans rémunération la terre de leur mari, tout en leur permettant aussi de devenir plus facilement des agricultrices indépendantes. Toutefois, comme leur accès aux ressources est limité, elles ne peuvent pas toujours répondre aux signaux du marché, si bien qu'il leur est difficile d'échapper à la condition de travailleur dépendant<sup>28</sup> et que leur rang subalterne dans le processus de production s'accroît. Par conséquent, si l'intégration dans le marché n'est pas accompagnée d'une amélioration de l'accès aux ressources, elle aggrave considérablement la vulnérabilité des femmes.

Les facteurs qui influent sur l'accès des femmes aux ressources et sur leur capacité d'exercer le métier d'agricultrice indépendante dans les pays de l'AOC sont examinés ci-après. Ils permettront de déterminer quelles sont les différences entre les sexes, en particulier pour mettre en évidence les situations dans lesquelles le manque d'accès aux ressources peut être une des causes de la pauvreté des femmes. Nous mettrons l'accent sur l'économie agricole, envisagée sous deux angles: i) l'accès aux moyens de production, comme la terre, la main-d'œuvre et le capital nécessaires à la production agricole; et ii) l'accès au capital humain et au capital social, c'est-à-dire la nutrition, l'éducation et la santé qui ont une incidence sur la capacité de travail et de gain des femmes et leur niveau de vie. Pour conclure, nous donnerons quelques éléments concernant l'intensité des conflits au sein des ménages agricoles de la région.

**L'accès à la terre.** Dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, la terre est transmise par héritage patrilinéaire ou allouée aux hommes en fonction de leur lignage. Il y a des exceptions. Dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Malawi et la Zambie, l'héritage est le plus souvent matrilineaire. Dans certaines zones de l'Afrique de l'Ouest, le droit islamique autorise les femmes à acquérir des terres directement (même si leur droit à la terre est inférieur de moitié à celui des hommes). Au Burkina Faso, en Gambie et au Nigéria, les jeunes filles reçoivent généralement un lopin de terre pour répondre à leurs propres besoins ou à ceux de leur future famille. Néanmoins, même dans ces zones, en raison de la raréfaction des terres, on a tendance à donner aux filles des biens meubles ou de l'argent<sup>29</sup>, tandis que la terre se concentre entre les mains des hommes.

La propriété privée de la terre est une idée relativement nouvelle en Afrique<sup>30</sup>, et la plupart des femmes d'Afrique subsaharienne ont un droit d'usufruit sur la terre. Par conséquent, lorsqu'on analyse les droits de la femme sur la terre, il faut surtout s'interroger sur le niveau et la sécurité de l'accès à la terre plutôt que sur la propriété elle-même. Selon de très nombreuses données, en Afrique subsaharienne<sup>31</sup>, comme dans d'autres régions en développement<sup>32</sup>, l'accès des femmes à la terre est insuffisant et, pour plusieurs raisons, moins bien garanti que celui des hommes.

Dans l'économie agricole de l'Afrique subsaharienne, les femmes et les hommes s'occupent généralement chacun de leur côté de différentes terres<sup>33</sup>. La répartition des lopins entre les sexes dépend de la répartition intrafamiliale du travail. Les femmes sont responsables de l'alimentation de la famille et, à cet effet, elles reçoivent avec le mariage le droit de cultiver les terres du mari, droit qu'elles conservent aussi longtemps qu'elles restent mariées. Il y a donc un premier facteur structurel qui précarise la sécurité foncière en cas de divorce ou de décès du mari. La précarité est aussi due au fait que l'allocation des terres aux familles ou aux membres de chaque famille est temporaire, c'est-à-dire que la quantité de terres mises à la disposition de chacun peut être modifiée lorsque la taille du ménage augmente (notamment s'il y a polygamie), ou par un système de redistribution géographique. On a constaté parmi les Hausa du Niger, ainsi qu'au Nigéria, que les femmes reçoivent des terrains différents à cultiver chaque année<sup>34</sup>. Le fait de ne pas savoir à l'avance quel terrain sera cultivé rend difficiles les décisions concernant l'utilisation des intrants et la composition de la production (qui dépendent de la qualité de la terre). Enfin, l'accès des femmes à la terre se précarise aussi à mesure que la terre se raréfie en raison de la pression démographique, de problèmes environnementaux ou, tout simplement, de l'introduction de cultures destinées à l'exportation qui accroissent la productivité de la terre. En pareil cas, il apparaît légitime d'affecter les terres à des cultures "d'hommes" plutôt qu'à des cultures "de femmes", ce qui tend à concentrer l'accès à la terre entre les mains des hommes.

Il y a aussi des discriminations entre les sexes en ce qui concerne la qualité, le nombre et la taille des champs. Dans certains pays, on a tendance à repousser les femmes sur des terres marginales. Dans les savanes du nord du Ghana par exemple, on a constaté que les terres allouées aux femmes avaient déjà été cultivées deux ou trois saisons et devaient être laissées en jachère<sup>35</sup>. Il en va de même en Côte d'Ivoire<sup>36</sup> et en Gambie<sup>37</sup> où les hommes obtiennent les meilleures terres au bon moment de l'année. Au Burkina Faso également, les femmes sont de plus en plus reléguées sur des terres marginales car la détérioration de l'environnement réduit la fertilité des sols<sup>38</sup>. De plus, les champs alloués aux femmes sont souvent plus petits et moins nombreux que ceux des hommes. D'après une étude récente, au Nigéria, 26% des ménages ayant à leur tête une femme ne peuvent cultiver qu'un ou deux lopins, contre 13% des ménages dirigés par un homme; selon la même étude, les champs alloués aux femmes sont deux fois plus petits que ceux alloués aux hommes<sup>39</sup>.

Il existe aussi une discrimination entre les sexes en matière d'accès à la terre lorsque la terre est achetée ou louée sur le marché ou distribuée par l'État. En ce qui concerne l'achat ou la location de terres, on constate que les obstacles traditionnels à l'acquisition par les femmes commencent à s'effacer<sup>40</sup>. Les femmes, en particulier lorsqu'elles sont chefs de famille, peuvent acheter ou louer des terres et il n'y a guère de différence à cet égard par rapport aux hommes. En revanche, la discrimination est très prononcée lorsque les terres sont distribuées par l'État. Au Burkina Faso et au Nigéria, par exemple, la distribution des terres était plus équitable lorsqu'elle dépendait du village que lorsqu'elle était décidée par le gouvernement. Au Burkina Faso en particulier, le gouvernement a totalement fait fi des droits des femmes lorsqu'il a réparti les terres de la vallée de la Volta<sup>41</sup>.

Il faut souligner que la forme de l'accès aux ressources a aussi une influence déterminante sur la vulnérabilité des femmes. Cela est dû notamment au fait qu'en cas d'événement tel que le décès du mari ou le divorce, le statut de la femme peut changer très rapidement et que souvent la femme et ses enfants sont réduits à la misère. Il y a aussi un problème moins dramatique mais non moins grave, à savoir que l'insécurité de l'accès à la terre rend plus difficile l'accès aux autres marchés et peut avoir un impact majeur sur les activités productives des femmes. L'insécurité de l'accès à la terre limite l'accès de la femme à d'autres ressources telles que le crédit, la vulgarisation, la formation, la technologie et les associations paysannes, qui sont généralement destinées aux membres de la famille de sexe masculin<sup>42</sup>.

**Le travail.** Les femmes ont peu de possibilité d'employer de la main-d'oeuvre sur leurs terres, pour deux raisons: d'abord du fait du double rôle de la femme, les tâches domestiques sont en concurrence avec les travaux dans la communauté, et enfin les femmes ne peuvent pas faire travailler les autres membres de la famille, notamment les hommes et les enfants, ni engager d'ouvriers.

Les tâches domestiques absorbent entre un tiers et la moitié de la journée de travail d'une femme et comportent, outre la préparation des aliments, des corvées épuisantes et qui demandent beaucoup de temps comme la corvée d'eau et de bois de feu. D'après une étude récente, on estime qu'au Burkina Faso et au Nigéria la durée de travail quotidienne d'une femme est en moyenne de 14 heures, dont 8 à 9 sont consacrées aux travaux agricoles et le reste à d'autres activités et en particulier aux tâches ménagères. Dans le cas des hommes, la journée de travail moyenne dure 8 à 9 heures, dont 7 pour les travaux agricoles et le reste pour des activités non agricoles<sup>43</sup>. Au Cameroun, dans la province du centre, les femmes travaillent 64 heures par semaine, dont 26 pour les tâches domestiques, tandis que les hommes

travaillent 32 heures par semaine et n'en consacrent que quatre à leur famille<sup>44</sup>. Les longues heures de travail que doivent fournir les femmes résultent de l'accumulation de différents types d'activités, parmi lesquelles la culture de leurs propres terres n'est pas la plus importante. Au contraire, l'essentiel de leur travail est fourni au service des autres, qu'il s'agisse de travail domestique non rémunéré ou de travail agricole rémunéré pour le compte du mari ou d'un parent.

En raison de ces obligations conflictuelles, les activités agricoles des femmes pour leur propre compte sont souvent peu productives, notamment durant les périodes de gros travaux. Au Ghana et au Nigéria<sup>45</sup>, on a constaté que les femmes ne pouvaient pas réaliser certains travaux agricoles importants sur leurs propres champs dans les délais requis car elles devaient travailler pour leur mari. Au Burkina Faso, les hommes peuvent obliger les femmes à travailler leurs champs à eux même les jours où elles s'occupent normalement de leurs propres terres, au détriment de leurs propres activités agricoles<sup>46</sup>. En outre, faute de ressources financières et en raison de la division du travail entre les sexes au sein du ménage et de la communauté, les femmes peuvent difficilement obtenir que d'autres personnes travaillent pour elles.

Comme les femmes ne peuvent en général pas embaucher, elles doivent recourir à des échanges de travail avec leur mari ou avec d'autres femmes pour faire face aux périodes de pointe. L'échange de travail avec le mari est très courant en Afrique subsaharienne, mais il se fait rarement à des conditions équitables: en fait, il arrive souvent que les hommes ne fassent pas grand-chose sur les champs des femmes<sup>47</sup>. Il est rare que les maris rémunèrent leur femme en espèces ou en nature pour compenser l'écart entre le travail fourni et le travail reçu. Par exemple, au Nigéria, les femmes Yoruba ne sont pas payées pour le travail qu'elles font sur les terres des hommes mais reçoivent des "cadeaux" pour leur travail domestique non rémunéré. Les modalités sont très diverses, mais la règle semble être que le travail des femmes sur les terres agricoles des hommes, de même que le travail domestique non rémunéré font partie de la coutume. D'ailleurs, les femmes considèrent qu'il s'agit d'une clause du contrat de mariage. On retrouve des situations similaires dans de nombreux autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso, Cameroun, Guinée-Bissau, Nigéria et Sierra Leone<sup>48</sup>. Cela signifie que les femmes ne peuvent guère compter sur les hommes pour les aider à travailler leurs terres, ce qui a des répercussions évidentes sur leur productivité.

**Le crédit et les autres intrants.** La discrimination entre les sexes en matière d'accès à la terre entrave aussi l'accès des femmes aux ressources financières dont elles auraient besoin pour accroître la productivité de leurs lopins. Sans moyens financiers, il leur est impossible d'acheter des engrais, des semences, des outils et des machines ou d'embaucher des ouvriers. En tant qu'agricultrices indépendantes, les femmes sont particulièrement défavorisées pour ce qui est de l'accès aux établissements financiers de type classique, car elles n'ont pas de garanties et possèdent rarement un titre de propriété foncière, elles sont mal informées des crédits qui peuvent être offerts et elles manquent d'instruction et de mobilité<sup>49</sup>. Cela signifie que les femmes agricultrices ont plus de mal que les hommes à obtenir des crédits et sont obligées de s'adresser à des sources de crédit informelles comme les usuriers, les proches ou les associations de crédit. Les associations d'épargne et de crédit rotatif et les groupes fondés sur la proximité géographique ou les liens de sang sont des moyens auxquels les femmes d'Afrique subsaharienne recourent très souvent<sup>50</sup>.

L'exemple du Nigéria<sup>51</sup> donne des indications intéressantes sur les disparités entre les sexes en matière de crédit. Dans ce pays, 40% des femmes chefs de ménage, contre 36% de leurs

homologues masculins, empruntent, à des sources formelles ou informelles, mais 3% d'entre elles seulement empruntent à des banques (contre 15% des hommes). De plus, le montant moyen des prêts obtenus par les femmes représente seulement 42% de celui des prêts accordés aux hommes. Enfin, lorsque la caution est une terre, une récolte future ou un cogérant, le pourcentage exigé est toujours plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

Les réseaux financiers informels, tels que les proches, les usuriers ou les groupes d'entraide, sont relativement efficaces pour les femmes agricultrices, car ils leur permettent de s'appuyer sur leur réputation et leurs liens de sang pour surmonter les obstacles culturels et le fait qu'elles n'ont pas de biens à donner en garantie. Néanmoins, le financement ainsi obtenu est insuffisant et ne peut pas répondre aux besoins des agricultrices, d'où la nécessité de créer des systèmes de crédit capables de leur offrir des liquidités. La sous-capitalisation de l'agriculture féminine est un autre indice de forte discrimination entre les sexes. Par exemple, au Nigéria, les familles ayant à leur tête une femme possèdent moins de la moitié de l'équipement agricole des familles ayant à leur tête un homme, et au Burkina Faso la plupart des femmes n'emploient que des outils à main<sup>52</sup>. De plus, les femmes d'Afrique subsaharienne ne peuvent pas recourir à la traction animale car elles n'ont pas les ressources nécessaires pour louer des services de traction, et dans la plupart des pays de la région il est culturellement inacceptable qu'une femme conduise un animal de trait<sup>53</sup>.

**L'éducation, l'alimentation et la santé.** La dernière des causes de discrimination entre les sexes que nous examinerons ici est liée aux différences intrafamiliales en matière d'accès à l'éducation, à la nourriture et aux soins de santé. Il existe une abondante documentation<sup>54</sup> sur la situation défavorisée des filles qui sont employées à des tâches ménagères au lieu d'être scolarisées. On estime par exemple qu'au Burkina Faso les filles de neuf ans consacrent jusqu'à 4,5 heures par jour à des tâches domestiques et agricoles, telles que la corvée d'eau et la lessive; à 15 ans, les filles consacrent environ 10 heures par jour à des tâches productives<sup>55</sup>.

Jusqu'à ces dernières années, on n'avait pas constaté en Afrique subsaharienne d'inégalités sexuelles devant la nourriture et la mort. Au contraire, selon les indicateurs de nutrition et de mortalité, les filles auraient été légèrement favorisées. Cette situation tranche avec celle qu'on observe dans les sociétés d'Asie du Sud, où la discrimination à l'égard des filles en matière de nutrition et de mortalité constitue un problème majeur<sup>56</sup>. Néanmoins, selon certains éléments, la mortalité des filles commencerait à dépasser celle des garçons en Afrique subsaharienne depuis le début des années 90<sup>57</sup>, et il y a une énorme différence entre les sexes du point de vue de la morbidité liée à la reproduction et à la sexualité, qui se traduirait par des écarts considérables en termes de durée de vie en bonne santé et de mortalité (écarts de 30% et 26% respectivement pour les femmes, contre 9% et 7% pour les hommes)<sup>58</sup>.

Les écarts entre les sexes en matière d'éducation et le fait que les filles tendent à être de plus en plus défavorisées en matière de nutrition et de mortalité laissent entrevoir une détérioration relative du capital humain, qui aura des répercussions importantes sur les générations futures. Ce problème (notamment pour ce qui est de l'éducation) n'est pas seulement dû à la pauvreté car on l'observe à tous les niveaux de revenu, mais il est pour l'essentiel déterminé par des facteurs culturels<sup>59</sup>. Néanmoins, les disparités entre les sexes sont une cause de vulnérabilité économique et peuvent devenir une cause de pauvreté dans la mesure où elles limitent la productivité des femmes et leur participation à l'économie de marché.

**La coopération et le conflit au sein du ménage.** Le tour d'horizon que nous venons de faire montre à l'évidence qu'on ne peut pas considérer le ménage type d'Afrique subsaharienne comme un module ayant un ensemble de préférences et une fonction uniques dans lequel toutes les sources de revenus sont réunies. Au contraire, l'usage est de ne pas mettre en commun les ressources. Il apparaît aussi de plus en plus que le ménage, dans cette région, est un lieu d'échange, et que les hommes et les femmes sont responsables de leurs propres activités et tiennent des comptes séparés. La nature du ménage explique l'existence d'un marché intrafamilial sur lequel des produits sont échangés entre les hommes et les femmes, de même que le travail des uns et des autres. Le cas des femmes Yoruba du Nigéria illustre bien cette situation<sup>60</sup>. Les femmes travaillent, dans un rapport de dépendance, les champs de leur mari contre une rémunération en nature. Elles ont le droit de vendre les produits qu'elles reçoivent à ce titre ou de les affecter à la consommation familiale. Autre exemple, la structure de la consommation des hommes et celle des femmes sont très différentes: les hommes dépensent leurs revenus monétaires pour acheter des articles à usage personnel comme l'alcool et le tabac, tandis que les femmes achètent essentiellement des produits destinés aux enfants et au foyer<sup>61</sup>.

L'existence de marchés intrafamiliaux, de comptes distincts et de dépenses séparées donne à penser que, dans les ménages d'Afrique subsaharienne, les décisions sont le fruit d'un processus de négociation entre les hommes et les femmes. Dans ce processus, il y a conflit entre les intérêts collectifs et les intérêts individuels, et chaque membre de la famille exerce son pouvoir, qui dépend de ses ressources et de son rôle socioéconomique.

Dans le processus de prise de décision, l'asymétrie entre les sexes en matière de distribution du travail et des ressources provoque des conflits d'intérêts. L'existence de ces conflits autour de l'allocation et de la maîtrise des ressources est bien connue. Par exemple, les études faites par Jones en 1983 et 1986, dans le cadre du projet SEMRY au Cameroun, qui sont largement citées dans les travaux publiés<sup>62</sup>, montrent clairement que le ménage ne se comporte pas comme une unité qui chercherait à maximiser son bénéfice. Jones constate au contraire que, lorsqu'elles sont rémunérées, i) les femmes fournissent une quantité de travail insuffisante pour la culture du riz sur les terrains du mari et préfèrent travailler leurs propres lopins de sorgho, bien que le sorgho soit moins productif que le riz; ii) au risque d'être battues si elles refusent de travailler les champs du mari, les femmes n'acceptent de consacrer davantage de temps à la riziculture que si le mari augmente leur rémunération. On a aussi signalé des conflits similaires dans une étude financée par le FIDA au sujet du projet concernant l'agriculture familiale de Jahaly et Pacharr en Gambie, où les hommes rémunèrent le travail des femmes à un salaire bien inférieur à celui du marché.

Les conflits intrafamiliaux aggravent la vulnérabilité des femmes car ils peuvent entraîner une utilisation inefficace des ressources. Jones a montré que, malgré les perspectives d'accroissement des revenus, le projet de riziculture SEMRY au Cameroun n'a pas intéressé les femmes, qui préféraient cultiver le sorgho, produit sur lequel elles ont traditionnellement la haute main, plutôt que le riz, considéré comme une culture d'hommes. De même, dans le cadre de la réinstallation des populations dans la vallée de la Volta, au Burkina Faso, les femmes ont refusé les paquets techniques car leur statut d'agricultrice indépendante n'était pas reconnu<sup>63</sup>. Se fondant sur ces éléments et d'autres données similaires, Ann Whitehead conclut que, d'après plusieurs études, le refus des femmes de se charger des tâches familiales prévues pour elles par le projet a contribué à l'échec de celui-ci<sup>64</sup>.

## L'EFFICIENCE ET LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DES FEMMES

### Production

**Écarts de rendement selon le sexe et productivité des femmes.** La discrimination à l'égard des femmes dans la distribution des ressources au sein du ménage est une des causes de l'écart de rendement selon le sexe qu'on observe souvent dans les systèmes agricoles d'Afrique subsaharienne. On a souvent considéré que cet écart de rendement était dû au fait que les femmes étaient moins productives que les hommes, ce qui a fourni une sorte de justification "implicite" de la discrimination intrafamiliale en matière de distribution des ressources. Dans la présente section, nous analyserons les liens entre les écarts de rendement et la productivité des femmes ainsi que les effets des écarts de rendement sur l'efficience de l'allocation des ressources au sein du ménage.

La mesure des écarts de productivité selon le sexe pose de très nombreux problèmes théoriques, méthodologiques et empiriques. Selon Quisumbing, ces problèmes sont dus au fait qu'il est difficile de définir des indicateurs de productivité appropriés dans différents systèmes agricoles, qu'on ne tient pas compte des caractéristiques individuelles lorsqu'on cherche à mesurer les écarts de productivité entre les sexes et que la mesure des disparités entre les sexes est mal définie<sup>65</sup>. En conséquence, il faut être très prudent lorsqu'on interprète les données. Souvent, on emploie à tort l'expression "écart de productivité" alors qu'on parle en fait d'un "écart de rendement" (quantité produite par unité de surface).

Malgré les problèmes de mesure et le manque de précision des notions et des définitions, cette question a fait l'objet de nombreuses études empiriques en Afrique subsaharienne, qui ont donné des résultats intéressants. Selon une partie de ces travaux, les femmes sont tout aussi productives que les hommes en tant qu'agriculteurs. Ainsi, les recherches faites par Moock<sup>66</sup> dans le district de Vihiga au Kenya dans les années 70 montrent que les femmes sont au moins aussi productives que les hommes. Après avoir analysé un échantillon de 152 producteurs de maïs, Moock a conclu que les femmes savent moins bien exploiter les cultures denses, mais font en général un emploi plus efficace du travail que les hommes sur les champs de maïs<sup>67</sup>. Dans d'autres études concernant toujours le Kenya, et visant à évaluer les effets d'un système de formation et de vulgarisation, on a constaté que les femmes chefs de famille étaient tout aussi efficaces que les hommes chefs de famille<sup>68</sup>. D'après Ram et Singh<sup>69</sup>, sur le plateau Mossi au Burkina Faso la productivité des agricultrices était six fois plus élevée que celle des hommes. Pour ces auteurs, cela pourrait s'expliquer en partie par le fait que les femmes sont nettement plus jeunes et qu'il y a une rivalité entre les épouses dans un ménage polygame<sup>70</sup>.

Selon d'autres études, en revanche, les femmes seraient moins productives que les hommes. Au Burkina Faso, Bindlish, Evenson et Gbetibouo<sup>71</sup> constatent que les femmes sont moins productives que les hommes pour la plupart des cultures et que la valeur de leur production est inférieure de 15% à celle des hommes. Dans une étude d'un système agricole mixte (élevage et culture) au Botswana, Peters<sup>72</sup> constate que les femmes sont moins productives que les hommes, ce qu'il explique par l'absence d'animaux de trait et de main-d'œuvre masculine, qui empêche les femmes de labourer et de planter au bon moment. Au Nigéria, dans la zone du projet de la vallée du Kano, les femmes obtiendraient des rendements moins élevés que les hommes en raison de la qualité inférieure de leurs terres<sup>73</sup>. Palmer<sup>74</sup> constate aussi des écarts de rendement entre les hommes et les femmes en Gambie, là encore parce que les terres allouées aux femmes sont de moins bonne qualité. Toujours en

Gambie, Von Brawn et Webb<sup>75</sup> constatent des écarts de productivité entre les sexes pour les mêmes cultures et avec les mêmes technologies dans la zone de Jahaly et Pacharr, écarts dus au fait que les champs cultivés par les femmes sont plus petits, et qu'il est donc impossible de réaliser certaines économies d'échelle.

Le Burkina Faso est au centre de récentes recherches détaillées<sup>76</sup> qui visent à analyser les écarts de productivité agricole entre les sexes dans un échantillon défini par l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT). Ce travail est particulièrement intéressant car, dans la zone étudiée, les hommes et les femmes cultivent les mêmes plantes sur des lopins individuels. Selon les auteurs, i) l'écart de productivité apparent est dû à une mauvaise allocation des ressources et en particulier au fait qu'en dépit d'un rendement décroissant, la plupart des intrants, tels que les engrais et le travail, sont employés sur les lopins exploités par des hommes; ii) la productivité du travail des femmes est plus élevée que celle du travail des hommes pour la culture de légumes; enfin, iii) il serait possible d'accroître la production des ménages de 10 à 20% en affectant une plus grande proportion des intrants aux cultures des femmes. Saito et d'autres auteurs<sup>77</sup> parviennent à une conclusion similaire à l'issue d'une étude portant sur le Burkina Faso, le Kenya, le Nigéria et la Zambie, où ils constatent que l'activité productive des femmes utilise moins de capital et moins de travail que celle des hommes. Dans le cas du Kenya, ils estiment que la redistribution des intrants au sein du ménage permettrait d'accroître la production de 22%.

**Allocation intrafamiliale des ressources et efficacité.** Les écarts de productivité et de production entre les sexes sont un critère important pour déterminer l'efficacité de l'allocation intrafamiliale des ressources. En dépit de la divergence des conclusions des études faites à cet égard, en ce qui concerne l'existence ou non d'écarts entre les sexes, les auteurs cités plus haut sont tous d'accord sur le fait que, même lorsque les femmes sont moins "productives" que les hommes, cela n'est pas dû à des différences biologiques, mais à des facteurs sociaux, qui découlent de la façon dont la société définit la relation entre femmes et hommes<sup>78</sup>. Autrement dit, les écarts de rendement ou de productivité entre les sexes sont dus à la structure de la répartition des ressources au sein du ménage.

D'après les données dont on dispose, il y a lieu de penser que la discrimination à l'égard des femmes en matière d'accès aux ressources a une forte incidence sur l'économie du ménage car elle réduit la productivité du travail et de la terre. Les principales causes d'inefficacité sont les suivantes: i) les femmes n'ont pas accès à des terres suffisantes en qualité et en quantité, car on sous-estime systématiquement leur contribution à l'intégration du ménage dans l'économie de marché, si bien qu'elles doivent se contenter des cultures de subsistance, jugées inférieures, et cela limite l'adoption des innovations techniques; ii) les femmes n'ont pratiquement pas accès aux ressources financières, à la fois du fait qu'elles ne sont pas propriétaires de la terre et par manque d'instruction, ce qui limite l'achat d'intrants tels que les engrais et les outils, et l'embauche de travailleurs; iii) les femmes n'ont pas accès à la main-d'oeuvre, étant donné la division du travail entre les sexes, en particulier le fait qu'elles sont surchargées de tâches domestiques et que l'échange de travail avec les hommes est inégal, ainsi que l'impossibilité pour les femmes d'employer des ouvriers en raison de l'insuffisance de leurs ressources financières. Tous ces facteurs limitent la productivité de la terre.

Les données montrant que l'allocation intrafamiliale des ressources est la cause de l'inefficacité de l'économie agricole de l'Afrique subsaharienne condamnent implicitement la division du travail selon les sexes sur lesquels cette allocation se fonde. Comme nous l'avons vu,

en Afrique subsaharienne, les femmes ont avant tout un rôle de travailleur dépendant et leur fonction d'agricultrice indépendante est dévalorisée. Les agricultrices emploient leurs ressources (insuffisantes) de façon efficiente et cette efficacité pourrait contribuer à la prospérité du ménage.

### *Bien-être familial*

**Ménages dirigés par une femme et pauvreté.** Comme dans les autres pays en développement, la proportion de ménages ayant à leur tête une femme augmente en Afrique subsaharienne. L'émigration des hommes, la rupture des liens familiaux, les grossesses des adolescentes non mariées et les guerres meurtrières expliquent ce phénomène. Entre le milieu des années 70 et le milieu des années 80, la proportion de ménages dirigés par une femme serait passée de 5 à 10% au Burkina Faso et de 14 à 18,5% au Cameroun<sup>79</sup>. Ces ménages sont particulièrement exposés à la pauvreté car ils manquent de main-d'œuvre masculine et du soutien que peut en général apporter un homme. Toutefois, ils donnent un bon aperçu des capacités des femmes en matière de gestion des ressources.

Les spécialistes qui ont étudié cette question soulignent qu'en principe les ménages qui ont une femme à leur tête sont plus vulnérables que les autres, pour plusieurs raisons: i) bien que les familles soient plus petites, le ratio de personnes à charge est plus élevé; ii) ces ménages disposent de moyens moins importants et leur accès aux ressources et aux emplois est plus limité; et iii) ils ont souvent une histoire marquée par des déchirements et des grossesses précoces. On a bien trouvé dans quelques cas des ménages ayant à leur tête une femme qui disposent de moyens suffisants (par exemple les ménages dirigés par les femmes d'hommes polygames en Côte d'Ivoire)<sup>80</sup>, mais en général, pour des raisons structurelles, ces ménages sont plus exposés à la pauvreté que ceux qui ont à leur tête un homme. Toutefois, il est intéressant de constater que les données relatives à l'existence d'une corrélation entre le sexe du chef de ménage et la pauvreté sont contradictoires. Le rapport 1998 du Programme spécial sur la pauvreté en Afrique subsaharienne<sup>81</sup> ne dégage aucun élément concluant permettant d'affirmer que l'incidence de la pauvreté est plus grande parmi les ménages dirigés par une femme. Une étude concernant l'Ouganda<sup>82</sup> est parvenue à une conclusion similaire, mais dans 38 des 61 études analysées par Buvinic et Rao Gupta<sup>83</sup>, les ménages dirigés par une femme sont surreprésentés parmi les ménages pauvres. Ces contradictions apparentes pourraient s'expliquer par le fait que les ménages dirigés par une femme sont certes vulnérables, mais ne constituent pas un groupe homogène. La pauvreté résulte généralement de la conjugaison de plusieurs caractéristiques qu'on ne trouve que dans une partie des ménages ayant à leur tête une femme.

**Ménages dirigés par une femme et bien-être des enfants.** Les mesures que les femmes prennent pour améliorer le bien-être de leurs enfants est une bonne indication de leur efficacité en tant que gestionnaires des ressources du ménage lorsqu'elles sont chefs de famille. De nombreuses études analysent les liens entre le bien-être des enfants et les caractéristiques du ménage, avec des résultats eux aussi souvent contradictoires. Ayant passé en revue les travaux sur la corrélation entre le sexe du chef de famille et le bien-être des autres membres de la famille, Buvinic et Rao Gupta<sup>84</sup> concluent que le fait de vivre dans une famille dirigée par une femme a des effets positifs sur l'éducation et la nutrition des enfants dans la moitié environ des cas étudiés. Là encore, les données laissent penser que le bien-être des enfants dépend aussi de caractéristiques autres que le sexe du chef de famille, et que le manque de

ressources pénalise beaucoup les femmes concernées. Toutefois, il existe aussi d'abondantes données sur la structure de la consommation des femmes qui incitent à penser que, à revenu égal, les femmes pauvres préfèrent employer leurs maigres ressources pour le bien-être de leurs enfants, particulièrement sur les plans de la nutrition et de l'éducation<sup>85</sup>.

Les données disponibles montrent donc qu'en dépit de leur handicap structurel, les ménages dirigés par une femme ne sont pas particulièrement exposés à la pauvreté. Les causes de vulnérabilité sont importantes, mais pas assez pour que ce type de ménages soient surreprésentés parmi les ménages pauvres. Cette conclusion étonnante appuie indirectement l'argument selon lequel, même dans des circonstances difficiles, les femmes savent gérer les ressources de façon efficiente. On peut dire que la femme chef de ménage est obligée pour des raisons structurelles (c'est-à-dire le fait qu'elle est le seul adulte du ménage) de fournir un plus gros travail domestique que l'épouse dans un ménage dirigé par un homme. En même temps, étant chef de famille, elle doit aussi travailler plus dur en tant qu'agricultrice indépendante et/ou fournir une plus grande quantité de travail rémunéré. Une des raisons pour lesquelles ce surcroît de travail - qui s'ajoute à l'insuffisance de ressources, autre caractéristique structurelle des ménages dirigés par une femme - ne réduit pas la famille à la pauvreté dans la grande majorité des cas est que les femmes chefs de ménage, comme les autres femmes, sont efficientes en tant que productrices et en tant que chargées de famille.

## CONCLUSION

**Écarts entre les sexes en matière d'allocation des ressources et efficience.** Les études analysées montrent que les écarts de rendement et de productivité entre les sexes, lorsqu'ils existent, sont dus à une distribution inefficente des ressources au sein du ménage. Une des principales causes de cette inefficience est la division du travail entre les sexes, qui défavorise les femmes en tant qu'agricultrices indépendantes et les contraint à fournir un travail non rémunéré à la communauté et à la famille. Il en résulte que, pour accroître l'efficience de l'économie agricole de l'Afrique subsaharienne, il faut réduire les disparités dans la distribution des ressources.

**La question du travail familial non rémunéré.** Une des conclusions importantes sur lesquelles tous les auteurs s'accordent est que le travail familial non rémunéré (et, de façon générale, le travail fourni sous la contrainte, qu'il soit rémunéré ou non) est un obstacle énorme qui empêche les femmes de bien jouer leur rôle d'agricultrices indépendantes. Comme ce travail non rémunéré limite le temps et les efforts que les femmes peuvent consacrer à un travail productif, pour accroître leur productivité agricole, il faudrait réduire le temps qu'elles doivent passer à accomplir des tâches domestiques. À cet effet, on peut améliorer l'approvisionnement en ressources telles que le bois de feu et l'eau, faciliter le travail domestique de la femme en lui fournissant de l'eau propre et des moyens de préparer les aliments plus vite, et améliorer l'accès aux services de santé (réduction de la distance et augmentation de la disponibilité).

**La question du travail agricole.** L'amélioration de l'accès aux ressources est généralement considérée comme indispensable pour réduire la vulnérabilité des femmes. Une des causes sur lesquelles on insiste beaucoup pour expliquer les écarts de productivité entre les sexes est que les femmes n'ont pas de droits sur la terre, car l'accès à la terre est la clé de l'accès aux autres moyens de production. Il faut prendre des mesures structurelles pour remédier aux distorsions culturelles et faire en sorte que les femmes aient les mêmes droits fonciers que les

hommes, particulièrement dans les transactions marchandes et dans le cadre des programmes publics de distribution des terres. Pour ce qui est des autres intrants, l'appui aux institutions financières informelles est essentiel et il faut rechercher de nouvelles formules pour mobiliser des ressources financières au service des agricultrices. De plus, afin d'accroître la production des terres cultivées par les femmes, il faut introduire des techniques leur permettant de résoudre des problèmes comme l'insuffisance structurelle de main-d'œuvre masculine et le manque d'outils appropriés. Il importe aussi de promouvoir la recherche sur les plantes cultivées par les femmes et la formation des femmes à l'emploi d'équipements à traction animale ou mécanique.

**Éducation et participation.** L'éducation est essentielle pour l'avenir des femmes d'Afrique subsaharienne. Elle a une incidence sur tous les aspects de la vie de la femme, de ses conditions de travail jusqu'à son niveau de vie. Elle améliore son accès aux ressources et aux services de santé et lui permet d'employer des moyens de contraception. Elle réduit la mortalité infantile et améliore l'état nutritionnel et l'éducation des enfants. En outre, elle est essentielle pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique et réduire ce qu'Ann Whitehead appelle le "déficit politique" des femmes, principale raison de la perpétuation de la division du travail selon les sexes.

## APPENDICE III: FLUX FINANCIERS

Les flux nets de ressources des pays membres<sup>86</sup> du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en faveur des pays en développement sont très instables. Ils ont presque triplé entre 1990 et 1996 pour atteindre 371,6 milliards de USD, puis sont retombés à 230 milliards de USD en 1998 et sont remontés légèrement, à 248 milliards de USD, en 1999. On compte dans ces flux l'aide publique au développement (APD)<sup>87</sup> de sources bilatérales et multilatérales et les financements officiels non assortis de conditions de faveur, qui ensemble constituent le financement officiel du développement, les crédits à l'exportation fournis par le secteur public et le secteur privé, éventuellement avec une garantie officielle, et les flux privés. Les flux privés sont les investissements directs, les crédits bancaires internationaux, les emprunts sur le marché obligataire et les dons versés par des ONG.

Les flux privés sont les plus volatils; ils ont augmenté d'environ 30% par an jusqu'en 1995, de 68% en 1996, avant de retomber de 11% en 1997 et de 45% en 1998. Les investissements directs n'ont cessé d'augmenter, même en 1997 et 1998, et représentaient 132 milliards de USD en 1999. L'essentiel des fluctuations des flux privés est dû à la contraction des crédits bancaires internationaux à court terme et des émissions d'obligations de pays en développement, qui ont continué à diminuer en 1999. La chute brutale des crédits privés<sup>88</sup> entre 1997 et la fin de 1999 résulte de la crise des pays émergents, d'abord en Asie puis en Fédération de Russie et en Amérique latine. Toutefois, ces événements n'ont guère eu d'impact direct sur les 48 pays les moins avancés qui ont reçu globalement quelque 1 milliard de USD, sur un total de flux privés de 242,5 milliards de USD en 1997. Enfin, sur cette période, les dons des ONG sont restés à peu près stables, aux alentours de 5,5 milliards de USD.

L'APD bilatérale a fluctué autour de 40 milliards de USD jusqu'en 1995, puis a reculé de 20% en deux ans pour tomber à 32 milliards de USD, avant de remonter à quelque 38 milliards de USD en 1999. Les variations de l'APD sont dues essentiellement aux décisions des pays qui fournissent cette aide, les programmes d'assainissement budgétaire des pays membres du CAD ayant entraîné une réduction du budget de la coopération internationale, dont la part est tombée de 0,8% des dépenses publiques en 1992 à 0,6% en 1997.

**Tableau I : Flux nets de ressources provenant des pays membres du CAD, des organisations multilatérales et des sources privées**

(en milliards de USD)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998 <sup>a</sup>	1999 <sup>b</sup>
<b>Financements officiels</b>	76,5	84,8	78,7	82,9	85,4	88,3	76,1	77,4	88,4	84,9
Y compris l'APD bilatérale	37,2	41,4	41,4	39,4	41,3	40,6	39,1	32,3	35,2	37,9
Y compris l'APD multilatérale	13,4	16,1	17,3	16,6	19,0	19,2	18,9	17,5	14,5	13,4
<b>Crédits à l'exportation</b>	9,5	0,6	1,0	-3,0	6,3	5,6	4,0	4,8	8,3	4,0
<b>Flux privés</b>	43,6	53,0	80,1	86,3	134,7	175,3	291,4	242,5	134,0	159,2
<b>Total</b>	<b>129,6</b>	<b>138,4</b>	<b>159,8</b>	<b>166,2</b>	<b>226,3</b>	<b>269,2</b>	<b>371,6</b>	<b>324,7</b>	<b>230,8</b>	<b>248,0</b>

<sup>a</sup> Chiffres révisés.

<sup>b</sup> Chiffres provisoires.

Source: OCDE (1998: 47); communiqué de presse de l'OCDE, juin 1999; statistiques du CAD, 2001.

**Tableau 2: APD par région pour différentes années**

(en pourcentage de l'APD totale)

Région	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1998
Asie de l'Est et Pacifique	27	15	13	15	16	18	18
Europe et Asie centrale	3	1	5	1	7	20	19
Amérique latine et Caraïbes	17	9	8	13	10	11	12
Moyen-Orient et Afrique du Nord	12	29	26	19	20	10	11
Asie du Sud	22	23	20	16	12	9	11
Afrique subsaharienne	19	22	28	36	35	33	30
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Total de l'APD (milliards de USD)</b>	<b>6,051</b>	<b>15,164</b>	<b>26,928</b>	<b>25,940</b>	<b>51,370</b>	<b>57,977</b>	<b>47,017</b>

Source: Estimations d'après les données de la Banque mondiale, *World Development Indicators*, 2000.

En 2000, les flux d'APD bilatérale provenant des pays membres de l'OCDE représentaient 0,22% du RNB de ces pays alors que l'objectif fixé par les Nations Unies est de 0,7%. L'APD multilatérale a suivi une évolution similaire, mais avec un certain décalage. En 1999, les engagements avaient chuté de 27% par rapport au niveau record atteint en 1995.

L'APD provenant des membres de l'OCDE qui ne font pas partie du CAD a représenté 397 millions de USD en 1997, les principales sources étant la Grèce, la République de Corée et la Turquie, et contrairement aux autres formes d'APD, cette aide a eu tendance à augmenter puisqu'elle n'atteignait que 142 millions de USD en 1992. En revanche, l'APD provenant des pays arabes, en particulier le Koweït, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, a diminué (tendance observée aussi pour les pays de l'OCDE), passant de 1,1 milliard de USD en 1992 à 566 millions de USD en 1998<sup>89</sup>.

Le tableau 2 récapitule l'évolution de la part de l'Afrique subsaharienne et des autres régions dans les flux financiers déclarés.

La part de l'Afrique subsaharienne dans l'APD a presque doublé entre 1970 et 1985-1990. Dans le même temps, le montant global de l'APD a été multiplié par plus de 8 en termes nominaux. Cette expansion est sans équivalent dans les autres régions. Toutefois, la situation s'est inversée depuis 1990 et la part de l'Afrique subsaharienne diminue, en même temps que le volume global de l'APD se contracte. Le tableau ci-dessus montre aussi que la forte augmentation de l'APD en faveur des pays d'Europe et d'Asie centrale issus de l'ex-Union soviétique a été financée en grande partie au détriment de l'aide à l'Asie du Sud et, dans une moindre mesure, à l'Afrique subsaharienne.

L'Afrique subsaharienne est considérée comme prioritaire par les donateurs multilatéraux et bilatéraux: les décaissements nets d'aide multilatérale à cette région représentaient 36% du total des décaissements d'APD multilatérale en 1997, alors que la part de l'APD bilatérale des pays membres du CAD s'élevait à 26%. Les flux privés des pays membres du CAD vers l'Afrique subsaharienne ont été négatifs en 1991, 1992 et 1994, tandis qu'en 1997 quelque 80% du montant total (6,8 milliards de USD) ont été absorbés par trois pays: l'Afrique du Sud (4,1 milliards), le Nigéria (700 millions) et l'Angola (600 millions). Les autres pays d'Afrique subsaharienne n'ont reçu que 1% de l'ensemble des flux privés à destination des pays en développement, ce qui est du même ordre de grandeur que la part globale des pays les moins avancés.

**Tableau 3: Part de l'agriculture dans les prêts de la Banque mondiale**

(en pourcentage du montant total des prêts approuvés)

Région	1985-1989	1989-1993	1994-1998	1999-2000
Afrique subsaharienne	21,2	16,9	9,8	8,5
Asie de l'Est et Pacifique	19,7	18,1	16,1	8,3
Asie du Sud	24,0	15,1	18,6	9,6
Amérique latine et Caraïbes	20,4	9,6	8,1	6,3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	30,5	18,8	21,3	24,3

Source: Banque mondiale, *rapports annuels* 1994, 1998 et 2000.

En matière de décaissements d'APD, les pays d'Afrique subsaharienne ne sont pas tous égaux. En 1980, pour l'ensemble de cette région, l'APD atteignait en moyenne 17 USD par habitant; ce chiffre est monté à 26 en 1996, mais il est retombé à 21 en 1998. À titre de comparaison, la même année, l'APD représentait environ 4 USD par habitant en Asie de l'Est et du Sud. La sous-région du Sahel a toujours reçu plus d'APD (par habitant) que les autres sous-régions d'Afrique subsaharienne: 39 USD en 1980, 51 USD en 1996 et 39 USD en 1998, alors que, pour la sous-région de l'Afrique centrale, l'APD par habitant est tombée de 24 USD en 1980 à 11 USD en 1998. En AOC, l'APD a atteint 18 USD par habitant en 1998, soit 15% de moins que la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Le ratio APD totale/RNB en AOC est passé de 2,6% en 1980 à 8,1% en 1990, après quoi il a diminué en raison du déclin global de l'APD, retombant à 7,4% en 1996 et à 5,3% en 1998. Pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, ce ratio était de 5,5% en 1996 et 4,1% en 1998.

L'aide à l'agriculture, en proportion de l'APD, est restée à peu près constante (8%) tout au long des années 80 et 90, mais en 1999 elle était tombée à 5,8%. Comme le niveau global de l'APD aux pays en développement a diminué, la baisse de l'appui à l'agriculture en termes absolus est encore plus marquée. En outre, si l'on prend comme référence les prêts de la Banque mondiale<sup>90</sup>, l'évolution est particulièrement négative en Afrique (voir tableau 3). Le déclin de la part de l'agriculture dans l'aide extérieure traduit l'importance accrue qu'on accorde aujourd'hui aux services sociaux et aux infrastructures socioéconomiques, et l'idée que l'investissement privé fera augmenter la productivité agricole et reculer la pauvreté dès que les politiques et les institutions appropriées auront été mises en place.

## Notes en fin de chapitre

- 1 Au lieu de se fonder sur des produits, on peut considérer que les besoins correspondent aux capacités indispensables qu'il faut avoir pour atteindre un niveau de vie satisfaisant. Ensuite, une capacité donnée (comme celle de lire et écrire) peut nécessiter un éventail très variable de produits et de services, selon la société considérée. Lorsqu'une société devient plus prospère, en général le niveau de vie minimum correspond à un éventail plus large de capacités (voir Sen 1981).
- 2 Par exemple, en mars 1995, au Sommet mondial du développement social, 117 chefs d'État ou de gouvernement se sont engagés à éliminer la pauvreté dans le monde.
- 3 Événement rare et peu probable, car la plupart des données empiriques (comme le déclin économique des pays de la Communauté des États indépendants ou l'impact de la crise asiatique) donnent à penser qu'il y a bien un effet de distribution substantiel.
- 4 C'est ce qu'on appelle la loi de Kutznets, le seuil étant d'environ 1 000 USD par habitant.
- 5 Dans certaines études, on emploie les termes de pauvreté objective et pauvreté subjective (voir Baulch, 1998: 36).
- 6 Shaffer, 1998.
- 7 Banque mondiale, 1995: 34.
- 8 On préfère généralement mesurer la consommation car elle inclut le revenu en nature provenant de la production domestique.
- 9 Baulch, 1996.
- 10 Pour prendre un exemple au hasard, dans le numéro de janvier 1996 de l'*IDS Bulletin* consacré à la pauvreté, les politiques et à l'aide, on trouve un éditorial et neuf articles, signés de dix auteurs parmi lesquels il n'y a qu'une femme, Naila Kabeer, la seule de surcroît à évoquer expressément les sexespécificités.
- 11 Banque mondiale, 1980.
- 12 PNUD, 1997: 18.
- 13 FIDA, 1992.
- 14 Lipton, 1997.
- 15 En fait, comme l'a fait observer Lipton (1997), les besoins énergétiques sont influencés par la pauvreté puisqu'ils dépendent de la taille et du poids des adultes, lesquels ont tendance à diminuer dans les populations où la pauvreté peut durer plusieurs générations.
- 16 Par exemple, au Bénin en 1986/87, le revenu moyen des pauvres était de 29% inférieur au seuil de pauvreté (Banque mondiale, 1994: 6).
- 17 Cela revient à admettre qu'on ne peut pas totalement se passer d'une définition relative de la pauvreté, mais en l'occurrence, la mesure des aspects distributionnels ne concerne que les pauvres, les autres étant délibérément ignorés.
- 18 Accès à l'eau, accès aux services de santé et proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale.
- 19 Par exemple, en 1997, l'indice du développement humain de la République centrafricaine était de 0,355, et ce pays se classait au 151<sup>e</sup> rang des 175 pays analysés. Cet indice correspond en l'occurrence à une espérance de vie de 48,3 ans, un taux d'alphabétisation des adultes de 57,2% et un PIB par habitant de 1 130 USD (1994).
- 20 Voir par exemple Banque mondiale, 1997.
- 21 Voir par exemple Chambers, 1995.
- 22 D'après une étude faite par Elisabetta Basile, Dipartimento di Economia Pubblica, Università di Roma *La Sapienza*.
- 23 Whitehead, 1990; Palmer, 1991; Saito et al., 1994.
- 24 Whitehead 1990: 444.
- 25 Ibid.
- 26 Saito et al. 1994.
- 27 Ibid.

- 28 Ibid.
- 29 Palmer, 1991.
- 30 Saito et al., 1994: 47.
- 31 Ibid.
- 32 Agarwal, 1994.
- 33 Saito et al., 1994.
- 34 Palmer, 1991.
- 35 Dey Abbass, 1997.
- 36 Lubbock, 1988.
- 37 Palmer, 1991: 35.
- 38 Saito et al., 1994.
- 39 Ibid. 50-51.
- 40 Ibid.
- 41 Ibid.
- 42 Rapport OIT 1988, cité dans Palmer, 1991: 17.
- 43 Saito et al., 1994.
- 44 Henn 1988, cité dans Blackden et Bhanu, 1999.
- 45 Palmer, 1991; Dey Abbas, 1997.
- 46 Dey Abbas, 1997.
- 47 Palmer, 1991:29.
- 48 Dey Abbas, 1997.
- 49 Saito et al., 1994.
- 50 Udry 1989, cité dans Saito et al., 1994.
- 51 Étudié en détail par Saito et al. 1994.
- 52 Saito et al.
- 53 Nelson-Fyle et Sandhu, cités dans Saito et al., 1994.
- 54 Blackden et Bhanu ,1999; Whitehead, 1990.
- 55 McSweeny, 1979, cité dans Palmer, 1991.
- 56 Harriss 1990; Sen et Drèze, 1989.
- 57 Klasen, 1996.
- 58 Blackden et Bhanu, 1999: 30.
- 59 Blackden et Bhanu, 1999.
- 60 Signalé par Burfisher et Horenstein, 1985, cité dans Palmer, 1991.
- 61 Kennedy et Peters, 1992; Haddad et al., 1994; Blackden et Bhanu, 1999.
- 62 Haddad et al., 1994; Saito et al., 1997; Whitehead 1990; Dey Abbas, 1997.
- 63 Dey Abbas, 1997.
- 64 Whitehead, 1990: 452.
- 65 Quisumbing, 1996:1579.
- 66 Moock, 1976, cité dans Quisumbing, 1996.
- 67 Quisumbing, 1996:1582. L'auteur ne donne pas de chiffres.
- 68 Bindlish et Evenson, 1993, cité dans Quisumbing, 1996.
- 69 Ram et Singh, 1988, cité dans Dey Abbas, 1997.
- 70 Dey Abbas, 1997: 254. Pas d'autres précisions.
- 71 Bindlish, Evenson et Gbetibouo, 1993, cité dans Quisumbing, 1996.
- 72 Peters, 1986, cité dans Dey Abbas, 1997.
- 73 Jackson, 1985, cité dans Palmer, 1991.
- 74 Palmer, 1991.
- 75 Von Brawn et Webb, 1989, cité dans Dey Abbas, 1997.

- 76 Conduites par Udry et al., 1995.
- 77 Saito et al., 1994.
- 78 Quisumbing, 1996:1580.
- 79 Buvinic et Rao Gupta, 1997: 262.
- 80 Buvinic et Rao Gupta, 1997.
- 81 Blackden et Bhanu, 1999.
- 82 Appleton, 1996.
- 83 Buvinic et Rao Gupta, 1997.
- 84 Buvinic et Rao Gupta, 1997.
- 85 Buvinic et Rao Gupta, 1997; Kennedy et Peters, 1992.
- 86 Les 29 pays membres de l'OCDE sauf la République tchèque, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, le Mexique, la Pologne, la République de Corée et la Turquie.
- 87 Dons et prêts assortis de conditions de faveur, y compris l'assistance technique fournie par le secteur public pour la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays les moins avancés, les pays à bas revenu, les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu élevé.
- 88 Alors qu'en 1996, globalement, les pays en développement ont reçu 86 milliards de USD au titre des crédits bancaires internationaux, ils ont dû rembourser 80 milliards de USD en 1998 et 75 milliards de USD en 1999.
- 89 Banque mondiale, *World Development Indicators 2000*.
- 90 BIRD et IDA ensemble.

## Bibliographie

- African Development Bank Group (1999, April). *Agricultural and Rural Development Sector Policy*. AfDB: Abidjan.
- African Development Bank. Several years. *Annual Report*. AfDB: Abidjan.
- Agarwal, B. (1994). *A Field of One's Own: Gender and Land Rights in South Asia*. Cambridge University Press: Cambridge.
- Ahmed, R. and M. Hossain (October 1990). *Development Impact of Rural Infrastructure in Bangladesh*. IFPRI Research Report No. 83: Washington, D.C.
- Ali Abdel Gadir, A. (1998). "Dealing with Poverty and Income Distribution", *Journal of African Economics*, Vol.7, Supp. 2. December.
- Appleton, S. and Balihuta, A. (1996). "Education and Agricultural Productivity: Evidence from Uganda", in *The Journal of International Development*, Vol. 8, No. 3, 415-443.
- Appleton, S., Hoddinot, J. and Mackinnon, J. (1996). "Education and Health in Sub-Saharan Africa", in *The Journal of International Development*, Vol. 8, No.3, 307-339.
- Barnaud, M., Meyer, E, Nsengiyaremye, D., Bangui, C., Traoré, A., Nana, J.P, Benguemallet, I. (1998). *Etude sur le Bilan des Composantes Promotion des Groupements dans les Projets Appuyés par le FIDA dans les Zones Sahéliennes et Forestières d'Afrique Centrale et Occidentale*. Association Internationale pour le Développement en Afrique.
- Barrett, C., Reardon, T. and Webb, P. (2001, September). "Nonfarm Income Diversification and Household Livelihood Strategies in Rural Africa: Concepts, Dynamics, and Policy Implications". *Food Policy*, 26(5).
- Baulch, B. (1996). "The New Poverty Agenda: A Disputed Consensus". *IDS Bulletin*, Vol. 27, No. 1.
- BCEAO/ILO. (1997, July). *Banque de Données sur les Systèmes Financiers Décentralisés 1994-95*: Mali.
- Behrman, J.R. (1993). "The Economic Rationale for Investing in Nutrition in Developing Countries", in *World Development* No. 21, Vol. 11, 1749-1771.
- Behrman, J.R. (1996). "Human Capital Formation, Returns and Policies: Analytical Approaches and Research Questions", in *The Journal of International Development*, Vol. 8, No. 3, 341-373.
- Binswanger, H. P. and P. Landell-Mills. (1995). *The World Bank's Strategy for Reducing Poverty and Hunger - A Report to the Development Community*. World Bank: Washington, D.C. ESD No. 4.
- Blackden, C.M. and Bhanu, C. (1999). *Gender, Growth and Poverty Reduction: Special Programme of Assistance for Africa, 1998 Status Report on Poverty in Sub-Saharan Africa*. World Bank Technical Paper No. 428. World Bank: Washington, D.C.
- BMZ (1990, December). *Cross-Sectoral Concept - Fighting Poverty through Self-Help*. Bonn, Ministry of Cooperation and Development - Aktuell No 006.
- BMZ (1997, November). *Guideline for assessing the poverty orientation of development cooperation projects*. Ministry of Economic Cooperation and Development, Division 411.
- Bouman, F.J.A. (1995). *Rotating and Accumulating Savings and Credit Associations: A Development Perspective*. World Development. Vol.23, No.3. pp. 371-384. Pergamon Press: New York.
- Breth, S. (Ed.) (1997). *Overcoming Poverty in Africa*. Centre for Applied Studies in International Negotiations.
- Breth, S. A. (Ed.) (1997). *Overcoming Rural Poverty in Africa - Proceedings of the workshop. Accelerating Rural Development in Africa: Towards a Political Commitment to Break the Cycle of Poverty*. Centre for Applied Studies in International Negotiations.

- Buvinic, M. and Rao Gupta, G. (1997). "Female-Headed Household and Female-Maintained Families: Are They Worth Targeting to Reduce Poverty in Developing Countries?" *Economic Development and Cultural Change*.
- Carney, D. (1999, January). *Approaches to Sustainable Livelihoods for the Rural Poor*. ODI, London, Poverty Briefing 2.
- CASIN (1997). *Overcoming Rural Poverty in Africa*. CASIN: Geneva.
- Chambers, R. (1994a). "Participatory Rural Appraisal (PRA): Challenges, Potentials and Paradigm". *World Development*, Vol. 22, Nr. 10, 1437-1454.
- Chambers, R. (1994b). "Participatory Rural Appraisal (PRA): Analysis of Experience". *World Development*, Vol. 22, Nr. 9, 1253-1568.
- Chambers, R. (1994c). "The Origins and Practice of Participatory Rural Appraisal". *World Development*, Vol. 22, Nr. 7, 953-969.
- Chambers, R. (1995). *Poverty and Livelihoods: whose reality counts?* IDS.
- CIRAD/ODI. (2001, April). "The Role of Rural Producers Organizations (RPOs)" in the *World Bank Rural Development Strategy: Reaching the Rural Poor*.
- Club du Sahel (1998). *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest: Une vision à l'horizon 2020*. Organisation for Economic Co-operation and Development: Paris.
- Cleaver, K. and Schreiber, G. (1993, May). *The Population Agriculture. Arid Environmental Nexus in Sub-Saharan Africa*. World Bank, Africa Technical Department.
- Cox, A. and Healey, J. (1998, November). *Promises to the Poor: the Record of European Development Agencies*. ODI, London, Poverty Briefing 1.
- CTA. (1998, November, 23-25). *Reducing Poverty through Agricultural Sector Strategies in Eastern and Southern Africa*. Summary report of a workshop, Wageningen.
- David, R. et al. (1995). *Changing Places: Women, Resource Management and Migration in the Sabel*. Prepared for the Economic and Social Research Council, SOS Sahel UK, and IFAD. Russell Press, Nottingham, UK.
- Davies, H.R.J. (1973). *Tropical Africa - An Atlas for Rural Development*. University of Wales Press, Cardiff.
- Delgado, C.L. (1995, April). *Africa's Changing Agricultural Development Strategies: Past and Present Paradigms as a Guide to the Future*. IFPRI, 2020 Vision, Discussion paper 3, Washington, D.C.
- Delgado, C.L., Hopkins J., Kelly, V. with Hazell, P., McKenna, A.A., Gruhn, P., Hojjati, B., Sil, J., and Courbois, C. (1998, December). *Agricultural Growth Linkages in Sub-Saharan Africa*. IFPRI Research Report 107.
- Deolalikar, A. B. (1996). *Child Nutritional Status and Child Growth in Kenya: Socioeconomic Determinants*, in *The Journal of International Development*, Vol. 8, No. 3, 375-393.
- Dey, Abbass J. (1997). *"Gender Asymmetries in Intrahousehold Resource Allocation in Sub-Saharan Africa: Some Policy Implication for Land and Labour Productivity, Models, Methods and Policy*. edited by L. Haddad, J. Hoddinost and H. Alderman, International Food Policy Research Institute, John Hopkins P., Baltimore.
- DFID (2000). "The Rural Non-Farm Sector." Unpublished background paper for the Nigeria Rural Development Strategy. DFID. London.
- Drèze, J. and A. Sen. (1989). *Hunger and Public Action*. Clarendon, Oxford.
- European Commission. (1998). *Reducing Poverty through Agricultural Sector Strategies in Eastern and Southern Africa*, CTA.
- Fairhead, J. and M. Leach. (1995). *False Forest History, Complicit Social Analysis: Rethinking Some Western African Environmental Narratives*. *World Development*. Vol.23, No.6, pp. 023-1033. Pergamon Press.

- FAO. FAOSTAT Database. WorldWide Web. Rome.
- FAO (1997). *Production Yearbooks 1993*. Food and Agriculture Organization of the United Nations: Rome.
- FAO (1997). *The State of Food and Agriculture*. Food and Agriculture Organization of the United Nations: Rome.
- FAO (2001a). *Global Farming Systems Study: Challenges and Priorities to 2030*. Prepared for the World Bank. Food and Agriculture Organization of the United Nations: Rome.
- FAO (2001b). "The Impact of HIV/AIDS on Food Security". Report for the 27<sup>th</sup> Session of the Committee on World Food Security. Food and Agriculture Organization of the United Nations: Rome.
- Farrington, J., Carney, D., Ashley, C. and Turton, C. (1999, June). "Sustainable Livelihoods in Practice: Early Applications of Concepts in Rural Areas." ODI, London, *Natural Resources Perspectives*, Number 42.
- Fidler, P. and Paxton, J. (1997) (January). "An Inventory of Microfinance Institutions in Western and West Central Africa". Prepared for the World Bank: Washington DC.
- Fishlow, A. (1995). *Inequality, Poverty and Growth: Where Do We Stand?* in World Bank Conference on Development Economics.
- Free University Centre for Development Cooperation Services. (1992). "Soil and Water Conservation in Sub-Saharan Africa: Towards Sustainable Production by the Rural Poor." Report prepared for IFAD. Amsterdam. January 1992.
- Gabre-Madhin, E.Z. and Haggblade, S. (2001). "Successes in African Agriculture: Results of An Expert Survey." Prepared for IFPRI: Washington, D.C.
- Government of the Republic of Guinea (1996). *Lettre de la politique du développement agricole*. Conakry, Guinea.
- Haddad et al. (1990). *Education and Development, Evidence for New Priorities*. World Bank Discussion Paper No. 95.
- Haddad, L., Hoddinot, J. and Alderman, H. (1994). *Intrahousehold Resource Allocation. An Overview*. Policy Research Working Papers, 1225, World Bank: Washington, D.C.
- Haddad, L., Bhattarai, S. Imminck, M and Kumar, S. (1996). *Managing Interactions Between Household Food Security and Preschooler Health* in IFPRI Discussion Paper No. 16: Food, Agriculture and the Environment. IFPRI: Washington, D.C.
- Harriss, B. (1990). *The Intrafamily Distribution of Hunger in South Asia*. in The Political Economy of Hunger, Volume 1: Entitlement and Well-Being, edited by J. Drèze and A. Sen, Clarendon Press, Oxford.
- IFAD. (1992). *The Report on Rural Women Living in Poverty*.
- IFAD. (1992). *The State of World Rural Poverty*. New York.
- IFAD. (1993). Technical Issues in Rural Poverty Alleviation, Staff Working Papers: No.12, Markandya, A. and N.Ahmad. *Environment and Rural Poverty Alleviation*. No.14, Frankenberger, T. et al., *Rural Poverty Alleviation and Nutrition*. No.15, Lipton, M. *Poverty Reduction, Sustainable Agriculture and the Project Cycle*.
- IFAD (1994). *Enquête Socio-Economique en Basse Guinée Nord*. IFAD: Rome.
- IFAD (1996). Africa I Division. *A Strategy for Agricultural Development and Poverty Alleviation in Western and Central Africa*. IFAD: Rome.
- IFAD (1997). Congo: *Country Strategies and Opportunities Paper*. IFAD: Rome.
- IFAD (1998). *Lending Policies and Criteria*. IFAD: Rome.
- IFAD (1998a). *Evaluation of IFAD's Special Programme for Sub-Saharan African Countries Affected by Drought and Desertification*. IFAD: Rome.

- IFAD (1998b). *Evaluation of IFAD's Special Programme for Sub-Saharan African Countries Affected by Drought and Desertification: Thematic Study on Small-Scale Irrigation and Water Control Activities, Annex I: Lessons Learned, Conclusions and Recommendations*. IFAD: Rome.
- IFAD (1998). *Etudes sur le Bilan des Composantes Promotion des Groupements dans les Projets Appuyés par le FIDA dans les Zones Sabéliennes et Forestières d'Afrique Centrale et Occidentale*. IFAD: Rome.
- IFAD (1998-2000). *Meeting the Challenges in a Changing World, IFAD's Strategic Framework*. IFAD: Rome.
- IFAD (1999). Africa I Division. *IFAD's Agricultural Research Strategy for the Western and Central Africa Region*. IFAD: Rome.
- IFAD (1999). *Memory Checks for Programme and Project Design, Household Food Security and Gender*. IFAD: Rome.
- IFAD (1999). *Evaluation of IFAD's Special Programme for Sub-Saharan African Countries Affected by Drought and Desertification*. Report No. 0924. IFAD: Rome.
- IFAD (2000). *Rural Microenterprises in Western and Central Africa*. IFAD: Rome.
- IFAD (2001, forthcoming). *Strategic Framework for Operationalizing Support for HIV/AIDS in IFAD's Projects and Programmes in Western and Central Africa*. IFAD: Rome
- IFAD (Several years). *Annual Report*. IFAD: Rome
- IITA (1990). *Cassava in Tropical Africa: A Reference Manual*. Published jointly with UNICEF. International Institute for Tropical Agriculture: Ibadan, Nigeria.
- Kennedy, E. and Haddad, L. (1992, February). *Food Security and Nutrition, 1971-91. Lessons Learned and Future Priorities*. Food Policy.
- Kennedy, E. and Peters, P. (1992). *Household Food Security and Child Nutrition: The Interaction of Income and Gender of Household Head*. World Development, Vol. 20, n. 8.
- Klasen, S. (1996). *Nutrition, Health and Mortality in Sub-Saharan Africa: Is There a Gender Bias?* The Journal of Development Studies, Vol. 32, n. 6.
- Killick, T. (1999, May). *Making Adjustment Work for the Poor*. ODI, London, Poverty Briefing 5.
- Leisinger, K.M. (1995). *Sociopolitical Effects of New Biotechnologies in Developing Countries*.
- Lipton, M. (1997). "Poverty-Are There Holes in the Consensus?" *World Development*, Vol.25, No.7.
- Lockheed, M., Jamison, M. and Lau, L. (1980). "Farmer Education and Farm Efficiency: A Survey", in *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 29, No. 1, 37-75.
- Maxwell, S. (1998, November). *Agricultural Development and Poverty in Africa*. Paper presented at the EC,CTA Workshop in Wageningen.
- Maxwell, S. (1999, February). *The Meaning and Measurement of Poverty*. ODI: London, Poverty Briefing 3.
- Mc Calla, A. Ed. (1997). *Rural Development: From Vision to Action - A Sector Strategy Paper*. The World Bank, Washington, D.C.
- McCulloch, N., B. Baulch, M. Cherel-Robson (2000). *Globalisation, Poverty and Inequality in Zambia During the 1990s*. OECD.
- Mellor, J. (1998). "Closing the Last Chapter on U.S. Foreign Aid: What to do About Africa?". *Choices*, Fourth Quarter.
- Miracle, M.P. (1967). *Agriculture in the Congo Basin*. Madison: University of Wisconsin Press.
- ODI (1999). *The Debate on Genetically Modified Organisms, Relevance for the South, Briefing Paper*.
- OECD (1999). *Development Cooperation*, 1998 report.
- OECD, ADB, CILSS. *Pour Préparer l'Avenir de l'Afrique de l'Ouest: Une Vision à l'Horizon 2020*.
- Oxfam (1995). *The Oxfam Poverty Report*.

- Palmer I. (1991). *Gender and Population in the Adjustment of African Economies: Planning for Change*. International Labour Office, Geneva.
- Parker, R. and Skytta, T. (2000, March). "Rural Water Projects: Lessons from OED Evaluations". OED Working Paper Series. World Bank: Washington DC.
- Pena, C., Webb, P. and Haddad, L. (1996). *Women's Economic Advancement through Agricultural Change: a Review of Donor Experience*. IFPRI.
- Persley, G.J. (1990). *Beyond Mendel's Garden: Biotechnology in the Service of World Agriculture*. C.A.B. International.
- Pretty, J.N. (1995). "Participatory Learning for Sustainable Agriculture". *World Development*. Vol.23, No.8, pp. 1247-1263. Pergamon Press.
- Psacharopoulos, G. (1995). *Building Human Capital for Better Lives*. Washington: IBRD.
- Quisumbing, A.R., Brown, L.R., Feldstein, H.S., Haddad, L. and Pena, C. (1995). *Women: the Key to Food Security*, Food Policy Report, The International Food Policy Research Institute.
- Quisumbing, A.R. (1996). *Male-Female Differences in Agricultural Productivity: Methodological Issues and Empirical Evidence*. World Development, Vol. 25.
- Reardon, T., P. Matlon and C. Delgado (1988). "Coping with Household-level Food Insecurity in Drought-affected Areas of Burkina Faso". *World Development*, Vol.16.
- Reardon, T., C. Delgado and P. Matlon (1992, January). "Determinants and Effects of Income Diversification Amongst Farm Households in Burkina Faso," *Journal of Development Studies*, 28, pp. 264-296.
- Reardon, T. (1995, August). *How Does Income Diversification Affect Natural Resource Management in the African Semi-Arid Tropics?* Michigan State University, Department of Agricultural Economics.
- Reardon, T. and Vosti, C. (1995). "Links Between Rural Poverty and the Environment in Developing Countries: Asset Categories and Investment Poverty". *World Development*. Vol. 23, No. 9, pp. 1495-1506, Pergamon Press.
- Reardon, T., K. Stamoulis, A. Balisacan, M. E. Cruz, J. Berdegue, B. Banks (1998). "Rural Nonfarm Income in Developing Countries", Special Chapter in *The State of Food and Agriculture 1998*, Food and Agricultural Organization of the United Nations: Rome.
- République de Guinée. (1996). *La Lettre de Politique de Développement Agricole*. Draft. Conakry.
- Sahn, D., P. Dorosh and S. Younger (1996). "Exchange Rate, Fiscal and Agricultural Policies in Africa: Does Adjustment Hurt the Poor?" *World Development*. Vol.24. No.4, pp.719-747.
- Saito, K.A. with contribution from Mekonnen, H. and Spurling, D. (1994). *Raising the Productivity of Women Farmers in Sub-Saharan Africa*. World Bank Discussion Papers – Africa Technical Department Series, 230, The World Bank, Washington.
- Sarris, A. (1998, October). *IFAD Experience in Targeting the Rural Poor*.
- Scherr, S.J. and Hazell, P.B.R. (1994). *Sustainable Agricultural Development Strategies in Fragile Lands*. International Food Policy Research Institute. Washington. DC, June.
- Sen, A. (1983). *Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation*. Oxford University Press. Oxford.
- Shaffer, P. (1998, December). *Gender, Poverty and Deprivation, Evidence from the Republic of Guinea*. World Development, Vol.26, no.12.
- Smith, J. (1992). *Socioeconomic Characterization of Environments and Technologies in Humid and Sub-Humid Regions of Western and Central Africa*. IITA, RCMD, Monograph No 10.
- Snrech, S. (1994, December). *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest: Une vision à l'horizon 2020 - Document de synthèse. Etude des perspectives à Long Terme en Afrique de l'Ouest*. WALTIPS, OECD/ADB/CILSS. Paris.

- Steele, R., Issaka, F. and Kingsbury, D. (forthcoming). *Participatory Planning, Monitoring, and Evaluation for Organizational and Institutional Development*. IFAD: Rome.
- Strauss, J. (1986). "Does Better Nutrition Raise Farm Productivity?" in *The Journal of Political Economy*, Vol. 94, No. 2, 297-321.
- Subbarao, K. and Raney, L. (1993). *Social Gains from Female Education: A Cross-National Study*, The World Bank, Discussion Paper No. 194. World Bank: Washington, D.C.
- Tabatabai, H. and Fouad, M. (1993). *The Incidence of Poverty in Developing Countries*. ILO.
- Tounessi, M. (1999, July). "An Emerging, Fledgling Microfinance Model for the Rural Poor: The Village-Based Rural Finance System Called 'Financial Services Association' – The Benin Experience".
- Tripp, R. (1999, January). *The Debate on Genetically Modified Organisms: Relevance for the South*. ODI, Briefing Paper, London.
- Udry, C., Hoddinot, J., Alderman, H. and Haddad, L. (1995). *Gender differentials in farm productivity*. Food Policy, Vol.20.no5.
- UNAIDS (2001). *Report on the Global HIV/AIDS Epidemic*.
- UN (2000). *World Population Prospects, The 2000 Revision*. United Nations: New York.
- UNDP (1997). *Human Development Report*. UNDP: New York.
- UNDP (1999). *Human Development Report*. UNDP: New York.
- UNESCO. *Website information and statistics*.
- UNICEF (1996). "The State of the World's Children 1996". Oxford University Press. UNICEF: New York.
- UNICEF. *Website information and statistics*.
- USAID. (1993, April). *Towards a Sustainable Future for Africa: Improved Natural Resources Management under the Development Fund for Africa, 1987 to 1993*. Washington, D.C.
- Whitehead A. (1990). *Rural Women and Food Production in Sub-Saharan Africa*, in *The Political Economy of Hunger, Volume 1: Entitlement and Well-Being*, edited by J. Drèze and A. Sen, Clarendon Press, Oxford.
- World Bank (1980). *Poverty and Human Development*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1992, September). *An Agricultural Growth and Rural Environmental Strategy for the Coastal and Central African Francophone Countries*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1993). *The East Asian Miracle*. New York: Oxford University Press. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1994a, February). *Adjustment in Africa: Reforms, Results, and the Road Ahead*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1994b). *Benin, Toward a Poverty Alleviation Strategy*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1994c). *Mauritania, Poverty Assessment*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1994d, August). *Republic of Côte d'Ivoire: Agricultural Sector Review*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1995a). *Cameroon, Diversity, Growth and Poverty Reduction*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1995b). *The Dynamics of Poverty*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1996a). *African Development Indicators 1996*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1996b). *Niger, Poverty Assessment*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1996c). *Poverty Reduction and the World Bank*. World Bank: Washington DC.

- World Bank (1996d). *Social Dimensions of Adjustment*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1997a). *Poverty in Côte d'Ivoire*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1997b). *Republic of Gabon, Poverty in a Rent-Based Economy*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1997c). *Poverty Assessments*. World Bank: Washington, D.C.
- World Bank (1998a). *Central African Republic, Poverty Note*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1998b, October). *Indigenous Knowledge Systems on Sub-Saharan Africa: an Overview*. IK Notes, No 1. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1998c). *Knowledge and Learning Centre, Africa Region, Indigenous Knowledge for Development*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1998d and 1999a). *World Development Indicators*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1999b). *Gender, Growth and Poverty Reduction*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (1999c). *Rethinking Poverty Reduction: World Development Report 2000/01 on Poverty and Development*. Draft. World Bank: Washington DC.
- World Bank (2000a). *World Development Indicators*. World Bank: Washington, D.C.
- World Bank (2000b). *World Development Report*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (2001a, May). *Financing Nigeria's Rural Micro and Small-Scale Enterprises. Main Report*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (2001b). *Rural Development Indicators Handbook*. World Bank: Washington DC.
- World Bank (Several years). *Annual Report*. World Bank: Washington DC.

